



**Jeudi 5 juin 2025**  
**Digne les Bains**

**Jeudi 5 juin 2025**

**Digne les Bains**

## Table des matières

|                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Organigramme</b> .....                                                                | <b>1</b>  |
| <b>Rapport moral de la présidente</b> .....                                              | <b>1</b>  |
| <b>Rapport du SIEGE</b> .....                                                            | <b>5</b>  |
| 1. Ressources humaines : Quelques chiffres issus de la BDES 2024 .....                   | 6         |
| 2. Gestion et contrôle budgétaire : plus de 7 millions de budget de fonctionnement ..... | 7         |
| 3. Gestion des moyens matériels et suivi des projets immobiliers .....                   | 7         |
| 4. Suivi des projets. ....                                                               | 7         |
| 5. Assurer la communication associative. ....                                            | 8         |
| 6. Représentation politique. ....                                                        | 8         |
| <b>Le Service Educatif en Milieu Ouvert</b> .....                                        | <b>9</b>  |
| 1- Le Service Educatif en Milieu Ouvert .....                                            | 10        |
| 1-2- Présentation des missions du service .....                                          | 10        |
| 1-2- La vie institutionnelle du service .....                                            | 11        |
| 1-3- Une évaluation permanente .....                                                     | 12        |
| 2- L'activité .....                                                                      | 12        |
| 2-1- L'activité du SEMO départemental .....                                              | 12        |
| 2-2- L'activité par type de mesure .....                                                 | 14        |
| 2-3- L'activité par Antenne .....                                                        | 15        |
| 2-4- L'activité par âge .....                                                            | 16        |
| 2-5- La durée de nos interventions .....                                                 | 16        |
| 2-6- Vers la fin de la mesure .....                                                      | 17        |
| 2- Les modalités de notre intervention .....                                             | 19        |
| 2-1- Une équipe pluridisciplinaire .....                                                 | 19        |
| 2-2- La répartition géographique des mesures .....                                       | 20        |
| <b>Le service de prévention spécialisée</b> .....                                        | <b>23</b> |
| 1- La Prévention Spécialisée .....                                                       | 24        |
| 2- Le travail de rue .....                                                               | 25        |
| 3- Quelques chiffres .....                                                               | 26        |
| 3-1- Public par genre .....                                                              | 26        |
| 3-2- Public par tranches d'âge .....                                                     | 27        |
| 3-3- Nombre d'actions par type .....                                                     | 27        |
| 3-4- Répartition des jeunes par domaines travaillés .....                                | 28        |
| 4- Un outil efficace, propre aux équipes de prévention : le chantier éducatif .....      | 29        |
| 4-1- Manosque : Le verger du Riou .....                                                  | 30        |

|                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4-2- Digne les Bains, Chantier Culture : Le Musée et jardin des cordeliers.....          | 31        |
| 5- Focus sur le service de Prévention Spécialisée de l'antenne Digne .....               | 31        |
| 5-1- Le Quartier des BASSES-SIEYES : « De l'autre côté de la zone commerciale » .....    | 32        |
| 5-2- Le quartier des Arches.....                                                         | 33        |
| 6- Focus sur le service de Prévention Spécialisée de l'antenne de Manosque .....         | 34        |
| 6-1- Le Quartier des Serrets.....                                                        | 35        |
| 6-2- Le Quartier des Aliziers.....                                                       | 36        |
| 6-3- Le Quartier de la Loubière :.....                                                   | 36        |
| 7- L'intervention du psychologue au sein du service de prévention spécialisée .....      | 38        |
| 7-1- Réunions cliniques .....                                                            | 38        |
| 7-2- Réunions d'analyse des pratiques professionnelles .....                             | 38        |
| 7-3- Les perspectives pour l'année 2025 .....                                            | 38        |
| 8- Les médiateurs auprès des collégiens .....                                            | 39        |
| 8-1- Les besoins repérés .....                                                           | 40        |
| 8-2- La participation à des événements du collège .....                                  | 41        |
| 8-3- Actions menées par les médiateurs Collège durant les deux années du dispositif..... | 41        |
| 9- Un nouveau territoire à investir : l'espace numérique .....                           | 42        |
| 10- Les Promeneurs du net.....                                                           | 43        |
| 10-1- Une action éducative sur la Toile s'avère nécessaire.....                          | 43        |
| 10-2- L'aller vers numérique.....                                                        | 44        |
| 10-3- Objectifs du dispositif des Promeneurs du Net .....                                | 45        |
| 10-4- Participation à des évènements sur le territoire : .....                           | 48        |
| 10-5- La formation de professionnels.....                                                | 48        |
| 10-6- Perspectives pour 2025.....                                                        | 48        |
| 11- Perspectives .....                                                                   | 49        |
| <b>L'accompagnement social du fond d'aide aux jeunes.....</b>                            | <b>50</b> |
| Introduction .....                                                                       | 51        |
| 1- Le service de l'accompagnement social FAJ .....                                       | 51        |
| 2- Les missions.....                                                                     | 52        |
| 3- Les objectifs généraux de l'accompagnement social sont : .....                        | 53        |
| 4- L'accompagnement social et ses valeurs .....                                          | 54        |
| 5- Modalité de fonctionnement .....                                                      | 54        |
| 5-1- Le public .....                                                                     | 55        |
| 5-2- Les actions individuelles.....                                                      | 56        |

|                                                                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5-3- L'équipement du service .....                                                  | 56        |
| 5-4- Les supports à l'accompagnement .....                                          | 57        |
| 5-5- La Durée du suivi .....                                                        | 57        |
| 5-6 Temps d'écoute .....                                                            | 57        |
| 5-7- Partenariats.....                                                              | 57        |
| 6- La souffrance et l'errance.....                                                  | 58        |
| 7- Activité annuelle de l'Accompagnement social FAJ 2024 .....                      | 59        |
| 8- Bilan de l'année 2024 .....                                                      | 61        |
| 8-1- L'équipe.....                                                                  | 61        |
| 8-2- Travail de communication sur le territoire : .....                             | 61        |
| 8-3- La participation du service aux commissions FAJ du Conseil Départemental.....  | 61        |
| 8-4- Mise en place d'un temps d'évaluation.....                                     | 62        |
| <b>La médiation socio-Éducative .....</b>                                           | <b>63</b> |
| 1- Les dispositifs de Médiation Socio-éducative.....                                | 64        |
| 2- Le nouvel appel à projet 2024-2028 : de nouvelles modalités d'action .....       | 64        |
| 3- Une équipe de Médiation renouvelée.....                                          | 67        |
| 4- Changement de local de Médiation pour l'équipe de Gap .....                      | 67        |
| 5- Des formations spécifiques pour les salariés du service.....                     | 68        |
| 6- Les travaux participatifs .....                                                  | 69        |
| 7- La médiation en chiffres et en actions sur les territoires 04 et 05 en 2024..... | 70        |
| 7-1- Sur les territoires d'Embrun et de Briançon .....                              | 70        |
| 7-2- Sur les territoires de Gap, Barcelonnette, Veynes.....                         | 74        |
| 7-3- Sur les territoires de Manosque, Digne, Sisteron .....                         | 77        |
| 8- Le travail partenarial .....                                                     | 79        |
| 8-1- Les liens avec les lycées.....                                                 | 79        |
| 8-2- Les liens avec les collectivités territoriales .....                           | 80        |
| 8-3- Les liens avec les services de la Région .....                                 | 80        |
| 9- Les perspectives pour 2025.....                                                  | 81        |
| <b>Aide au Travail Personnel de l'Enfant.....</b>                                   | <b>83</b> |
| 1- Cadre d'intervention .....                                                       | 84        |
| 2- Nos missions, nos objectifs.....                                                 | 85        |
| 3 - L'équipe, les bénévoles, leurs engagements .....                                | 85        |
| 4 - Les jeunes .....                                                                | 87        |
| 5 - Aide à la scolarité à Loubière.....                                             | 88        |



|                                                                                         |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Conclusion .....                                                                        | 90                |
| <b>Le service trait d'union .....</b>                                                   | <b>91</b>         |
| <b><i>Lieu neutre : l'espace rencontre et visites en présence d'un tiers.....</i></b>   | <b><i>91</i></b>  |
| 1- L'espace rencontre : droits de visite avec médiatisation possible .....              | 92                |
| 1-1- Bilan Qualitatif .....                                                             | 92                |
| 1-2- Bilan quantitatif.....                                                             | 96                |
| 1-3- Bilan des enquêtes de satisfaction .....                                           | 98                |
| 1-4- Nouveautés et Particularités 2024 : .....                                          | 99                |
| 1-5- Conclusion.....                                                                    | 100               |
| 1-6- Projets pour 2025.....                                                             | 100               |
| <b><i>La médiation familiale.....</i></b>                                               | <b><i>105</i></b> |
| 2. Les visites en présence d'un tiers (VPT).....                                        | 101               |
| 2.1- Bilan qualitatif .....                                                             | 101               |
| 2.2- Bilan quantitatif.....                                                             | 103               |
| Motifs des arrêts des VPT terminées en 2024 : 31 (18 en 2023 ; 29 en 2022 ; 36 en 2021) | 104               |
| 2-3- Conclusion.....                                                                    | 104               |
| 2-4- Projets pour 2025.....                                                             | 105               |
| 1- Bilan Quantitatif .....                                                              | 106               |
| 2- Bilan Quantitatif .....                                                              | 109               |
| 3- Bilan des enquêtes satisfaction 2024 .....                                           | 111               |
| 4- Promotion de la médiation familiale .....                                            | 112               |
| 5- Partenariats.....                                                                    | 113               |
| 6- Conclusion et commentaires.....                                                      | 113               |
| 7- Projets pour 2025.....                                                               | 113               |
| Annexes.....                                                                            | 1198              |
| <b>La Maison d'Enfants à Caractère Social.....</b>                                      | <b>118</b>        |
| Avant-propos.....                                                                       | 121               |
| Caractéristiques de l'établissement .....                                               | 121               |
| 1- Activité de l'établissement .....                                                    | 122               |
| 2- Gestion des ressources humaines .....                                                | 125               |
| 3- Travaux et investissement.....                                                       | 127               |
| 4- Faits marquants – fonctionnement de nouveaux services .....                          | 128               |
| 5 - La santé des jeunes en 2024.....                                                    | 129               |
| 6- Bilan d'activité edelweiss 2024 .....                                                | 132               |

|                                                                                                      |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Introduction .....                                                                                   | 132        |
| 6-1- Missions et objectifs de l'accompagnement éducatif .....                                        | 132        |
| 6-2- Objectifs et missions du groupe .....                                                           | 133        |
| 6-3- Vie quotidienne sur le groupe Edelweiss.....                                                    | 133        |
| 6-4- Les activités .....                                                                             | 134        |
| 6-5- Accompagnement à la scolarité et à la professionnalisation.....                                 | 134        |
| 6-6- Accompagnement administratif.....                                                               | 134        |
| 6-7- Accompagnement à l'autonomie .....                                                              | 135        |
| 7- L'école ouverte.....                                                                              | 135        |
| 7-1- Les groupes scolaires.....                                                                      | 136        |
| 7-2- Les projets.....                                                                                | 136        |
| 7-3- Les partenaires.....                                                                            | 138        |
| 8- Perspective et conclusion de la directrice .....                                                  | 139        |
| <b>Le Centre Educatif Fermé.....</b>                                                                 | <b>140</b> |
| 1- Année 2024 : l'étape décisive du démarrage de la construction.....                                | 142        |
| 1-1- Finalisation du projet architectural .....                                                      | 142        |
| 1-2- Achèvement des travaux préparatoires .....                                                      | 142        |
| 1-3- Atterrissage budgétaire.....                                                                    | 143        |
| 1-4- Ouverture du chantier.....                                                                      | 143        |
| 2- Une année déjà riche en partenariat.....                                                          | 144        |
| 2-1- Des jalons importants dans la communication.....                                                | 144        |
| 2-2- La poursuite du travail engagé avec la DIR PJJ Sud-Est et la DT Alpes-Vaucluse.....             | 145        |
| 2-3- Les apports de la CNAPE.....                                                                    | 145        |
| 2-4- Des visites de structures qui enrichissent le projet et créent les partenariats de demain ..... | 146        |
| 3- La préparation de l'ouverture pour 2025 .....                                                     | 146        |
| 3-1- Une dynamique interne qui se poursuit.....                                                      | 146        |
| 3-2- Les premiers recrutements .....                                                                 | 147        |
| 3-3- Préparation du budget prévisionnel.....                                                         | 147        |
| Conclusion .....                                                                                     | 147        |
| <b>Acronymes .....</b>                                                                               | <b>148</b> |



Présidente ADSEA 04  
**Roselyne TOUQUET**  
siege@adsea04.fr  
04 92 36 71 71

Directeur Général  
**Damien SCANO**  
d.scano@adsea04.fr  
06 71 70 97 59

Directrice MECS  
**Marina MARTINEAU**  
m.martineau@adsea04.fr  
06 24 31 93 45

Directeur SEMO  
**Pascal FORTIN**  
p.fortin@adsea04.fr  
06 73 75 36 50

Directrice CEF  
**Miléna ZAREV-RASPAIL**  
m.raspail@adsea04.fr  
06 14 91 74 83

Directeur Adjoint CEF  
**Jean-François TITON**  
jf.titon@adsea04.fr  
07 77 14 26 11

Responsable TU  
**Bernadette HERMAN**  
b.herman@adsea04.fr  
06 31 23 92 74

Cheffe de S. Général  
**Sandra REYNAUD**  
s.reynaud@adsea04.fr  
04 92 81 53 44

Cheffe de S. Éducatif  
**Lorraine VIDALENC**  
l.vidalenc@adsea04.fr  
06 34 57 69 52

Cheffe de S. SEMO N.  
**Patricia OLIVEIRA**  
p.oliveira@adsea04.fr  
06 29 16 62 69

Chef de S. SEMO S.  
**Jean-Baptiste LOZAC'H**  
jb.lozach@adsea04.fr  
06 86 67 69 06

Responsable PS/ATPE/FAJ  
**Marie-Béatrice BARILLERE**  
mb.barillere@adsea04.fr  
06 99 17 02 22

Chef de Service CEF  
**Louis BOULABAS**  
l.boulabas@adsea04.fr

Responsable PRMSE  
**Michaela ANDREIEFF**  
m.andreieff@adsea04.fr  
06 31 22 83 13

# Rapport moral de la Présidente



## **L'année 2024 connaît un contexte général complexe**

Le contexte politique que nous avons connu dès le mois de juin a, bien sûr, comme pour l'ensemble des forces de la société, impacté les associations et plus particulièrement le secteur de la protection de l'enfance qui s'est vu privé d'un ministère ou même à défaut d'un secrétariat d'état.

Une gestion budgétaire un peu compliquée ....

- Des réponses tardives de la part des tarificateurs, incomplètes,
- Les services doivent malgré tout à assurer le fonctionnement de l'association, tout en respectant les règles de rigueur auxquelles nous sommes tenus.
- Des mesures particulièrement inquiétantes en matière de ressources humaines et budgétaires : la non prise en compte du « Ségur pour tous » par les tarificateurs qui pèse sur la trésorerie, qui ne peut en aucun cas se pérenniser, et qui malgré tout doit s'appliquer puisque le droit du travail s'impose à l'employeur.

### **Pourtant nous avons gardé le cap et maintenu la barre de notre développement :**

Malgré tout, il faut poursuivre ...et notamment fort de notre engagement dans la reprise de la MECS de Barcelonnette, nous avons pris des mesures en matière de ressources humaines, de réorganisation. Ce n'est pas un long fleuve tranquille, mais c'est un projet qui nous tient à cœur, des enfants y sont accueillis et ils méritent une réponse éducative de qualité. Nous le devons aussi pour des personnels qui se sont investis et qui continuent de porter à bouts de bras ce magnifique lieu d'accueil.

Le projet du CEF prend corps : la construction s'est déroulée sans difficulté majeure dans des délais contraints et respectés. L'équipe de professionnels se constitue petit à petit : une équipe éducative engagée et professionnelle voilà le gage de la réussite pour l'accompagnement des enfants attendus.

Tous ces projets ne doivent pas nous faire oublier les services « historiques » qui ont fait le cœur de métier de l'association : Nous avons pu créer un poste de directeur au SEMO permettant ainsi de travailler sur des axes de développement et d'adaptation aux évolutions de la société.

La construction d'un site sur Manosque permettra de regrouper l'ensemble des services manosquins pour mieux accueillir les usagers tout en améliorant les conditions de travail. L'opportunité de travailler à proximité de deux autres associations l'APAJH et l'APF créera des synergies, échanges de pratiques, projets communs et mutualisations.

## Une mobilisation de l'ADSEA 04 pour défendre la protection de l'enfance

### *Engagement auprès de la CNAPE : convention nationale des associations de protection de l'enfance*

L'ADSEA 04 y est bien représentée : Olivier Vilès, Vice-Président est administrateur et le Directeur Général est délégué territorial pour la région. Un maillage du territoire qui ne laisse pas de côté les départements ruraux.

Ainsi, nous étions présents, à l'appel de la CNAPE, lors des manifestations à Paris en septembre et plus récemment à Marseille pour défendre les droits des enfants de plus en plus bafoués.

Ce mouvement des « 400 000 » vise, en effet, à alerter le grand public et les décideurs sur la précarité de la situation.

Nous sommes également présents et engagés auprès des associations locales au sein du collectif protection de l'enfance 04 pour partager des situations et tenter de parler d'une seule voix dans notre département.

Nous menons une réflexion sur l'évolution nécessaire de notre association afin d'assurer son avenir et sa capacité à répondre aux enjeux de demain.

Nous avons décidé :

- de créer un fonds de dotation, dont la constitution sera effective en 2025, afin d'assurer une meilleure gestion de notre patrimoine bâti,
- d'un rapprochement avec les associations, membres de notre conseil d'administration en qualité de personnes morales, et avec lesquelles nous partageons les valeurs fondamentales du mouvement associatif.

### **Des forces vives qui permettent d'assurer l'avenir de l'association**

Un conseil d'administration, et un bureau engagé et très actif. On ne peut que saluer la forte disponibilité des membres du bureau pour participer aux :

- Réunions mensuelles du bureau et les 5 conseils d'administration,
- Nombreuses commissions : vie associative, attractivité et CEF,
- Commissions recrutements pour tous les contrats en CDI,
- Rencontres avec les élus et autres partenaires,
- Mobilisations à Paris et ailleurs...

Les bénévoles de l'ATPE, eux, interviennent directement auprès des enfants pour les accompagner soit à domicile, soit dans les ateliers organisés dans les locaux de Manosque. Un travail de qualité, personnel, adapté à chaque enfant.

Et bien sûr tous les salariés des services et établissements qui partagent les valeurs d'humanisme et de solidarité portées par l'association et qui les mettent en pratique quotidiennement auprès des familles et des enfants.

Une équipe de direction dynamique, porteuse de projets innovants, garante du bon fonctionnement et du respect des valeurs que nous prônons.

L'année 2024 fut dense encore une fois et parfois tumultueuse, nous tenons bon et conservons l'envie de sans cesse défendre nos engagements et développer nos capacités à agir pour notre projet associatif au service des autres.

A cet effet, pour marquer notre volonté de poursuivre un développement maîtrisé, garant des valeurs que nous défendons et pour être en mesure de répondre à l'évolution inévitable des politiques sociales contraintes par des réductions budgétaires, je vous sou mets une résolution que l'ADSEA 04 et l'APAJH 04 souhaitent faire adopter par leur assemblée générale respectives.

Roselyne Touquet  
Présidente

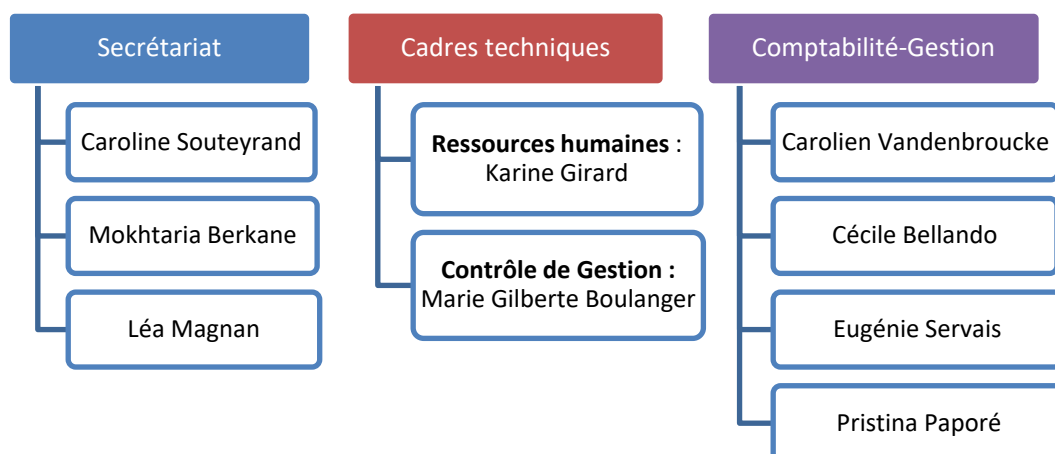


# Le siège



Le siège de l'ADSEA 04 assure les fonctions support pour l'ensemble des services de l'Association. Autorisé pour la première fois par le Département en 2019, il a renouvelé sa demande d'autorisation en 2024.

Composé de 10 collaborateurs, renforcés ponctuellement en cas de suractivité, le siège est structuré autour de quatre pôles : la direction générale, les ressources humaines, la gestion budgétaire et le secrétariat. Ces équipes sont les interlocutrices privilégiées des services, des partenaires et de toute personne en recherche d'information. Il est essentiel de souligner leur engagement et leur rôle central dans la conduite des missions de l'Association.



### 1. Ressources humaines : Quelques chiffres issus de la BDES 2024

Dans un secteur où les ressources humaines représentent plus de 70 % des budgets de fonctionnement, leur gestion est centralisée au siège afin de garantir l'équité de traitement entre tous les salariés. Sous la coordination de la cadre technique RH, les équipes du siège et des établissements assurent la gestion quotidienne des contrats de travail et des paies. Le siège constitue également un appui technique pour les cadres hiérarchiques dans l'exercice de leurs délégations.

Le Plan de Développement des Compétences, validé par le bureau de l'ADSEA 04, a permis en 2024 la mise en œuvre de formations individuelles et collectives. En 2024, 23 formations auront été proposées bénéficiant à 120 salariés pour un budget formation de 65 589,26 €.

Fin 2024, l'ADSEA 04 comptait 119 salariés.



32 hommes (27%)



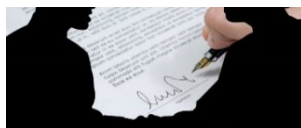
87 femmes (73%)



18 cadres (15%)



101 non cadres (85%)



- 92 contrats à durée indéterminée (77.3%)
- 27 contrats à durée déterminée (22.7%) dont 16 apprentis (13.4%)
- 5 salariés en situation de handicap

## **2. Gestion et contrôle budgétaire : plus de 7 millions de budget de fonctionnement**

Les comptables du siège et de la MECS de Barcelonnette assurent la préparation des budgets prévisionnels, le suivi des budgets accordés et élaborent les bilans administratifs fournis à nos autorités de contrôle et de tarification. Ce sont au total 5 comptables coordonnés par la cadre contrôlease de gestion qui garantissent la conformité au cadre réglementaire des comptes présentés dans ce document par les directeurs de services et d'établissements et le directeur général après approbation des instances associatives.

La coordination de ces travaux est assurée par la cadre technique contrôlease de gestion. L'année 2024 a été marquée par une charge de travail accrue liée au suivi de la MECS, permettant toutefois de structurer les procédures de liaison budgétaire, en prévision notamment de l'ouverture du CEF.

## **3. Gestion des moyens matériels et suivi des projets immobiliers**

Nous avons en 2024 procédé à la réaffectation comptable des outils informatiques, de télécommunication et des moyens de transports utilisés par chaque service et établissement. Cette fin du portage par le siège de ses ressources n'a pas réduit le besoin d'en centraliser la gestion afin de garantir des négociations de prix d'achat et d'entretien intéressants. Nous avons plus de 60 véhicules et la gestion de cette flotte est d'une grande importance dans un département où la majorité de nos interventions éducatives en milieu ouvert ne peut s'effectuer qu'avec un temps de route.

La gestion de notre parc immobilier représente après les véhicules la seconde part des moyens techniques alloués à nos missions. En 2024, ce sont 13 locaux répartis sur 5 communes des Alpes de Haute-Provence et 2 communes des Hautes-Alpes qui sont gérés par le siège. La livraison en 2025 des locaux de Manosque permettra de regrouper en un seul lieu les trois locaux actuellement loués. Le nombre de bâtiments dont l'association est propriétaire augmente ce qui nous a conduit en 2024 à travailler à la création d'un fond de dotation pour en assurer la gestion.

Le suivi des projets immobiliers en cours a été particulièrement soutenu en 2024. Nous avons accompagné, avec l'aide des cadres hiérarchiques des services concernés, la construction des locaux de Manosque qui regroupera tous les services de l'ADSEA 04 présents sur cette commune pour un coût total de 2,3 millions d'euros. Ces services cohabiteront dans un ensemble immobilier inter-associatif avec ceux de l'APF (France Handicap) et l'APAJH 04.

La construction du Centre Educatif Fermé, dont nous assurons la maîtrise d'ouvrage avec l'aide d'une assistance extérieure et la vigilance de la directrice du CEF a mobilisé toutes les équipes du siège et les membres du bureau de l'ADSEA 04. Ce projet de près de 7,8 millions d'euros sera à n'en point douter d'une qualité remarquable.

## **4. Suivi des projets.**

Les services du siège ont suivi en 2024 plusieurs projets :

- Le centre éducatif fermé : Depuis le 2023, Miléna ZAREV-RASPAIL a pris ses fonctions au siège de l'ADSEA 04 sur le poste de directrice du CEF des Alpes de Haute-Provence. Elle

suit le développement de ce projet sur tous ces aspects : architectural, budgétaire et éducatif. Elle anime à partir du siège les commissions dédiées à ce projet.

- La ferme des Cavaliers : après un bilan contrasté l'association et la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont cessé leur partenariat avec le Conservatoire du littoral et la Mairie d'Aiguines pour la gestion de ce gîte.

#### **5. Assurer la communication associative.**

Le secrétariat du siège produit et diffuse la communication associative à destination des salariés, membres et partenaires. « L'écho de l'ADSEA 04 » notre revue interne diffusée deux fois par an en moyenne à partir de la contribution de tous les services de l'ADSEA 04 validée par la commission vie associative et mis en page par les services du siège. Nous devons poursuivre nos travaux de refonte du site internet et de développement de nos supports de communication (Flyers, pochettes, etc. ...).

Le siège se charge également de toutes la mise en forme et la diffusion de toutes les offres d'emplois pour l'ensemble des services et établissements. Le secrétariat assure le suivi des candidatures, l'organisation des commissions d'embauche qui mobilisent les administrateurs et le traitement des réponses aux candidats.

#### **6. Représentation politique.**

La direction générale et les administrateurs de l'ADSEA 04 assurent la représentation politique de notre association auprès des fédérations de notre champ mais également auprès des instances territoriales. Nous intervenons ou sommes membres :

- Du conseil d'administration de la CNAPE
- Du conseil d'administration de l'APAJH 04
- Du conseil d'administration de la Mission Locale Jeunes du 04
- Du conseil d'administration du groupement d'employeur médico-social d'Objectif +
- Du conseil d'administration du Centre de Formation des Apprentis le GIAPATS
- De la délégation régionale élargie de NEXEM
- De la délégation départementale de l'URIOPSS
- De l'Observatoire Départementale de la Protection de l'Enfance du 04
- Du collectif protection de l'enfance du 04

Dans un contexte politique et budgétaire complexe, le siège a maintenu son soutien à l'ensemble des services de l'Association. L'année 2024, dense et parfois difficile, a mis en lumière l'engagement et le professionnalisme des équipes. Malgré la croissance de l'ADSEA 04, la proximité avec le terrain demeure une priorité, reflet de nos valeurs et de notre identité.

Damien Scano  
Directeur Général

# Le service éducatif en milieu ouvert





# 1- Le Service Éducatif en Milieu Ouvert

## 1-1- Présentation des missions du service

Le Service Éducatif en Milieu ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance.

Les mesures d'Aide Éducative à Domicile (AED) sont réglementées par l'article L222-1 et suivant du Code de l'Action Sociale et des familles. Les mesures d'AEMO sont, quant à elles, réglementées par l'article 375-2 et suivant du Code civil.

L'AED est une mesure demandée ou proposée aux titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental. Cette mesure concerne les enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans le cadre familial ou dans la relation avec leur(s) enfant(s). Ces parents demandent à être accompagnés et aidés.

Cet accord est symbolisé par un contrat d'orientation éducative qui est signé à la fois par les parents, le chef de service territorial du Conseil Départemental et le chef de service du SEMO.

Ce type de mesure peut aussi être mis en place suite à l'évaluation d'une information préoccupante constatant à la fois le danger pour l'enfant et l'accord des parents pour la mise en œuvre d'une aide.

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure ordonnée par le Juge des Enfants. Cette mesure est contrainte et concerne des enfants en situation de danger au titre de l'article 375 du Code Civil « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice (...) ». L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les attendus de l'ordonnance du juge et cherche à favoriser avec les parents, le mineur et son environnement, la réduction voire la disparition des éléments de danger constatés à l'origine de la mesure.

Le champ de la protection de l'enfance a connu plusieurs Lois la réformant, les lois du 4 mars 2016 et du 7 février 2022.

Celle de 2016, affirme, entre autres, que « la protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. »

Celle de 2022, explique, notamment, la volonté de mobiliser, de préserver et de développer les ressources autour de l'enfant protégé.

Ainsi, dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, pédopsychiatre et chef de service), s'appuie sur les compétences des parents. Ces parents sont considérés comme des acteurs du système et doivent être accompagnés dans la prise en compte des besoins fondamentaux de leur enfant et de leurs responsabilités parentales.

La coopération des parents est une condition primordiale pour la réussite de l'accompagnement. Quels que soient les attendus du jugement de l'AEMO ou les objectifs du contrat d'AED, la méthode d'intervention est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- Visite au domicile du parent gardien, puis de l'autre parent (il arrive selon les situations que les travailleurs sociaux aillent au domicile de cet autre parent même lorsqu'il réside dans les départements limitrophes),
- Entretien et accueil des familles au bureau,
- Entretien avec la psychologue du service si le besoin est repéré,
- Activités individuelles et collectives,
- Liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et de l'enfant (services sociaux, PMI, écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...)
- Accompagnement des familles vers le droit commun, orientations professionnelles, et dans d'autres directions si le besoin est repéré.

La mise en œuvre de ces dispositifs est détaillée dans le projet de service 2021-2026 du SEMO.

Cet accompagnement est sous-tendu en permanence par une réflexion pluridisciplinaire, et notamment lors des réunions hebdomadaires d'évaluation, de retour d'accueil, de synthèse avec les partenaires, ....

Ce travail éducatif bénéficie d'un appui logistique indispensable de la part des services administratifs et comptables, tout au long de l'accompagnement.

*En 2024, le SEMO a accompagné 985 mineurs, soit 616 familles dans 100 villes du département des Alpes de Haute Provence.*

## **1-2- La vie institutionnelle du service**

Le service départemental du SEMO est composée de 4 antennes : Digne les Bains, Château Arnoux Saint Auban, Forcalquier et Manosque. Chacune de ces équipes se réunit une fois par semaine pour échanger sur les stratégies éducatives dans les accompagnements des travailleurs sociaux, sur des projets collectifs, sur la dynamique d'équipe...

Le projet de service est garant d'un fonctionnement départemental même si sur les territoires, en fonction des caractéristiques de celui-ci (partenaires existants, localisation, ...), des adaptations sont faites pour répondre aux besoins le mieux possible.

Le SEMO départemental organise des temps d'échange de pratique et de réflexion et des rencontres avec les partenaires régulièrement pour l'ensemble des salariés du SEMO. Ainsi, nous questionnons régulièrement le projet de service collectivement pour le faire évoluer.

Les temps d'analyse de pratique professionnelle sont obligatoires pour les salariés du SEMO (travailleurs sociaux et psychologue) et mixent les travailleurs sociaux de chaque antenne.

Aussi, les temps de formations continues constituent des apports indispensables à la pratique. En 2024, une formation sur « les écrits professionnels » avec un juriste P. Le Brun a permis à certains des salariés de développer leurs compétences.

De plus, certains salariés du SEMO ont participé au programme de formation proposé par le département des Alpes de Haute Provence sur les besoins fondamentaux de l'Enfant et le Projet Pour l'Enfant, dont la mise en œuvre fera l'objet d'une expérimentation en 2025.

### 1-3- Une évaluation permanente

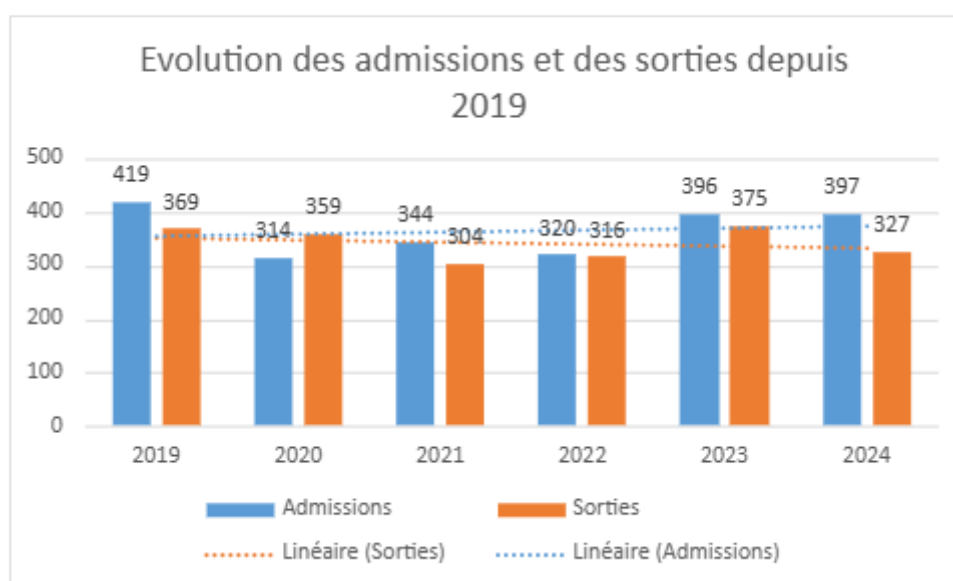
Le cadre réglementaire nous impose une évaluation permanente du service. Cependant, le cadre et la méthodologie a évolué en 2019 avec la loi du 24 juillet 2019. En effet, la HAS a défini trois enjeux de la démarche d'évaluation et vise à :

- Permettre à la personne d'être actrice de son parcours ;
- Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services ;
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Nous avons débuté, en fin d'année, une évaluation interne. En 2025, une évaluation par un organisme extérieur sera réalisée avant la fin d'année. Ensuite, un nouveau projet de service, sur la base de cette évaluation et d'éventuels changements dans les modalités d'interventions, sera élaboré pour les 5 années prochaines.

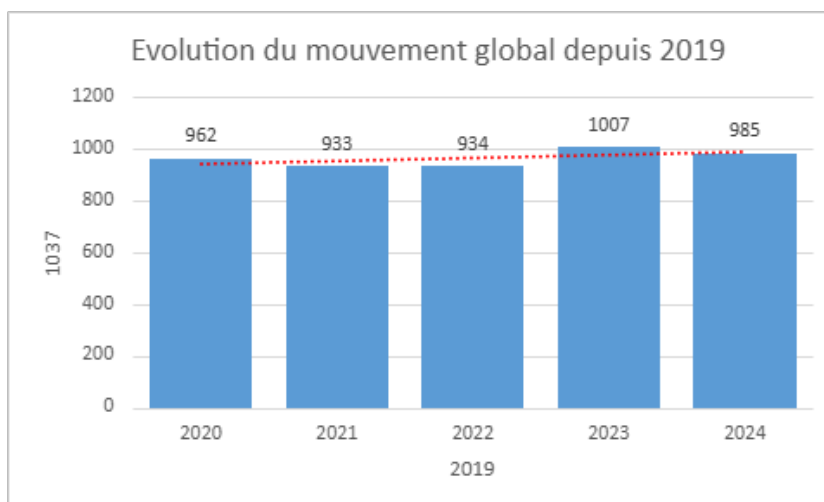
## 2- L'activité

### 2-1- L'activité du SEMO départemental

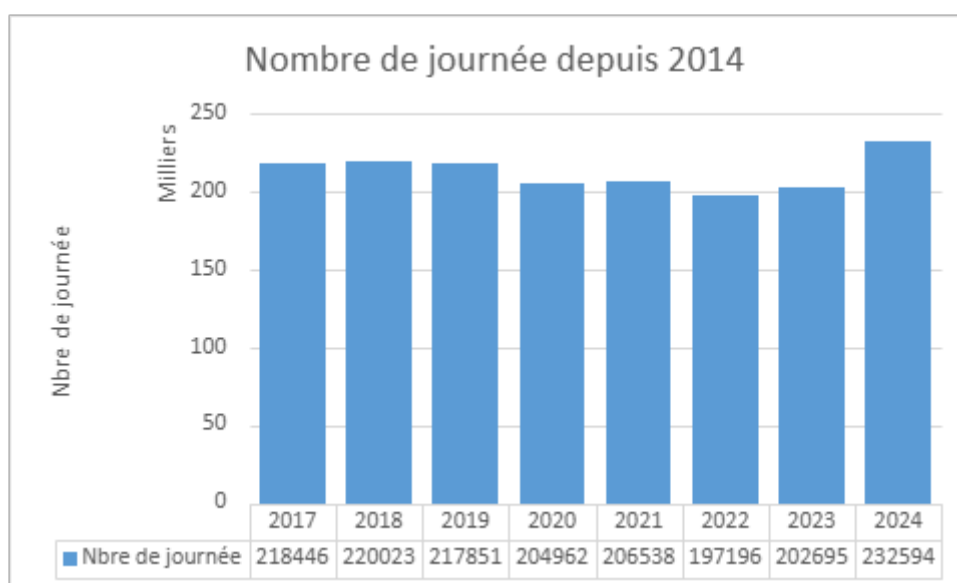


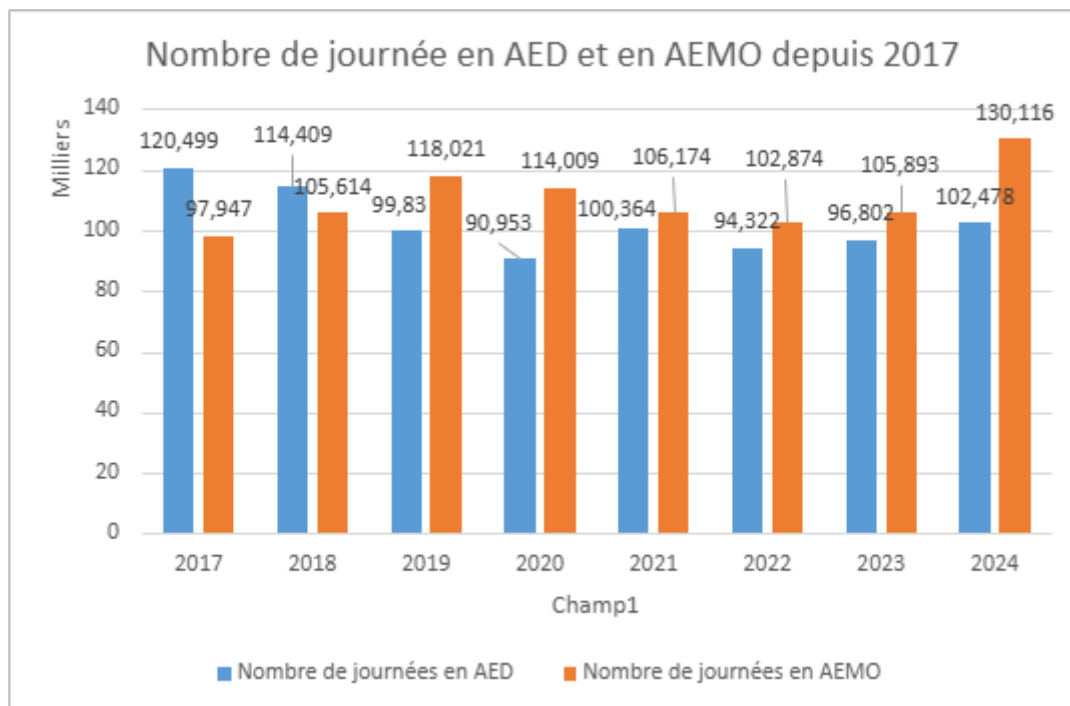


Les admissions sont équivalentes à 2023, cependant le nombre de sorties a considérablement baissé. Ce qui peut s'expliquer par un nombre important d'admissions l'année passée et qui sont toujours en cours et des mesures qui durent plus longtemps.



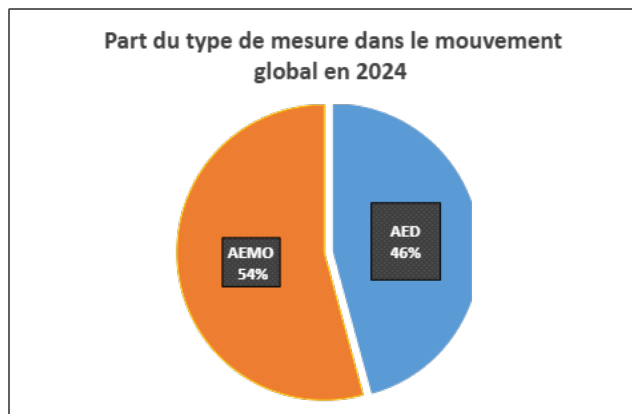
Après une forte hausse en 2023. Le nombre d'accompagnements est comparable à celui de l'année 2018 (990) et aurait plus être plus important si nous n'avions mis en pause les admissions en AED en septembre/octobre 2024, à la suite de notre interpellation du Conseil Départemental sur le nombre de mesures mises en place dans l'attente d'une mesure PEAD (en juin 2024, cela représentait 33 mesures AEMO ou AED en attente d'une mesure de PEAD).





Le nombre de journées a considérablement augmenté, dans l'ensemble, c'est une augmentation d'environ 15 %. Plus spécifiquement, le nombre de journée a augmenté de 6 % pour les AED et de 19 % pour les AEMO en 2024 par rapport à l'année passée.

## 2-2- L'activité par type de mesure

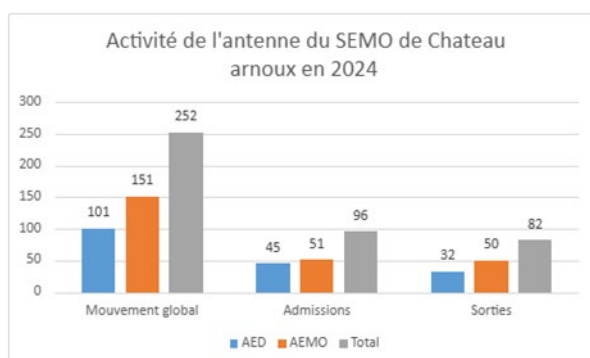
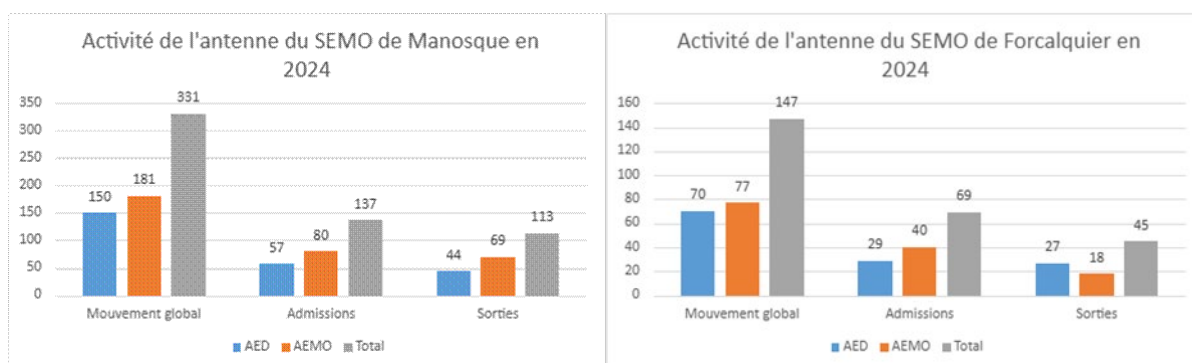


Comme en 2023, nous avons exercé plus de mesures dans le cadre judiciaire qu'en administratif. Et la part des admissions dans l'une ou l'autre est équivalent à leur part dans le mouvement global. Depuis 2019, l'activité « judiciaire » est plus importante que l'activité « administrative ». Selon la DREES<sup>1</sup>, en 2022, les 172 000 actions éducatives en cours fin 2022, en France métropolitaine,

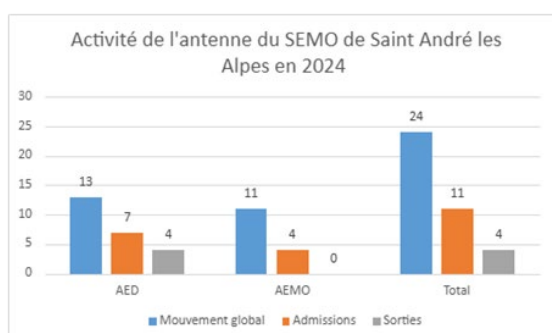
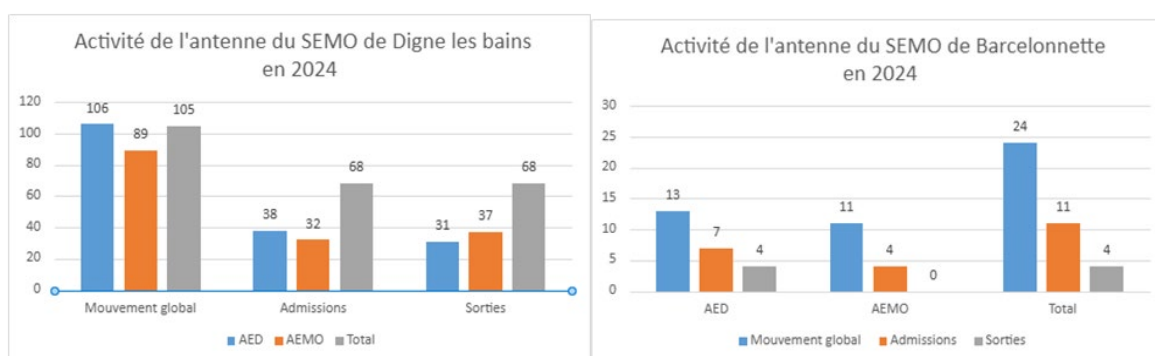
comprennent 70 % d'AEMO et 30 % d'AED avec une progression de 2,1 % pour les AEMO.

<sup>1</sup> DREES : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques

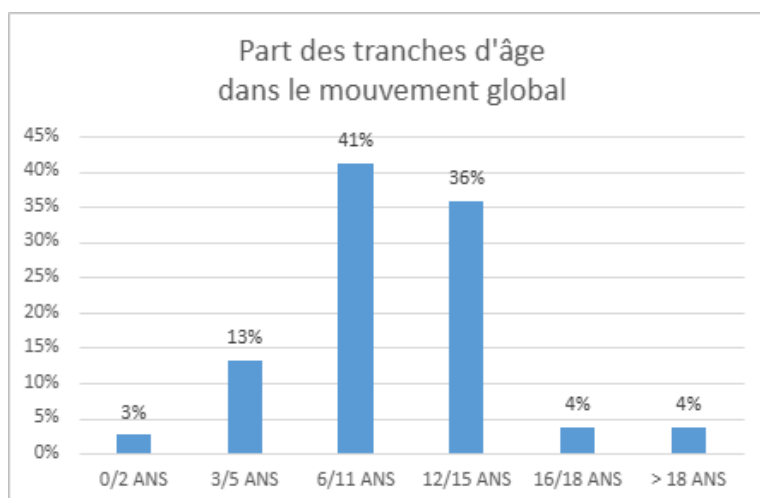
## 2-3- L'activité par Antenne



Sur ces trois secteurs, l'intervention se fait majoritairement dans le cadre judiciaire que ce soit dans le mouvement global que des dans les admissions. Alors que dans trois secteurs suivants, qui sont rattachés au SEMO de Digne les Bains, l'intervention se fait principalement dans le cadre administratif.



## 2-4- L'activité par âge

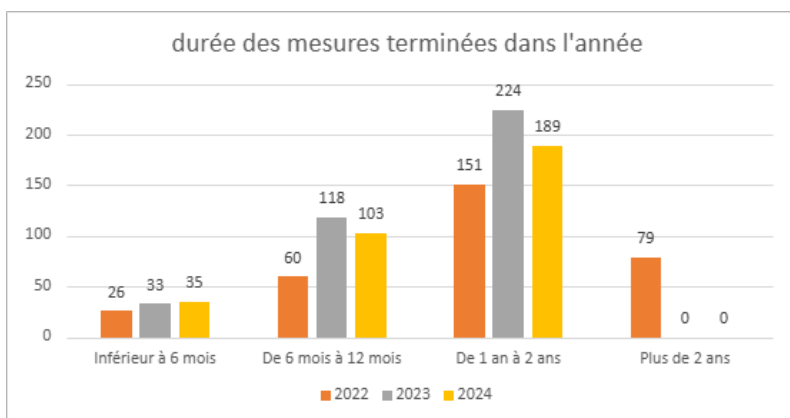


Les publics cibles de nos accompagnements sont les enfants de 6/11 ans et les 12/15 ans qui représentent les  $\frac{3}{4}$  de nos accompagnements, ce qui correspond à la période du primaire à la fin du collège. Il est à noter que les mesures concernent aussi une part importante d'enfants de moins de 6 ans.

Les raisons des interventions sont diverses : violences intrafamiliales, accompagnement vers le soin, difficulté dans la scolarité, difficulté avec l'autorité, conflits familiaux, addictions aux écrans ... bref, travailler sur les freins inhérents à la situation familiale dans l'intérêt de l'enfant.

## 2-5- La durée de nos interventions

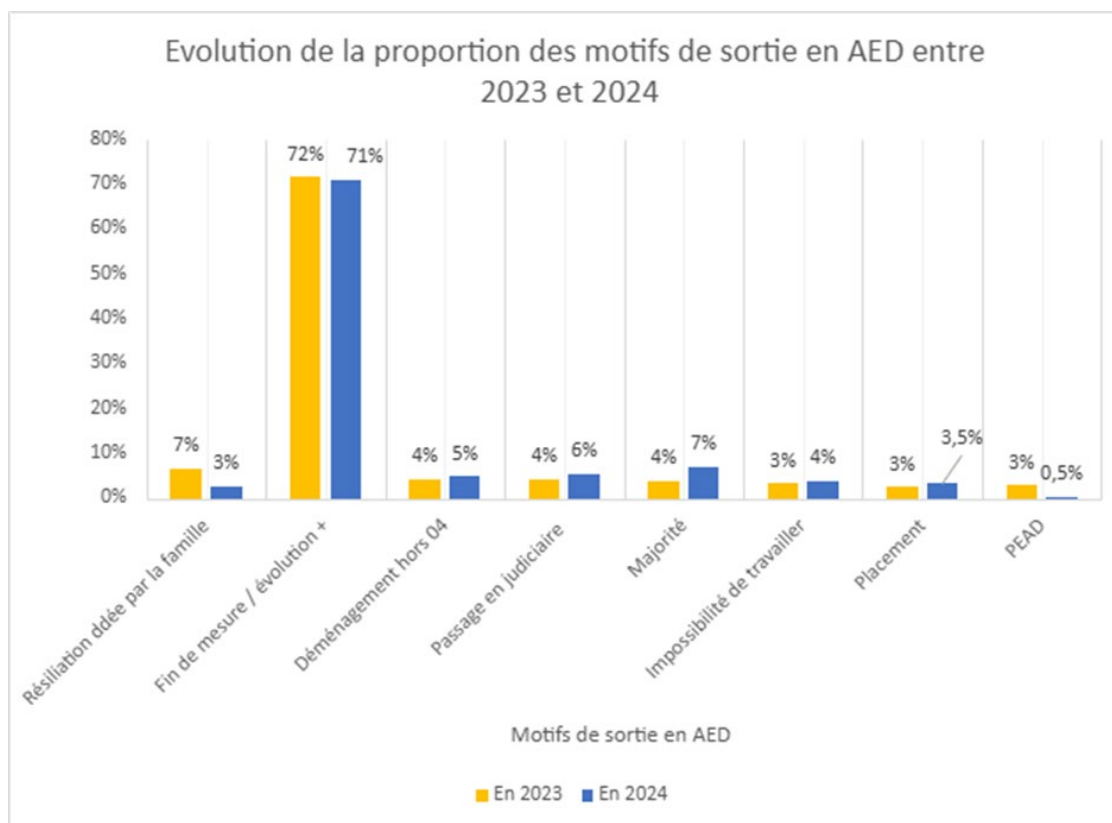
Nous observons que la durée des mesures de 6 mois à 1 an et de 1 à 2 ans a diminué par rapport à l'année 2023. Vu que le nombre de sorties de mesure à nettement diminué, cela signifie que les mesures débutées en 2022 et 2023 sont toujours en cours. Si nous utilisons la médiane comme indicateur de tendance centrale, la durée médiane des mesures en AED est de 12 mois



et celles en AEMO sont de 11 mois. C'est à dire qu'on fait une moyenne de la majorité des données en minimisant les données les plus extrêmes.

## 2-6- Vers la fin de la mesure

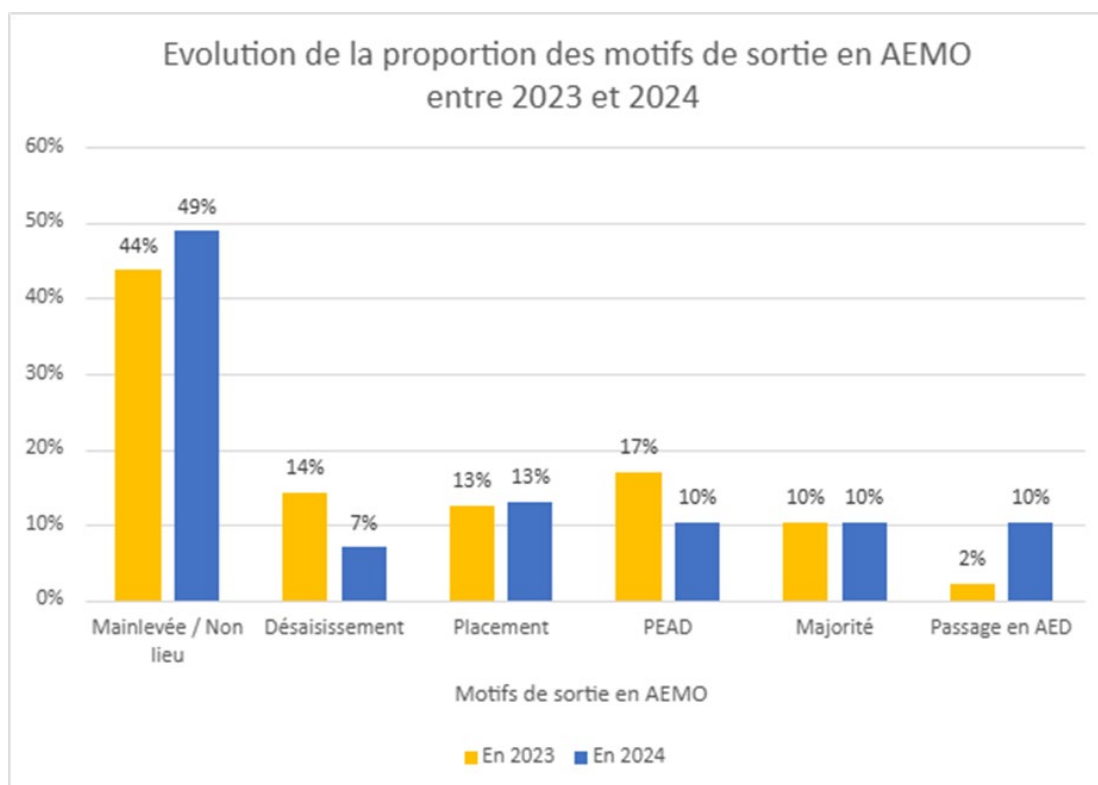
### L'AED



La fin d'une mesure pour une évolution positive de la situation reste le principal motif de l'arrêt d'une AED et représente la part la plus importante des motifs avec 71 %.

La proportion des mesures résiliées par les familles baisse de 4 points par rapport à l'année passée. Quant à celle qui se termine à la majorité gagne 3 points. Enfin, au regard du contexte sur la question du placement éducatif à domicile, ce motif perd 2,5 points en 2024.

Quant aux autres motifs, la proportion reste relativement stable.



En 2024, on note que la proportion des fins de mesures gagne 5 points. Comme dit précédemment, les orientations d'une AEMO vers un PEAD perdent 7 points. Et enfin, les mesures AEMO qui évoluent vers une AED gagnent 8 points.

En 2023, nous avons noté, une augmentation importante des mesures d'AEMO en attente d'une mise en place de mesure de placement éducatif à domicile (PEAD). En juin 2024, nous avons alerté le Conseil départemental et les Juge des Enfants de cette situation. En effet, nous avons près de 40 mesures d'AEMO en attente de PEAD, puisque ce dispositif est limité dans sa capacité en termes de nombre de mesure et que donc la durée de l'attente pouvait être longue.

Cet état de fait a créé une tension entre une évaluation d'une situation qui exigeait l'intervention soutenue d'une intervention éducative à domicile avec la possibilité d'un repli et le calibrage de l'intervention de l'AEMO (ou de l'AED), d'autant que les admissions de mesure AED et AEMO "classique" continuaient d'augmenter.

C'est ainsi que le bureau de l'ADSEA 04 a décidé, dans ce contexte, de ne plus prendre en charge de nouvelles mesures administratives tant que des réponses sur les prises en charges des mesures de PEAD par le service adapté et des réponses budgétaires n'étaient pas apportées. Ce n'est que courant octobre que nous avons pu de nouveau organiser des admissions en AED.

Pour rappel, l'avis de la Cour de cassation du 14 février 2024 a conclu à la nécessité de requalifier juridiquement le dispositif de PEAD. Dans l'arrêt de la Cour de cassation du 2 octobre 2024, le juge des enfants ne peut plus continuer à ordonner une mesure de placement prenant la forme d'un PEAD (placement à l'ASE et droit d'hébergement complet accordé aux parents), sans risquer de voir sa décision infirmée en cas de recours.

Aujourd'hui, rares sont les ordonnances de PEAD, par conséquent les Juges des enfants ont désormais le choix entre 2 types de mesures éducatives : le placement ou l'AEMO. Nous sommes donc dans l'attente de la mise en place de mesures renforcées avec ou sans possibilité de repli.

C'est pourquoi, il est important de rappeler que nos interventions dans le cadre de l'AED et de l'AEMO sont considérées comme des mesures de protection mais aussi de prévention au placement. Toutefois, en l'absence de dispositifs alternatifs, ces mesures sont proposées ou ordonnées comme une alternative au placement ou à défaut d'une mesure de placement à domicile qui n'existe plus.

Le sens de la prévention dans le travail en milieu ouvert est une valeur essentielle portée par les équipes du SEMO. En effet, cela parle de la capacité des travailleurs sociaux de favoriser la collaboration des détenteurs de l'autorité parentale et des détenteurs de l'autorité parentale à se mobiliser, condition sine qua non pour engager un processus de changement dans l'intérêt de leur enfant. D'où l'importance, de pouvoir agir plus en amont sur les difficultés repérées. D'où la proportion importante des fins de mesures pour une évolution positive.

## 2- Les modalités de notre intervention

### 2-1- Une équipe pluridisciplinaire

L'organisation de l'équipe du SEMO est basée, en 2024, sur 23 ETP de travailleurs sociaux en CDI, 2 ETP de secrétariat, 2 ETP de psychologue et 2 ETP de chef de service et la possibilité d'embaucher des CDD pour absorber la suractivité ou remplacer les arrêts maladie. Néanmoins, comme les autres structures, nous rencontrons des difficultés dans le recrutement. De plus, nous avons reçu les retours budgétaires en octobre et au regard de l'activité soutenue de l'année, les ETP ont été revus. Nous avons pu embaucher un 24ème ETP et un mi-temps de directeur pour respecter le cadre réglementaire en termes d'encadrement de ESMS et donc pour encadrer ce service devenu conséquent.

Comme de nombreuses structures médico-sociales, le recrutement de nouveaux professionnels reste une difficulté importante. Pour autant nous continuons à recruter des professionnels diplômés avec formations initiales qui permettent une approche pluridisciplinaire des situations. Ainsi les équipes sont composées d'éducatrices(eurs) spécialisé(e)s, d'assistantes sociales, d'éducatrice(eurs) de jeunes enfants, de psychologues et de chef de service éducatifs. Cette pluralité des approches favorise l'émergence d'une analyse enrichie et de solutions les plus adaptées.

#### *Et une volonté de penser et diversifier notre action...*

*« C'est par une activité de transformation de son environnement que l'homme est advenu à lui-même tout en établissant au travers de cette action un certain type de rapport avec le monde des choses et des autres hommes. » L'agir, Tony Lainé.*



La mission principale du service est de faire disparaître des situations de danger pour les enfants. Les professionnels du SEMO ont participé au processus de formation, organisé par le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, sur les besoins fondamentaux de l'enfant. Cette formation permettra aux professionnels de s'équiper de corpus théoriques et d'outils pour évaluer les besoins des enfants aux regards de leurs besoins fondamentaux. Les professionnels seront amenés à accompagner les parents à trouver les ressources pour satisfaire ces besoins.

C'est pour ce faire, que les modes d'intervention du SEMO sont diversifiés. Chaque professionnel s'efforce, avec les compétences des parents, des partenaires sur le territoire et de leurs propres compétences de proposer des actions qui s'inscrivent dans un projet pour l'enfant.

Outre la relation duelle avec l'enfant, le ou les parents, les divers accompagnements, l'action collective constituent un temps fort de l'accompagnement qui permet un espace d'expression, facilite cette expression et permet de reconstituer la parole.

Organisées en fonction de thématiques, de tranche d'âge pour favoriser les conditions d'une rencontre, ces actions collectives ont toujours eu comme finalité de rechercher à rendre les enfants et les parents acteurs de la mesure. En 2024, plusieurs actions collectives ont pu se mettre en place : le projet « tournoi des enfants » avec la CNAPE au stade de l'Allianz Arena de Nice, des séances de médiation par l'équitation, des randonnées, des sorties aux lacs (Ste croix, Serre Ponçon,...), des sorties culturelles en lien avec Culture du Cœur, pour les enfants et les parents, de la médiation culture avec Enfance et Culture à travers un projet avec les carrières de lumières aux Baux de Provence, des séjours à la ferme des cavaliers...

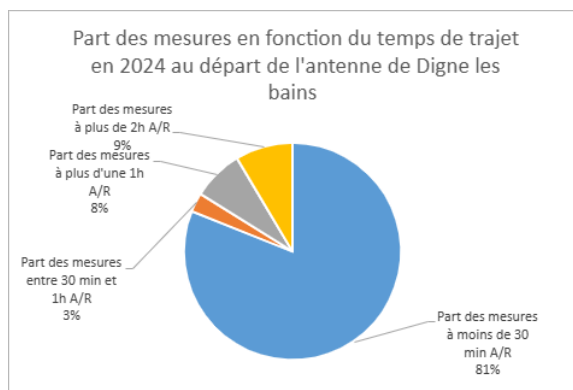
## 2-2- La répartition géographique des mesures

En 2024, le SEMO est intervenu dans 100 villes des Alpes de Haute-Provence sur les 198 communes que comptent le département. L'année passée, nous intervenions dans 90 villes.

Comme l'année dernière, nous proposons une lecture du nombre de mesure en fonction du temps de trajet au départ de chaque antenne. Les temps de trajet comptabilisés ne tiennent compte que du domicile principal de l'enfant, ils ne comptent pas les trajets pour rencontrer l'autre parents en cas de séparation, les partenaires en lien avec l'enfant, les accompagnements nécessaires (médicaux, administratifs, ...) à une évolution positive et d'autres besoins.

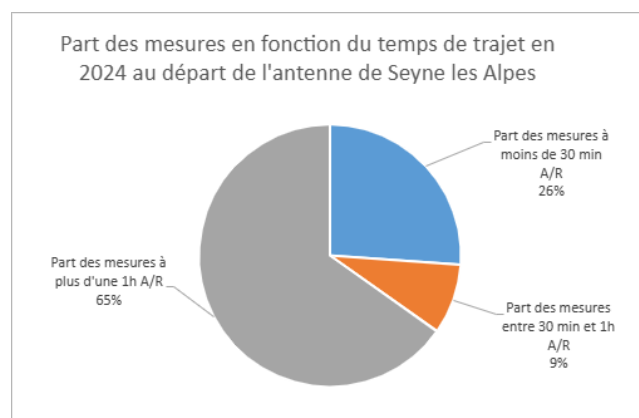
Nous sommes souvent sollicités par les familles sans moyen de locomotion pour les accompagner à ces différents rendez-vous.

Ce temps et cet espace sont mis à profit pour créer du lien et échanger avec les enfants et les parents.

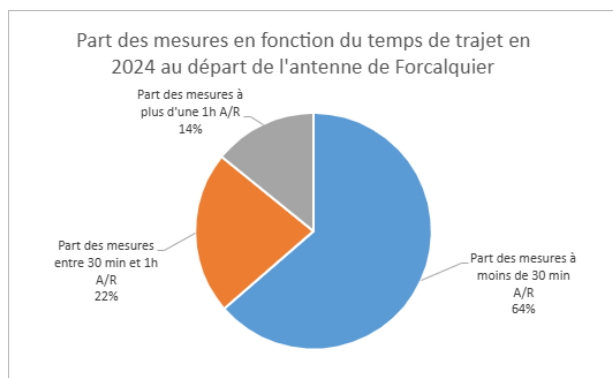
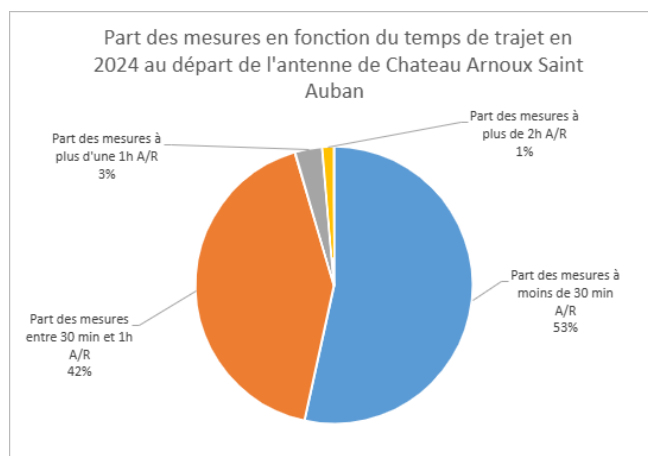


En 2024, au départ de l'antenne de Digne, 81 % des mesures sont à moins de 30 min de trajet A/R, 8 entre 1h et 2h et 9 % sont à plus de 2 heures de routes aller/retour.

De l'antenne de Seyne, les  $\frac{3}{4}$  des mesures sont à plus de 30 minutes de trajets.



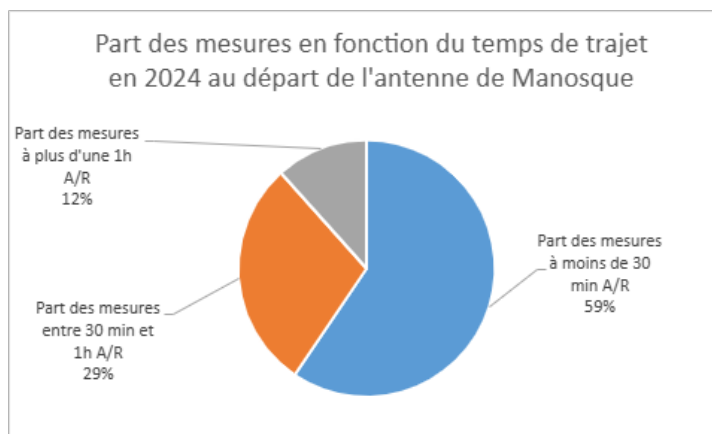
A l'antenne de château, quasi la moitié des mesures sont à plus de 30 min de déplacement (aller/retour).



Du SEMO de Forcalquier, la part des mesures à moins de 30 min de trajet représente 60 % de l'ensemble. Sur ce secteur, les mesures sont situées de plus en plus loin par rapport à l'année passée.

Quant à Manosque, c'est 64 % des mesures.

Et environ 14 % des mesures sont entre 1h et 2h de trajet, une augmentation de 4 points par rapport à 2023.



*Nous insistons sur la modération de cette approche car elle est basée seulement sur le lieu d'habitation de l'enfant. Les calculs ne prennent pas en compte les lieux de scolarisation et/ou de formation et de l'autre parent. Quant aux soins, il nous semble nécessaire de rappeler que selon l'Observatoire Régional de Santé, un habitant des Alpes de haute Provence, en 2022, est en moyenne à 45 min d'un spécialiste, et qu'il n'est pas rare de se déplacer jusqu'à Marseille ou Aix en Provence pour accompagner des parents et leurs enfants vers le soin.*

Quand un spécialiste quitte le territoire des Alpes de Haute-Provence ou ne prend pas de nouveaux patients, il faut orienter les familles vers Aix en Provence ou Marseille ; pour rappel de Digne, Aix en Provence est à 2h45 et de Manosque, Aix est à 90 min.

#### *En bref, ce que nous voulons retenir en 2024*

- En 2024, le SEMO a accompagné 985 mineurs et jeunes majeurs, soit 616 familles dans 100 villes du département des Alpes de Haute Provence.
- 46 % des admissions se font dans le cadre administratif et 54 % en AEMO.
- Le nombre de journées a considérablement augmenté, dans l'ensemble, c'est une augmentation d'environ 15 %. Plus spécifiquement, le nombre de journée a augmenté de 6 % pour les AED et de 19 % pour les AEMO en 2024 par rapport à l'année passée.
- 15 % d'augmentation du nombre de journées, + 6 % en AED, + 19 % en AEMO.
- 49 % des mesures AEMO et 71 % des mesures AED ont pour issue une évolution positive.
- 13 % des mesures AEMO et 3,5 % des AED ont pour issu un placement.

Pascal FORTN  
Jean-Baptiste LOZAC'H

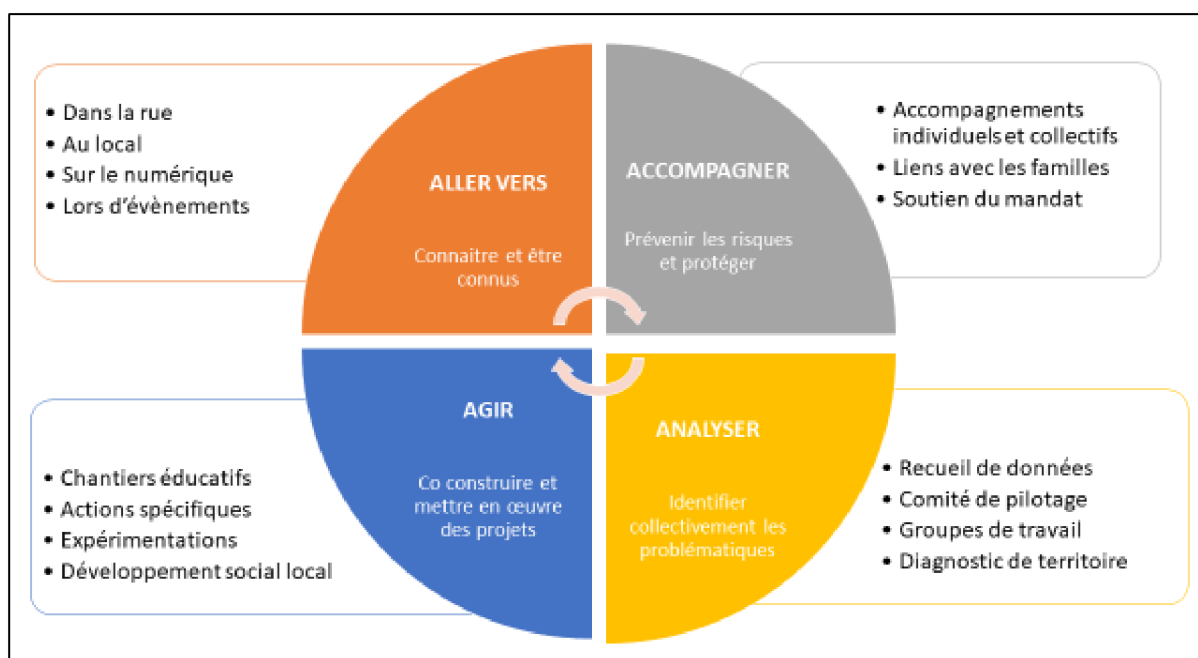
# Le service de prévention spécialisée



## 1- La Prévention Spécialisée

Conçue comme une intervention éducative et sociale au plus près de la jeunesse, par une présence « hors les murs » d'éducateurs spécialisés sur des espaces identifiés. Elle utilise des modalités d'actions propres visant à aller vers les jeunes et susciter leur adhésion et leur mobilisation dans un parcours d'accompagnement.

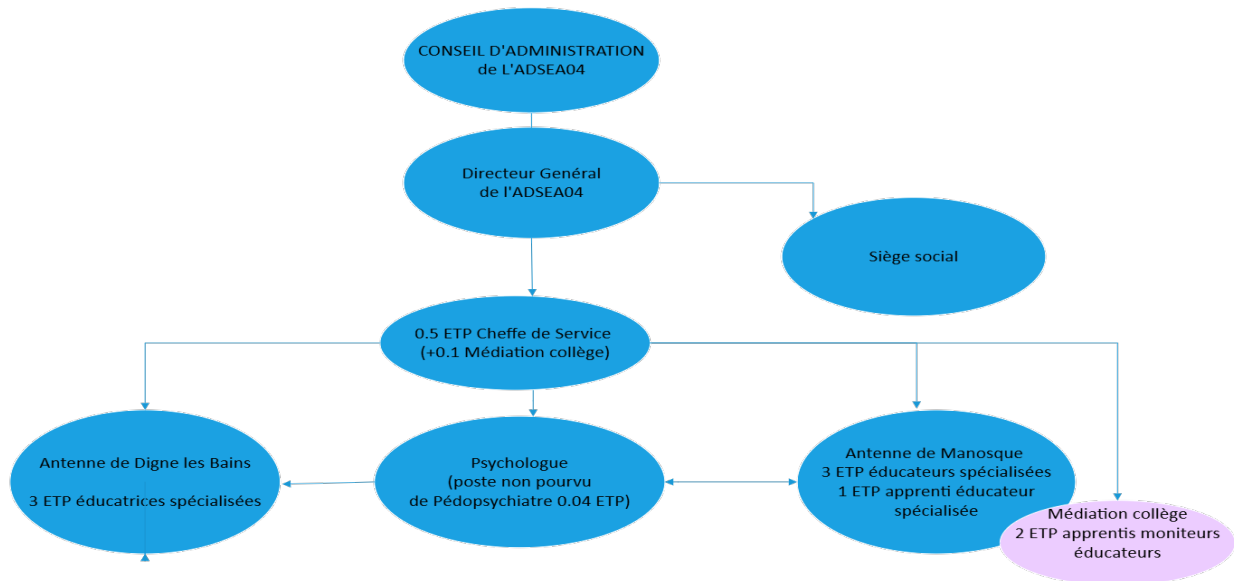
La prévention spécialisée a commencé à se structurer en France à l'issue de la seconde guerre mondiale. L'Arrêté du 4 juillet 1972, texte de référence, reconnaît et fixe les modes d'actions autour des principes fondateurs suivants : l'absence de mandat nominatif, le respect de l'anonymat, la libre adhésion et la non-institutionnalisation des activités. Ces principes visent à faciliter l'accroche avec des jeunes qui parfois sont en marge ou en rejet des modes d'accompagnements plus conventionnels, et à créer les conditions, grâce à ce lien, d'une évolution positive.



Ouvert depuis 1979 dans notre département, le service départemental de Prévention Spécialisée de l'ADSEA est composé de 2 équipes de travailleurs sociaux, intervenants respectivement sur les communes de Digne les Bains et de Manosque. Ces équipes contribuent au quotidien, en lien avec les acteurs de ces deux territoires, à la mise en œuvre de la politique départementale de protection de l'enfance.

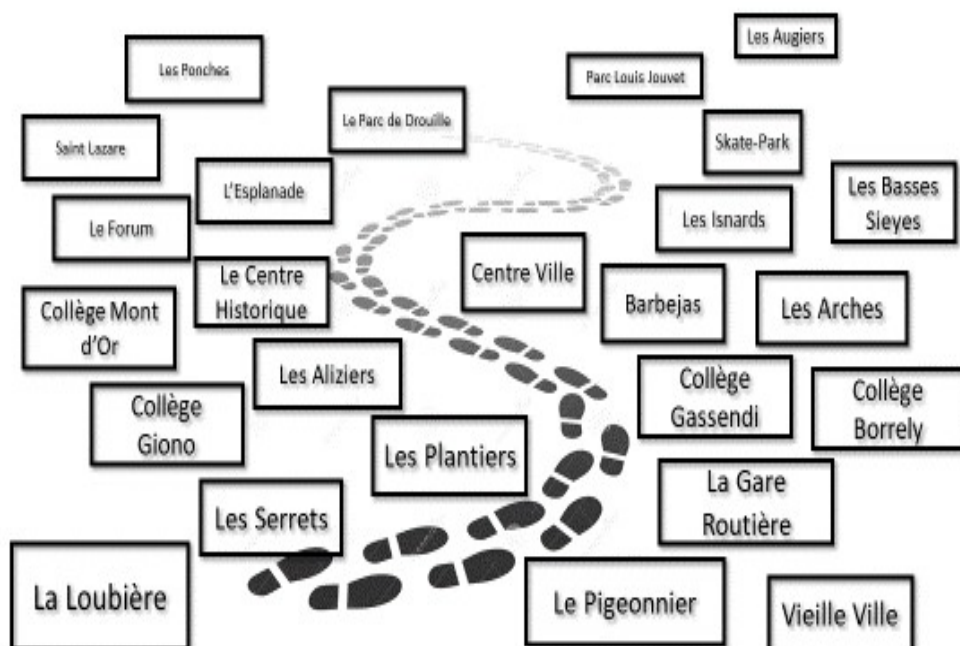
La Prévention Spécialisée est en effet, depuis les lois de décentralisation auxquelles ont succédé plusieurs lois sur la protection de l'enfance (2007, 2016) chaque fois plus explicite en la matière, une compétence des Conseils Départementaux.

## Le service Départemental de Prévention spécialisée des Alpes de Haute-Provence



## 2- Le travail de rue

Parmi les modalités d'intervention de la Prévention Spécialisée, le travail de rue constitue la spécificité par excellence. Cela est tellement vrai que cette pratique a donné son nom, dans le langage courant, à celui que l'on appelle « l'éducateur de rue » : le lieu de l'intervention (et non le bénéficiaire), dans cette dénomination officielle, fait donc partie intégrante de la fonction. Ça n'est pas anodin ! Et ça en dit beaucoup sur la singularité du travail des éducatrices et éducateurs en Prévention Spécialisée qui, s'ils veulent remplir leur mission en milieu « grand ouvert », doivent garantir cette présence inhabituelle d'adultes (qu'ils doivent rendre habituels !) sur l'espace occupé par le jeune avec une intention précise et une attention permanente.



Cette intention (aller vers le public) et cette attention (permettant la prise d'information, préalable à l'action) sont les deux ingrédients de ce que nous appelons la présence sociale, dont le travail de rue est l'un des principaux modes.

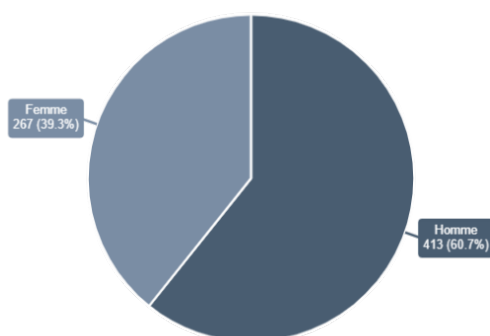
Ce travail, jour après jour, permet aux équipes de développer une connaissance du territoire, de ses usages et de ses usagers. De leur capacité à instaurer une relation de confiance avec les jeunes dépend en grande partie l'impact de leurs actions sur le long terme.

### 3- Quelques chiffres...

Près de 680 jeunes entre 10 et 25 ans ont été en contact avec le service de prévention spécialisée en 2024, dans le cadre du travail de rue, actions collectives (sorties, chantier éducatif actions sur le territoire...) d'un accompagnement individuel formalisé ou d'une réponse ponctuelle à une demande spécifique d'une sollicitation spontanée.

#### 3-1- Public par genre

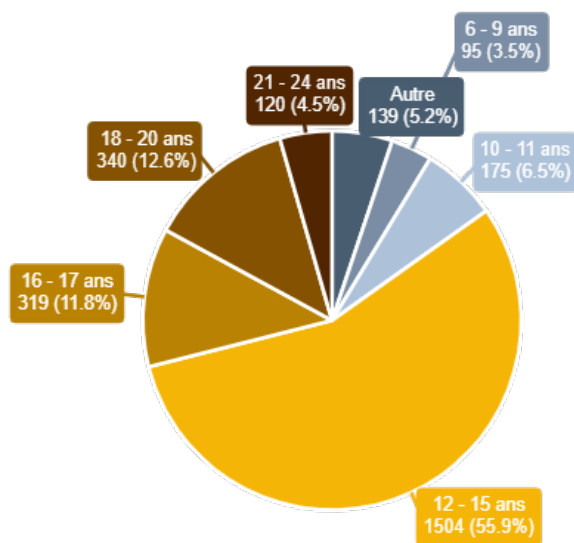
Le travail auprès des jeunes filles reste un objectif de l'équipe départementale de Prévention Spécialisée.



| Genre   | Nombre de jeunes | Moyenne d'âge | %     |
|---------|------------------|---------------|-------|
| Garçons | 413              | 17 ans        | 60,7% |
| Filles  | 267              | 16.9 ans      | 39,3% |

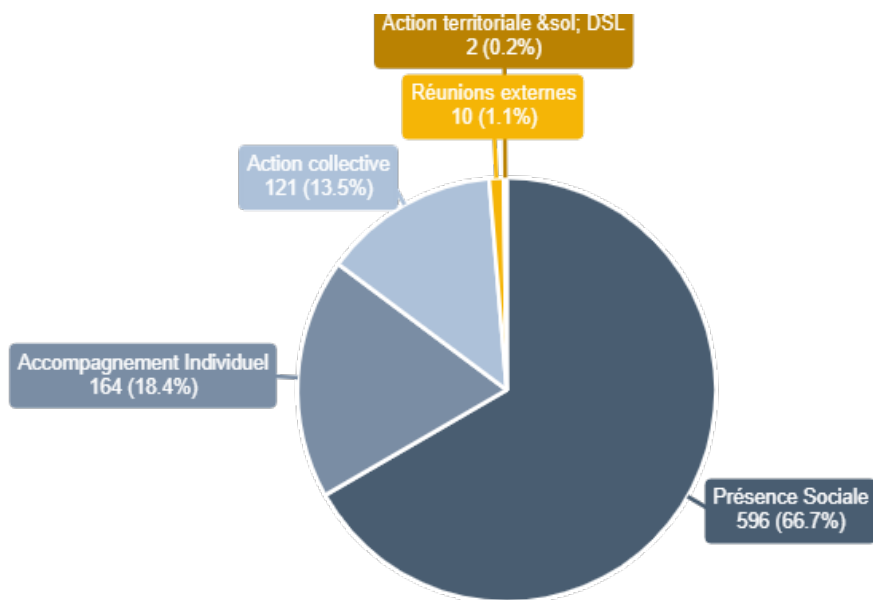
*La mixité est un objectif recherché dans toutes les actions collectives et dans la mise en place des chantiers éducatifs.*

### 3-2- Public par tranches d'âge



28.9% des jeunes participants aux actions de l'équipe de prévention ont plus de 16 ans, le décrochage scolaire est un risque élevé pour cette tranche d'âge

### 3-3- Nombre d'actions par type



Soit

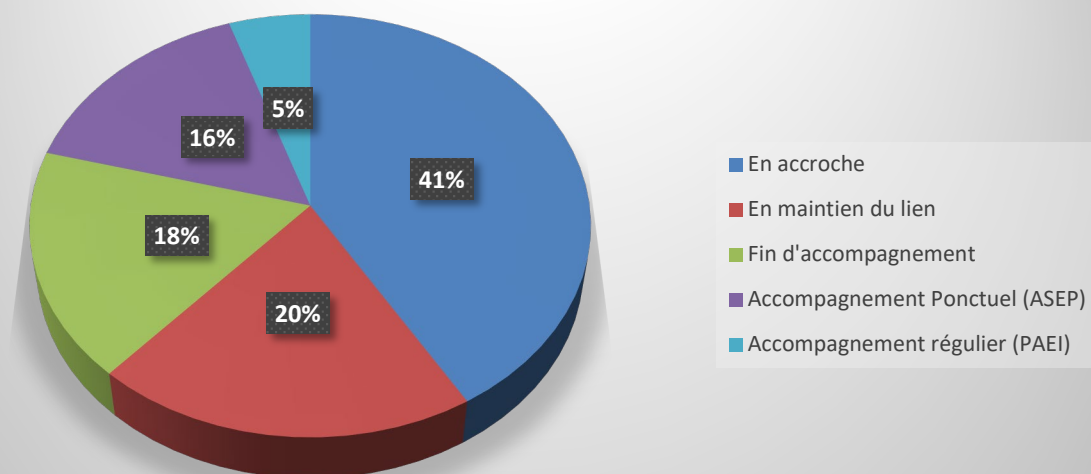
**596 Actions de Présence Social**

**164 Accompagnements individuels**

**121 actions collectives**

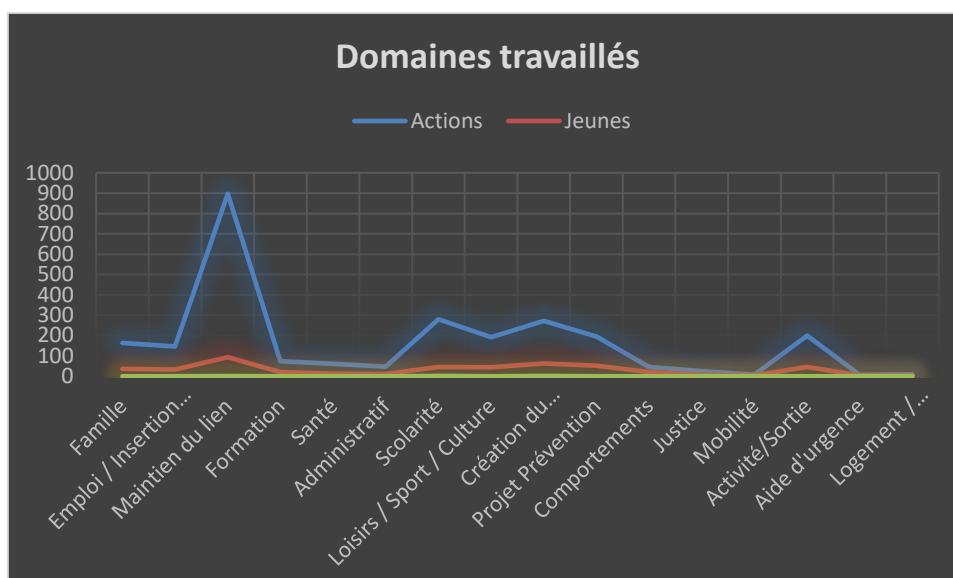


## Type de lien



| Type de lien                   | Nombre de jeune | H   | F   | %  |
|--------------------------------|-----------------|-----|-----|----|
| En accroche                    | 278             | 168 | 106 | 41 |
| Maintien du lien               | 134             | 81  | 53  | 20 |
| Accompagnement ponctuel (ASEP) | 104             | 67  | 37  | 16 |
| Accompagnement régulier (PAEI) | 34              | 22  | 12  | 5  |

### 3-4- Répartition des jeunes par domaines travaillés



| Domaines travaillés                      | Actions | Jeunes             |
|------------------------------------------|---------|--------------------|
| Famille                                  | 163     | <a href="#">36</a> |
| Emploi / Insertion professionnelle       | 145     | <a href="#">33</a> |
| Maintien du lien                         | 897     | <a href="#">93</a> |
| Formation                                | 73      | <a href="#">19</a> |
| Santé                                    | 61      | <a href="#">12</a> |
| Administratif                            | 46      | <a href="#">11</a> |
| Scolarité                                | 280     | <a href="#">45</a> |
| Loisirs / Sport / Culture                | 191     | <a href="#">44</a> |
| Création du Lien/Présentation du Service | 272     | <a href="#">63</a> |
| Projet Prévention                        | 194     | <a href="#">52</a> |
| Comportements                            | 45      | <a href="#">19</a> |
| Justice                                  | 25      | <a href="#">5</a>  |
| Mobilité                                 | 7       | <a href="#">4</a>  |
| Activité/Sortie                          | 199     | <a href="#">45</a> |
| Aide d'urgence                           | 6       | <a href="#">4</a>  |
| Logement / Hébergement                   | 8       | <a href="#">3</a>  |

#### 4- Un outil efficace, propre aux équipes de prévention : le chantier éducatif

##### *En 2024, 4 chantiers éducatifs et 10 jeunes concernés*

Un donneur d'ordre - le plus souvent une collectivité ou un bailleur - qui définit un support de chantier, un groupe de jeunes volontaires pour s'engager dans la démarche, une association intermédiaire qui sensibilise et emploie les jeunes : voilà les ingrédients nécessaires à l'équipe de prévention pour construire et coordonner un projet de chantier éducatif. Parmi les actions spécifiques qu'un service de prévention spécialisée peut développer sont les chantiers éducatifs. Ils occupent en effet une place de choix, si l'on en croit l'évaluation qu'en font tous les acteurs que de tels projets rassemblent.

L'intérêt et l'impact d'un tel projet, unanimement reconnu, se mesure à plusieurs niveaux :

- sur les jeunes, individuellement (apprentissage, épanouissement, responsabilisation, rupture de l'isolement, renforcement de la relation éducative...),
- sur le groupe (socialisation, évolution positive de la dynamique...),
- sur la famille (évolution du positionnement du jeune dans sa famille, amélioration du lien, contact avec les parents),
- sur le territoire (contribution à la cohésion sociale, lien intergénérationnel, relation avec les institutions...),
- sur le partenariat (meilleures connaissances réciproques, partage des constats et construction cohérente, ...).

Il permet souvent, grâce à l'expérience positive partagée, de nouer un lien fort entre le jeune et l'éducateur qui se prolonge bien au-delà du chantier. C'est également toujours l'occasion de rencontres avec des techniciens et des riverains, favorisant ainsi l'atténuation de stéréotypes réciproques.

#### 4-1- Manosque : Le verger du Riou



Le bailleur social Habitations Haute Provence (H2P) se met en relation avec l'équipe de prévention spécialisée, en vue d'un chantier éducatif. Leur souhait est d'aménager l'extérieur sur l'une de leurs résidences : le Verger du Riou.

Nous avons donc proposé à 3 jeunes manosquins de réaliser ce chantier. Il s'agit, pour tous, d'une première expérience professionnelle.

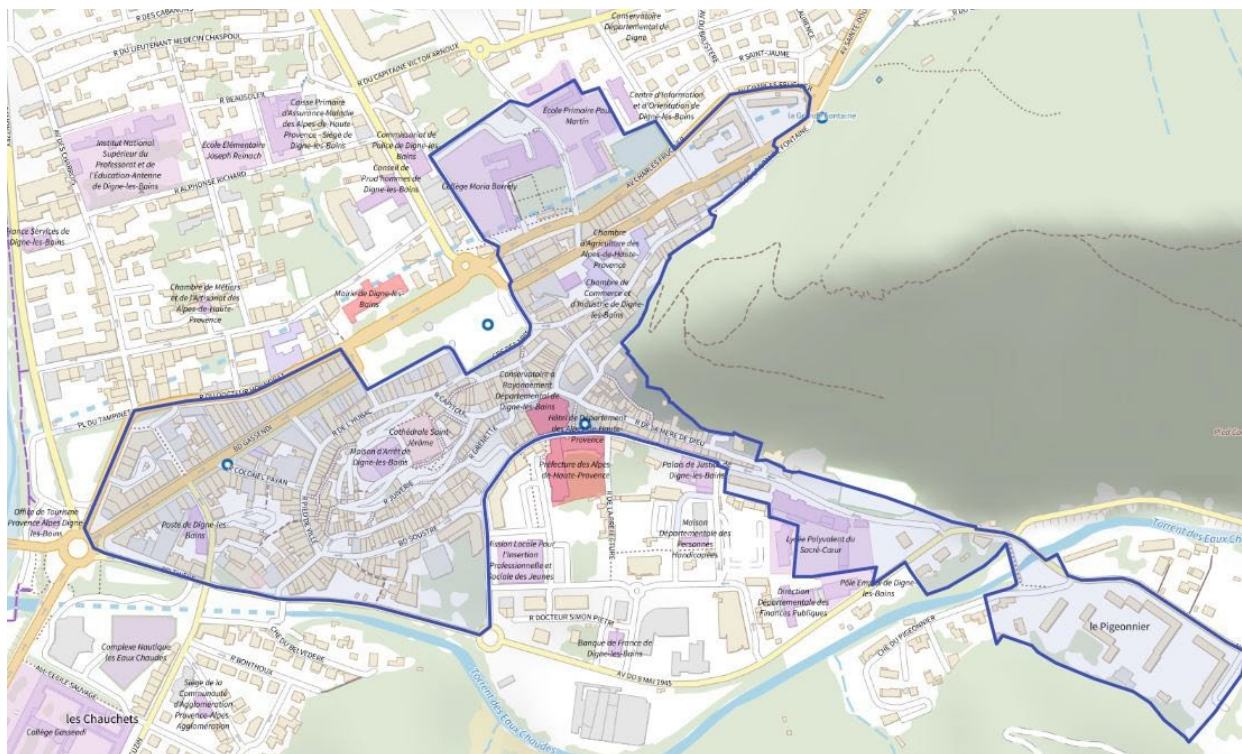
## 4-2- Digne les Bains, Chantier Culture : Le Musée et jardin des cordeliers



C'est la première fois que le service de prévention organise un chantier à visée culturelle. Les jeunes ont découvert, à cette occasion, des métiers, une organisation et les coulisses du musée. Bien plus qu'un chantier, ce sont 2 rencontres qu'ont fait les jeunes et les éducateurs : celles avec l'équipe du musée et le jardinier attitré au jardin des Cordeliers et à la maison David Neel.

## 5- Focus sur le service de Prévention Spécialisée de l'antenne Digne

Le développement Social Local : La Prévention Spécialisée dynamise les quartiers.





*13% de la population de Digne-les-Bains réside au sein du quartier prioritaire du Centre-Ville - Pigeonnier*

*30% de la population du quartier a moins de 25 ans*

(290 enfants de moins de 15 ans et 330 jeunes de 15-24 ans).

#### **5-1- Le Quartier des BASSES-SIEYES : « De l'autre côté de la zone commerciale »**



Ce quartier est constitué de 231 habitants dont 131 enfants âgés de 0 et 18 ans. Ce quartier ne possède aucune structure sportive ou ludique.

Le service est à ce jour en contact avec 51 enfants et adolescents du quartier.

Isolé et enclavé, notre présence est régulière sur ce quartier depuis plusieurs années. Nous avons d'ailleurs par le passé mis en place des actions dans le but de rassembler et lancer une dynamique avec et entre les habitants. Cela n'a pas eu l'effet escompté ce qui maintient ce quartier dans notre ligne de mire.

Nous avons poursuivi notre travail de rue, les actions comme Accroch'Jeu ou encore des temps de présence avec support, allant à la rencontre des jeunes et des adultes.

Les plus jeunes ont l'habitude de jouer dehors, s'organisent pour faire des jeux de ballons (foot, gamelles ou autres) et sont toujours ravis de nous y retrouver, ils attendent de nous des propositions, nous accueillant d'un "alors, ont fait quoi aujourd'hui ?"

Ce quartier connaît des modifications et la construction de 11 villas change la configuration du territoire : les enfants ont perdu leur espace de jeu. Les familles que nous croisons, enclines à la discussion, nous font part de leurs inquiétudes et demandes concernant leur environnement, mais également de leur désir de s'impliquer sur d'éventuels projets.

Bien que les problèmes évoqués soient identiques à ceux soulevés au cours des années précédentes, nous nous appuyons sur le climat (redevenu) serein de ce quartier, sur les attentes des enfants et sur l'envie de mobilisation de leurs parents pour coconstruire un projet global : « Ça bouge au Basses Sieyès ».

En tout début d'été, nous avons organisé une soirée pizza / jeux, dans le jardin du service de Trait d'Union de l'ADSEA 04, pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs envies de sorties durant les congés. Une Vingtaine de jeunes a répondu présent. Les idées étaient nombreuses et variées mais n'ont pas abouti.

Malgré les sollicitations de l'équipe, et la possibilité d'avoir un budget immédiatement disponible (sous le nom d'action one shot"), les jeunes ne sont pas parvenus à se mobiliser pour organiser une sortie. Face à ce manque visible d'engagement, le service poursuit sa réflexion sur les besoins et sur les moyens de mobiliser les jeunes de ce quartier.



Nous avons accompagné la mise en place d'une Bibliothèque de rue, Sabine, une bénévole qui souhaitait proposer des temps de lecture aux enfants.

Au printemps 2024, nous avons, conjointement avec H2P, mené un sondage en porte à porte pour recueillir l'avis des habitants au sujet de la qualité de vie au Basses-Sieyès et ainsi pouvoir faire remonter des besoins concrets aux partenaires. Il en ressort très majoritairement, un besoin d'espaces de jeux sécurisés pour les enfants surtout depuis la construction des villas sur les parcelles sur lesquels ils jouaient auparavant. C'est un sujet que nous portons depuis un moment et que nous espérons voir évoluer, notamment grâce à un solide partenariat avec H2P. Les rencontres avec madame la Mairie, le CCAS nous donnent régulièrement l'occasion de parler des forts besoins de ce quartier.

## 5-2- Le quartier des Arches

Le quartier des Arches est un quartier excentré au sein duquel le service de Prévention Spécialisée est présent depuis de nombreuses années lors du travail de rue.

En fin d'été 2024, nous avons, au même titre que d'autres acteurs de la ville, été interpellés, par suite de remarques de certains habitants, au sujet de nuisances particulièrement marquées aux beaux jours.

Une première réunion à l'initiative du service jeunesse de la municipalité, réunissant des représentants de la Mairie, son Service Jeunesse et la Police Municipale, le Bailleur Social, le CCAS et le Service de Prévention Spécialisée de l'ADSEA 04, a permis de dégager 5 axes de travail dont 4 auxquels notre équipe participe activement :

- Le sondage a été réalisé (en trois temps distincts) en décembre 2024, en début de soirée afin qu'un maximum d'habitants soient présents à domicile. Il a été mené en partenariat MJE / ADSEA04 et sera analysé en début d'année 2025. Les données qui en seront extraites, dégageront des axes de travail en partenariat. Le chantier éducatif en partenariat avec Erilia aura lieu en 2025.

## Zoom sur les quartiers

L'équipe est présente sur l'ensemble du territoire manosquin, que ce soit dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), le centre-ville où les espaces publics.

### 6-1- Le Quartier des Serrets



- 126 logements gérés par Habitations de Haute-Provence
- 38 JEUNES EN CONTACT
- 17 sont âgés de 10 à 15 ans
- 84 heures de présence sociale actions collectives
- 28 heures
- 11 jeunes bénéficient d'un accompagnement éducatif
- 17 filles / 21 garçons

La Prévention spécialisée est repérée dans le quartier depuis de nombreuses années via la présence sociale, le travail de rue, et les diverses actions menées : chantiers éducatifs, sorties, etc. Depuis deux ans, nous avons créé et renforcé le lien avec des groupes de jeunes.

Nous sommes en lien avec 2 groupes de jeunes mixte, âgés entre 10/12 ans et 13/15 ans. Pour les jeunes âgés entre 10/12 ans l'objectif est de créer et de maintenir un lien par la présence de rue et les sorties organisées afin de faire émerger des besoins ou des problématiques.

Pour les plus grands, l'objectif est de maintenir un lien de confiance, afin de repérer de potentielles demandes d'accompagnements et de les soutenir dans une démarche de projet et d'autonomie



## 6-2- Le Quartier des Aliziers



- 103 logements gérées par Famille et Provence
- 44 JEUNES EN CONTACT
- 24 sont âgés de 10 à 15 ans heures de présence sociale actions collectives
- 11 heures
- 51 jeunes bénéficient d'un accompagnement éducatif
- 21 filles /23 garçons

Nous avons accentué notre présence sociale sur ce quartier et participé à des événements partenaires auprès des habitants : fête de quartier, Urban Sport Truck, goûters de Noël et les actions du Centre Social. Il s'agit sur ce quartier d'accrocher des groupes de jeunes sur ce quartier.

## 6-3- Le Quartier de la Loubière :



La Loubière est un quartier habité par des gens du voyage sédentarisés

- 22 maisons gérées par habitation de haute Provence
- Un espace semi sédentaire
- 33 jeunes en contact

- 11 sont âgés de 10 à 15 ans
- 83 heures de présence sociale
- 7 actions collectives soit 44 heures
- 24 jeunes bénéficient d'un accompagnement éducatif
- 16 filles, 17 garçons

### Action sur le quartier de la Loubière

Notre service intervient régulièrement à la Loubière depuis 2009. Au fil du temps, nous avons pu créer un lien de confiance avec les habitants du fait de notre présence sociale régulière et des actions collectives et individuelles que nous avons menées (sorties, séjours, chantiers, projets musique, animation d'été, accompagnements éducatifs individuels en lien avec les familles).

Plus de 2 ans après, en novembre 2023, nous faisons le constat que le nombre de jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires reste élevé et cela impacte les familles. Nous continuons avec les intervenants terrains (Eclat de Lire et l'ATPE de l'ADSEA 04) d'assurer une présence sociale, des accompagnements individuels et nous continuons de proposer des actions collectives.

En 2024, une nouvelle action au sein du quartier de la Loubière est organisée. Elle a pour objectif l'accompagnement lié à la scolarité auprès des familles. Dans la continuité du projet de 2023, l'équipe de prévention spécialisée propose à Eclat de Lire et à l'ATPE de mettre en place des temps d'aide aux devoirs dans les locaux de l'ATPE (en centre-ville). Ces ateliers se déroulent une fois par semaine, en lien avec l'association Eclat de Lire dont l'intervention régulière sur le quartier a permis de repérer des besoins chez certains jeunes (notamment les moins de 10 ans).

|                 |                                                             |
|-----------------|-------------------------------------------------------------|
| 24 janvier 2024 | 1ère séance : groupe ado<br>Temps de rue avec éclat de lire |
| 31 janvier 2024 | 2ème séance : groupe ado                                    |
| 7 février 2024  | 3ème séance : groupe ado                                    |
| 14 février 2024 | 4ème séance : groupe ado                                    |
| 21 février 2024 | 5ème séance : groupe ado                                    |
| 28 février      | Vacances scolaires, pas de séances                          |
| 6 mars          | Vacances scolaires, pas de séances                          |
| 13 mars         | Pas de séances                                              |
| 20 mars         | 6ème séance : groupe ado                                    |
| 27 mars         | 7ème séance : groupe ado                                    |

|          |                                      |
|----------|--------------------------------------|
| 3 avril  | 8ème séance : groupe ado             |
| 10 avril | 9ème séance : groupe ado             |
| 17 avril | Événement soirée pizza à la Loubière |
| 22 avril | Sortie aux Vannades                  |

9 séances ont eu lieu avec un groupe constitué d'adolescents entre 10 et 15 ans

## 7- L'intervention du psychologue au sein du service de prévention spécialisée

Depuis 2021 déjà, le service de prévention spécialisée bénéficie de la présence, à titre expérimental, d'une psychologue au sein de l'équipe, essentiellement sur des temps de réunion. En 2024, nous avons continué la réflexion autour de l'analyse des besoins du service en termes de regard clinique et d'analyse des pratiques professionnelles.

Nous avons mis en place des réunions cliniques sur les antennes de Manosque et de Digne-les-Bains. La psychologue intervient également lors des réunions de l'équipe départementale mensuellement. Elle peut être un outil de soutien supplémentaire pour les équipes. Elle est sollicitée en dehors de ses présences sur le service.

### 7-1- Réunions cliniques

Les réunions cliniques sont organisées à hauteur d'une réunion de 2h par mois, en alternant entre les sites de Digne et Manosque, de janvier à juin et de septembre à décembre. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe de présenter des situations rencontrées sur le terrain et d'en échanger, tout en bénéficiant d'un apport et d'une lecture clinique, permettant ainsi une réflexion commune autour des interventions à mettre en place et d'éventuelles orientations à proposer aux jeunes rencontrés.

### 7-2- Réunions d'analyse des pratiques professionnelles

Depuis le début de l'année 2024, la psychologue n'anime plus les réunions d'APP avec l'équipe départementale. Cet espace de parole confidentiel pour l'équipe départementale réunie permettant une réflexion autour des pratiques professionnelles, autour des situations rencontrées ainsi qu'autour de la dynamique d'équipe. 6 réunions d'APP ont eu lieu en 2024.

Le service de Prévention Spécialisée fait appel à une psychologue externe à l'association pour animer les temps d'analyse des pratiques professionnelles, permettant ainsi à la psychologue du service de prévention spécialisée de prendre davantage une place de membre de l'équipe à part entière, facilitant également la collaboration avec la cheffe de service.

### 7-3- Les perspectives pour l'année 2025

L'objectif pour 2025 est de renouveler la collaboration avec la psychologue au sein du service de prévention spécialisée en continuant à construire une place spécifique et à définir le rôle de la psychologue. La réflexion autour de sa place auprès de l'équipe et de la Cheffe de Service est à

poursuivre. Pour cela, nous solliciterons d'autres services de prévention spécialisée dotés d'un temps de psychologue afin d'échanger sur les missions attribuées et de faire avancer notre réflexion en tenant compte des besoins repérés sur notre service.

La psychologue pourra disposer davantage de temps de présence en réunion clinique ainsi que de temps "administratif" lui permettant de contribuer à l'élaboration des fiches de poste ou à l'organisation de rencontres avec les partenaires et les réseaux.

## 8- Les médiateurs auprès des collégiens

Le dispositif de Médiation aux abords des collèges est né de la volonté du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et de la Municipalité de Manosque. Une convention tripartite détermine le cadre de l'action de l'ADSEA 04 sur une durée de deux ans.

Véritable renfort de l'action du Service de Prévention spécialisée de l'antenne de Manosque, il permet une présence régulière aux abords de deux établissements :



Collège J. Giono



Collège Mont D'or

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2022, un binôme de médiateurs socio-éducatifs chargés prioritairement d'aller vers les collégiens autour des collèges avant les cours le matin, aux moments des récréations, sur le temps méridien, et à la sortie des cours, permet de garantir la régularité de la présence d'adulte sur ces espaces/temps, propice aux conduites à risques, sans amoindrir la possibilité pour l'équipe de prévention spécialisée de se mobiliser par ailleurs sur d'autres lieux et d'autres actions.

L'organisation du travail, planifiée en amont, permet une présence hebdomadaire équilibrée sur les temps forts repérés par les collèges. La trame du planning est construite afin de garantir une présence sur l'ensemble des temps d'entrée et de sortie des établissements.

Elle prévoit également des temps de réunion, d'écrits professionnels, d'analyse de la pratique, de rencontre partenariale que nous avons organisé en commun avec le service de PRMSE, Médiation des Lycées, dans le cadre de l'apprentissage aux métiers de Moniteur Educateur. L'objectif est de permettre à ce binôme de travailler davantage le positionnement professionnel

en échangeant avec les médiateurs du PRMSE et de se préparer aux examens de passage du diplôme.

Les liens privilégiés entre les médiateurs et les éducateurs (locaux communs, temps de réunion conjoint, encadrement unique, projets partagés) favorisent l'articulation des actions, ainsi qu'une plus grande connaissance des publics pour qui les médiateurs et les équipes des collèges constitue une ressource au quotidien dans le repérage de problématiques individuelles ou collectives, et dans l'intervention à chaud ou en temps différé sur des situations telles que la consommation de produits stupéfiants ou d'alcool, les conflits, les risques routiers, le harcèlement, le décrochage... Cette forme d'intervention à destination des collégiens, davantage axée sur la création et l'entretien de liens à des fins de prévention primaire et d'orientation vers les partenaires compétents, favorise l'accroche avec les éducateurs spécialisés. Ces éducateurs de rue sont susceptibles de prendre le relais et de proposer des accompagnements sur le long terme, au-delà du seul statut de "collégien", mettant en jeu l'ensemble de l'environnement du jeune et plus uniquement ce qui se joue et se donne à voir aux abords de l'établissement scolaire.

Cette articulation et cette complémentarité existent déjà depuis plusieurs années avec le service de médiation aux abords des lycées, également portée par l'ADSEA 04. La création de binômes de médiateurs déployés aux abords des collèges de Manosque, permet d'offrir aux jeunes scolarisés dans ces établissements, dès leur entrée en 6ème, le même service. Ainsi, un suivi et une continuité est possible tout au long de leur parcours scolaire, concourant à atteindre l'objectif de la Prévention Spécialisée de cibler prioritairement les plus jeunes (10/15 ans).

### **8-1- Les besoins repérés**

Fort de la pratique déjà existante des équipes d'éducateurs de Prévention Spécialisée, nous constatons que le besoin d'une présence aux abords des collèges s'étale sur la journée entière. Les heures d'entrée et de sortie principalement les matins, les midis et les soirs sont certes des moments forts de regroupement devant le portail du collège, cependant les temps intermédiaires ne sont pas à négliger.

À partir de la classe de 5ème, bon nombre de collégiens ayant l'autorisation parentale, on la possibilité de sortir dès qu'ils ont une absence de professeur ou une fin de cours en milieu de journée. Ces temps de liberté sont quelquefois utilisés par les collégiens pour se regrouper en centre-ville sur des lieux repérés par les équipes de prévention.

Ces mêmes temps hors du regard bienveillant des adultes encadrants permettent à certains d'entre eux des actes d'incivilité où des comportements pouvant induire certaines crispations dans les relations avec les riverains, les commerçants ou les passants, qu'il ne faut certes pas généraliser car ils sont aussi à remettre dans le contexte du développement de l'enfant et de l'adolescent. Cependant, c'est pour les équipes de prévention spécialisée et pour l'équipe de médiation des temps propices aux repérages des jeunes gens les plus en difficultés, et des opportunités d'interventions à chaud afin de médiatiser les potentiels conflits.

Le travail de partenariat avec l'Education Nationale est aussi à considérer. Si l'équipe de médiation doit être repérée par les collégiens devant le collège, elle doit l'être aussi des équipes



pédagogiques des collèges sur des temps formels et réguliers de rencontres organisés pour favoriser le lien essentiel à une collaboration efficiente.

Les équipes de prévention ont déjà dans leurs pratiques des collaborations avec les collèges sur la mesure de responsabilisation qui a pour objectif de proposer aux collégiens exclus temporairement et en collaboration avec la famille des temps de prise en charge par les éducateurs.

L'objectif visé est pour le collégien d'être accompagné dans une réflexion sur la situation qui l'a amené à cette exclusion temporaire. Il s'agit de prévenir lorsque l'entourage familial est défaillant l'oisiveté qui peut là encore être propice à des comportements déviants.

## **8-2- La participation à des événements du collège**

Le binôme de médiateurs participe systématiquement aux journées de pré rentrée, aux journées d'intégration, ainsi qu'à des actions.

Le projet des débatteurs mené au sein du collège Giono à Manosque par l'équipe de prévention visant à promouvoir la jeunesse, permet une présence régulière et la construction de lien auprès des collégiens au sein de l'établissement.

Cette action a été élaborée sur l'année scolaire 2023-2024 avec la présence des médiateurs collège.

## **8-3- Actions menées par les médiateurs Collège durant les deux années du dispositif**

- Réalisation d'un Podcast radio avec les élèves de classe SEGPA sur le métier de médiateur ;
- Intervention avec les promeneurs du net pour sensibiliser aux cyber harcèlement avec la prévention spécialisée ;

L'ADSEA 04 coordonne le dispositif des Promeneurs du Net de la CAF des Alpes de Haute-Provence. Des actions de prévention sont menées sur plusieurs collèges de Manosque sur les dangers d'internet. C'est une mission que nous avons lié au service de médiation qui participent aux interventions. Elle permet à l'équipe d'investir du temps intra-collège aux bénéfices du repérage et du lien nécessaire avec les collégiens. Les équipes développent ainsi leur expertise en matière d'usage du numérique et leur capacité à coopérer sur des projets en lien avec cette problématique.

- Participation aux temps fort du collège J. Giono, porte ouverte, bal des 3èmes...
- Les débatteurs qui permettent aux élèves de 3ème et de 4ème de débattre sur des sujets d'actualité, mais également de travailler leur oralité en vue du Brevet des collèges. Le projet est en partenariat avec la prévention spécialisée ;
- Vacances apprenantes en lien l'ATPE et la prévention spécialisée.
- Intensification des temps de présence durant les pauses méridiennes les lundis et vendredis de présence ;

- Accompagnements des classes de 3ème à la conférence de Latifa Ibn Ziaten (lors de la sortie nous avons pu rencontrer l'assistante sociale du collège).

En renforçant la présence des Médiateurs Collège, le travail « d'aller vers » outil indispensable des équipes de médiation est également renforcé. Il demande une temporalité qui va au-delà des heures d'entrée et de sortie du collège.

Ce travail demande l'utilisation de temps informels afin de pouvoir repérer les collégiens dans leurs difficultés, tisser le lien de confiance pour un accompagnement, permettre l'élaboration et l'amorce de réponses aux problématiques.

Toutes ses actions et accompagnements se sont déroulés en partenariat avec le collège J Giono.

Sur les deux années d'existence du dispositif, le collège Mont D'or n'a pas répondu à nos sollicitations. Les actions proposées n'ont pas pu se réaliser.

Nous avons proposé :

- Des interventions dans les classes pour la lutte contre le cyberharcèlement.
- Des temps de présence à l'intérieur du collège dans le but de créer un meilleur lien.

## 9- Un nouveau territoire à investir : l'espace numérique

Conscient de l'importance d'être présents et identifiés dans les espaces où peuvent se manifester des comportements à risques une présence éducative sur les réseaux sociaux s'organise depuis plusieurs années. La préoccupation des professionnels augmente de manière proportionnelle à l'augmentation du nombre de réseaux sociaux et des

problématiques liées à leurs usages, associé au sentiment d'avoir toujours « un train de retard » sur les

pratiques des jeunes en la matière. C'est donc naturellement que l'ADSEA a répondu il y a 3 ans à la sollicitation de la CAF et de la DDTESPP pour lancer et coordonner le

Dispositif « Promeneurs du net » qui vise à favoriser les interactions sur la toile entre les jeunes et des professionnels de la jeunesse et à limiter les





conduites à risques. Le confinement de mars 2020 a donné un coup d'accélérateur à notre volonté d'augmenter notre présence sur la « rue numérique », les réseaux devenant brutalement le seul espace permettant de garder le lien avec notre public. Cet espace fait désormais partie intégrante du décor pour les équipes qui ont « fabriqué » de nouvelles pratiques pour exister dans cet espace, susciter des interactions, créer de nouveaux contacts, développer des projets, et initier des accompagnements éducatifs.

## 10- Les Promeneurs du net

Ce dispositif est financé par la Caisse d'Allocations Familiales 04.

L'Association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte 04 coordonne le collectif sur le territoire.



En 2024, le dispositif poursuit son développement. Si le nombre de promeneurs connaît des variations, le nombre de sollicitations notamment de la part des établissements scolaires reste en augmentation.

### 10-1- Une action éducative sur la Toile s'avère nécessaire...

*63% des 8 à 18 ans sont inscrits sur les réseaux sociaux,*

*Qui pour les accompagner sur*

*Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes Pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ?*

C'est la mission des Promeneurs du Net. animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient.

Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux.

Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations.



De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré.

## **10-2- L'aller vers numérique**

Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

**9 structures**

**10 promeneurs**

**5 secteurs dans le département**

## Les promeneurs près de chez toi ...



En 2024, le dispositif ne s'est pas développé en nombre de promeneurs.

En revanche, l'année 2024 marque encore une augmentation des sollicitations par les établissements scolaires et autres partenaires. C'est le résultat du travail de fond réalisé par les promeneurs du net 04 depuis fin 2019, c'est aussi lié au décret du 7 novembre 2023 qui précise les modalités du dispositif nommé pHARe, concernant le harcèlement scolaire.

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023. 100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme.

### 10-3- Objectifs du dispositif des Promeneurs du Net

- Faire connaître les promeneurs du net aux élèves des établissements scolaires
- Faire de la sensibilisation des risques liés aux mésusages du numérique.

## Synthèse des actions

**25 janvier**

Collège Marcel André  
Seyne les Alpes classe  
de 4e  
1 séance  
28 élèves  
avec Sandra (Guzu)



**3 et 4 juin**

Collège Pierre  
Girardot  
Sainte-Tulle  
classe de 6e  
117 élèves Prévention  
risques + Whatsapp

Partenaire: Charlélie MJC



**5 et 6 février**

Collège Saint Charles  
Manosque  
247 élèves  
134 en 6<sup>e</sup> - 113 en 5<sup>e</sup>  
Ma vie en ligne ?  
Mon identité  
numérique ?



**8 et 9 février**

Collège Saint Charles  
Manosque  
40aine de collégiens  
garçons  
2 permanences pause  
méridienne



**20 février**

Lycée Félix Esclangon  
Manosque  
12 lycéens  
permanence à la  
cafétéria  
Usages et mésusages  
des réseaux sociaux



## Journée nationale de lutte contre le harcèlement

**7 novembre**

Collège Le Sacré  
Cœur  
Digne-les-Bains  
classe de 6e et 5e  
120 élèves  
Cyberharcèlement



**12 novembre**

Collège Maxime  
Javelly  
Riez  
classe de 5e et 3e  
130 élèves  
Cyberharcèlement



Mais aussi...

**19, 20, 21 novembre**

**Numérique Ethique  
Tour  
Digne-les-Bains  
Lycéens  
445 personnes  
Usages et mésusages  
des réseaux sociaux**



**290 scolaires  
58 enfants du centre aéré  
12 enfants de l'ITEP  
8 jeunes adultes chantier école  
15 adultes FLE (Greta)  
5 agents municipaux  
57 visiteurs grand public.**

Source : service jeunesse de la ville de Digne-Les-Bains

## **Auprès des parents ...**

**Le numérique dans la famille et l'identité numérique**

**3 juillet**

**Le Spot  
Accueil 11/17 ans  
Ville de Manosque  
0 parents !**



**17 octobre**

**Collège Pierre  
Gassendi  
Digne-les-Bains  
15 parents  
identité numérique**



**12 novembre**

**Collège Maxime  
Javelly  
Riez  
10 parents  
échanges sur les  
réseaux sociaux**



**27 novembre**

**Maison des jeunes  
Sainte-Tulle  
2 parents  
identité numérique**



*Cette année, 1 166 personnes*

*Élèves d'écoles primaires, de collèges et lycées mais aussi des parents sur le département des Alpes de Haute-Provence*

*Ont bénéficiés des actions du dispositif des Promeneurs du Net.*



## se faire connaître et se développer



### 10-4- Participation à des événements sur le territoire :

- Numérique En Commun [s]invitation à une table ronde avec Clément (CSC La Cordelière)
- Invitation et intervention au Théâtre Forum organisé par l'Espace Coopératif Equitable de Malijai.
- Une interview par un journaliste en école de journalisme pour je journal HPi

### 10-5- La formation de professionnels

Malgré les entrées et sorties de promeneurs en 2024, 6 promeneurs sur 10 ont validé la formation au module de sensibilisation Web Citoyen.



« Prévenir la violence, le harcèlement et la radicalisation chez les jeunes.

### 10-6- Perspectives pour 2025

L'ADSEA 04 passe le relais de la coordination du dispositif à l'association « Les petits Débrouillards » à partir du 1er Janvier 2025. Elle n'en reste pas moins pro active quant à sa présence sur les réseaux sociaux et par l'inscription de deux éducateurs spécialisés de l'équipe de Prévention Spécialisée en tant que Promeneurs du Net.



## 11- Perspectives

Un axe qui reste prioritaire pour 2024 : lutter contre le décrochage scolaire.

La question du risque de décrochage scolaire est devenue depuis 2020, année du confinement, majeur pour les équipes de Prévention Spécialisée.

Nous poursuivons cet axe de travail toujours prioritaire dans la contribution à limiter les effets de cette crise sur la mobilisation des jeunes dans leur scolarité.

Nous continuons de renforcer les liens de partenariats notamment avec les différents niveaux de l'Education Nationale. Ils seront renforcés dans cet objectif à travers des projets et des partenariats innovants.

Notre présence sur le numérique, les réseaux sociaux et les actions menées sur cet espace poursuivront également, en privilégiant chaque fois que cela est possible la rencontre physique.

Les chantiers éducatifs favoriseront la remobilisation de celles ou ceux qui se retrouvent sans solution en vue de susciter l'accroche sur un dispositif d'insertion professionnelle.

Enfin, le travail de rue, et la présence sociale en général au sein des quartiers et à des heures décalées, seront pensés pour limiter les risques de marginalisation. Nous mènerons une réflexion sur le travail de rue et les diagnostics de territoire. Le service de prévention spécialisée doit sans cesse se renouveler afin d'être au plus près de la réalité de la vie des quartiers.

Nous sommes en lien avec plusieurs services de Prévention Spécialisée. Nous les avons sollicités afin de les rencontrer en présentiel lorsque c'est possible ou en visioconférence. L'objectif de ce temps de rencontre est de croiser nos regards sur les pratiques professionnelles.

Marie-Béatrice Barillère  
Responsable de service éducatif

# **Le service accompagnement social du FAJ**



## Introduction

Le Fond d'Aide aux Jeunes est un dispositif du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence. Il est destiné à apporter un soutien aux jeunes pour leur insertion sociale et professionnelle.

Il concerne un public de jeunes de 18 à 25 ans non révolus, en grande précarité, français ou étrangers en situation régulière et qui résident dans le département des Alpes de Haute-Provence.

Le Fond d'Aides aux Jeunes permet :

- Des aides financières destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.
- Un accompagnement social par des éducatrices spécialisées dans toutes les démarches du projet social et d'insertion du jeune.

La commission FAJ du Conseil Départemental est pluri-partenaire. Elle se réunit afin d'étudier les dossiers motivés par le courrier de demande du jeune adulte et par la demande du prescripteur (La Mission Locale, CCAS, CMS ou autres).



### 1- Le service de l'accompagnement social FAJ

Par délégation du Conseil Départemental, l'ADSEA04 est missionnée pour porter le dispositif d'Accompagnement Social Fonds d'Aide aux Jeunes.

Le service d'accompagnement social FAJ est constitué d'un ETP de travailleur social, constitué de deux accompagnatrices sociales FAJ, éducatrices spécialisées diplômées chacune à 0.5 ETP.

Chaque professionnel à un secteur d'intervention, le département est divisé en deux territoires : Nord et Sud.

Leurs bureaux sont situés dans le local du service de Prévention Spécialisée de Digne-Les-Bains (secteur Nord) et dans les locaux du SEMO à Château Arnoux.

Les interventions se font sur tout le département.



## 2- Les missions

### Règlement intérieur FAJ

« L'accompagnement social s'attache à accompagner le jeune en difficulté, et à sa demande, à accéder à son autonomie.

Il est accordé pour une durée maximum de 6 mois à l'issue de laquelle un bilan sera établi par le travailleur social. Un renouvellement est possible à la demande du jeune après avis du travailleur social et de la décision favorable de la Commission et du Président du Conseil général ou son représentant. »

En cas de renouvellement, l'avis du prescripteur à l'origine du dossier de demande d'accompagnement est demandé, mais c'est le jeune adulte lui-même qui doit faire la demande de renouvellement.

Les objectifs de cet accompagnement s'inscrivent dans la réalisation d'un accompagnement humain dans chacune des démarches nécessaires, à l'élaboration et à la mise en place d'un projet d'insertion. Concrètement, l'accompagnement dispensé consiste à favoriser et accompagner le cheminement du jeune adulte. Il s'agit pour l'accompagnant de faire émerger ses besoins pour la réussite de ses projets en prenant en considération la globalité de son parcours de vie.



Durant l'accompagnement social FAJ, les professionnels prennent connaissance du parcours de chaque jeune, ce qui permet un travail de diagnostic, de repérage des problématiques et de levée de freins.

L'objectif est d'accéder à davantage d'autonomie et d'émancipation. En travaillant avec le jeune sur les difficultés qu'il rencontre, il peut s'autoriser à lever chacun des freins qu'il l'entrave pour faciliter son évolution et faire des choix plus constructifs. C'est là tout le travail d'étayage des accompagnatrices sociale qui par la présence physique et l'aide à l'élaboration puis à la décision vont permettre l'acquisition d'un processus de réflexion propice à la construction personnelle.

Chaque accompagnement auprès des jeunes adultes est basé :

- sur une demande initiale du jeune et
- sur des objectifs posés en commun entre le jeune et le prescripteur.

Ainsi, la commission FAJ du Conseil Départemental statue sur l'accord d'un l'accompagnement social et inscrit les objectifs de travail sur la notification d'accord de chaque accompagnement.

### **3- Les objectifs généraux de l'accompagnement social sont :**

- La mise en place d'un accompagnement individualisé et adapté, où les accompagnatrices aident à hiérarchiser les priorités en fonction des demandes, des besoins afin de lever les difficultés que le jeune adulte rencontre.

- Faciliter les liens avec les différents services et administrations présents sur le territoire intervenant dans tous les domaines susceptibles de répondre aux besoins du jeune. Il s'agit de remettre à niveau la situation administrative souvent devenue complexe.
- Accompagner le jeune adulte vers une autonomie et faciliter son accès au droit commun avant l'échéance de la mesure.

#### **4- L'accompagnement social et ses valeurs**

Le service Accompagnement social FAJ s'engage à :

- Construire une dynamique relationnelle avec chaque jeune accompagné pour créer un lien de confiance,
- A porter un regard distancé, une écoute bienveillante sur chaque situation,
- Accompagner et soutenir le jeune dans ses propres choix,
- Construire ensemble dans le respect du projet du jeune,
- Prendre en compte des compétences et des capacités du jeune,
- Valoriser les avancées et soutenir les échecs.

#### **5- Modalité de fonctionnement**

L'équipe est composée d'éducatrices spécialisées. Elles interviennent sur deux zones géographiques différentes. Cependant, un travail commun afin d'organiser un relais est nécessaire pour assurer le suivi des jeunes sans interruption. Ainsi, chacune des professionnelles a la capacité de maintenir le suivi pour chacune des situations. Pour cela, un accès commun aux dossiers est possible et les informations sont transmises grâce aux outils de communication numérique et aux temps d'échange consacrés au passage d'information, lors des réunions d'équipes hebdomadaires.

Le service s'est doté depuis fin 2021, d'un logiciel de dossier unique « interconsult ». Il permet, selon le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, de stocker des informations essentielles au suivi de chaque accompagnement. Les outils numériques permettent à l'équipe une transmission plus fluide des informations.





L'entretien d'accueil qui est le temps de rencontre entre le service et le jeune se fait de manière conjointe en présence des deux accompagnatrices. Cela permet au jeune de rencontrer l'équipe du service. Ce fonctionnement a été pensé dans l'objectif de croiser les regards des professionnels sur ce que le jeune vient déposer lors de ce premier entretien.

Chaque temps d'accompagnement peut se faire dans les locaux de l'ADSEA, au domicile des personnes accompagnées, dans un endroit informel, un café...

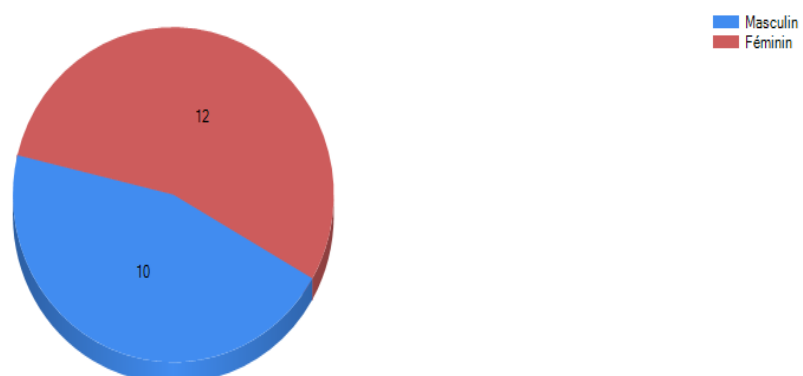
L'accompagnement social est rendu mobile grâce au véhicule du service. Il est un outil indispensable dans notre département où les déplacements restent une des difficultés majeures rencontrées pour chacun des jeunes adultes accompagnés. Cette aide de mobilité inversée permet de soutenir les demandes et besoins des personnes telles que l'accompagnement à un entretien professionnel, visite d'appartements, aide à l'ameublement, convocation OFII Marseille, rendez-vous médical....

L'accompagnement peut s'adapter aux horaires et aux projets du jeune.

### 5-1- Le public

Ces dernières années, nous avons fait le constat de l'augmentation du nombre d'accompagnement de jeunes femmes de manière significative. L'objectif premier de l'accompagnements FAJ auprès de ces jeunes femmes est la recherche d'autonomie et d'indépendance. Un travail autour du droit des femmes se met généralement en place. Certaines ont connu des violences conjugales ou des rapports inégaux amenant un accompagnement spécifique.

#### Répartition par genre en 2024



En 2024, l'accompagnement social FAJ a concerné 12 jeunes femmes et 10 jeunes hommes.

Proposé aux jeunes adultes, il permet un accompagnement individuel adapté à la résolution de difficultés des situations complexes en complément d'autres dispositifs de droit commun.

## **5-2- Les actions individuelles**

Les accompagnatrices sociales partent des besoins et demandes de la personne accompagnée confrontée au principe de réalité.

L'accompagnement se situe essentiellement dans l'échange, dans l'apport d'informations, de conseils permettant une réflexion commune destinée à la construction d'un cheminement chez le jeune adulte et à la construction des étapes nécessaires à l'aboutissements de son projet de vie.

Il sera abordé tout autre question concernant l'entrée dans la vie adulte, l'accès à l'autonomie et aux freins rencontrés, mobilité, financiers, logement, liens familiaux, vie amoureuse, santé, addictions...

Les situations des jeunes adultes orientés vers le dispositif FAJ nécessitent un accompagnement dans les démarches administratives. Ces démarches sont souvent rendues complexes par une mauvaise connaissance des systèmes, des démarches numériques complexes, des difficultés de compréhension et/ou expression de la langue française.

Un grand nombre de jeunes adultes accompagnés ne comprennent pas toujours le sens des courriers qu'ils reçoivent et sont en difficulté pour y répondre.

Le service d'accompagnement social FAJ offre un soutien à la compréhension écrite et orale, dans le traitement des dossiers administratifs et dans l'élaboration des réponses (rédaction de courriers et saisi sur les sites internet).

Il offre la possibilité d'un soutien en présentiel lors de rendez-vous. Certains jeunes adultes peuvent éprouver des difficultés face aux administrations et perdre leurs moyens. Il arrive fréquemment qu'ils n'arrivent pas à s'exprimer de manière claire sur leur besoin.

L'accompagnement social FAJ a également pour mission d'informer les personnes sur la fonction et rôle de chaque organisme ou dispositif de droit commun. Il accompagne, oriente suivant le degré d'autonomie vers les dispositifs ou partenaires approprié à la construction du projet du jeune.

## **5-3- L'équipement du service**

Chacune des éducatrices est dotée d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable. Le véhicule de service est mutualisé, il permet une grande réactivité. Il est nécessaire au déplacement des professionnels afin de se rendre au domicile du jeune, d'effectuer les démarches administratives, d'insertion ou de formation, de recherche d'un logement.

#### 5-4- Les supports à l'accompagnement

L'accompagnement aide à l'amélioration de leur quotidien. Les accompagnatrices peuvent soutenir à plusieurs niveaux, lors d'un déménagement, proposer des solutions alternatives pour l'ameublement permettant de rentrer dans le budget du jeunes, l'accompagnement aux courses pour adapter son budget à ses besoins alimentaires ou même d'aborder l'équilibre alimentaire, le tri et rangement des papiers, l'accompagnement sur le plan médical, l'accompagnement à diverses convocations...

#### 5-5- La Durée du suivi

Le suivi nous démontre que la temporalité de 6 mois ne correspond pas à la réalité de terrain. Les démarches administratives auprès des institutions demandent souvent plusieurs mois avant d'être effectives. Le lien de confiance se construit au fil de l'accompagnement. Nous constatons des situations de plus en plus complexes, une augmentation de la précarité qui conduit parfois à un état de santé mental dégradés.

En 2024, les accompagnatrices ont proposé pour chaque mesure d'accompagnement social arrivant à son terme, un renouvellement. Ce temps supplémentaire permet d'être dans un accompagnement adapté à la temporalité que demande la levée des premiers freins et la visibilité des premières améliorations concrètes qui permettent aux jeunes d'être dans une disponibilité mentale plus propices à un projet d'insertion professionnelle

La commission a validé pour chacune d'entre elles à un renouvellement.

#### 5-6 Temps d'écoute

Un des axes de travail essentiel se situe dans l'écoute auprès des jeunes accompagnés. Le lien de confiance est travaillé et construit tout au long du suivi et cela est mesurable. Nombreux sont ceux qui témoignent avoir besoin d'échanges téléphoniques, de soutiens, de conseils. Il apparaît que dans la majorité des situations, le service est perçu par les jeunes comme l'interlocuteur privilégié permettant de les rassurer sur les démarches à mettre en œuvre ainsi que dans l'orientation vers les partenaires et organismes adéquats.

Dans un deuxième temps, il est essentiel de rompre l'isolement vécu par les jeunes adultes face aux difficultés de parcours. Un travail éducatif sur l'estime de soi, les compétences et les appétences est mis en place. Les accompagnatrices vont travailler avec chacun d'entre eux sur une autonomie qui leur permettra de solliciter par eux-même les services de droit commun.

#### 5-7- Partenariats

L'accompagnement social FAJ permet d'être régulièrement en lien avec des personnes-ressources, de divers secteurs professionnels (Conseillers Mission locale, France Service, Pôle Emploi, Assistantes Sociales, CSAPA, CMP).

L'équipe de travailleurs sociaux organise une veille professionnelle pour une connaissance optimisée des services et des démarches dans le droit commun. Elles participent à certaines instances partenariales permettant à la connaissance et le maintien des liens partenariaux. Ce

qui permet à l'équipe de suivre l'évolution des démarches liées à l'insertion, aux dispositifs aides, aux modifications de fonctionnement ainsi que sur le cadre législatif.

Le maintien des liens avec les partenaires permet un travail ciblé grâce à la connaissance du territoire, des dispositifs mis en place et à la mobilisation du réseau des accompagnatrices.

Chaque accompagnement doit être orienté vers le droit commun avant la fin de la mesure pour donner la possibilité aux jeunes d'être autonome et de solliciter du soutien auprès du droit commun en cas de questionnement ou de nouvelles difficultés. L'objectif est d'éviter une nouvelle rupture de parcours.



## 6- La souffrance et l'errance

« Le handicap social est une forme de handicap caractérisée par « des difficultés de communication et de compréhension des codes sociaux qui entravent les capacités d'insertion dans la société ». M. L. Lopez définit les handicapés sociaux comme des personnes atteintes de « cécité culturelle », et socialement dévalorisées » <sup>2</sup>

Les histoires de vie de chaque jeune adulte révèlent des difficultés, parfois dès leur enfance dans le fonctionnement familiale, pouvant entraîner des traumatismes, une perte de repères qui rendent l'entrée dans la vie active délicate. L'accompagnement social FAJ est individuel, il prend en considération les diversités de chaque personne rencontrée.

Les parcours des jeunes migrants, partis pour fuir la pauvreté ou une situation de danger avérée, se retrouvent après leur majorité et la fin des mesures d'accompagnement, dans des situations d'isolement.

Ces profils peuvent être davantage fragilisés et les accompagnements de ces jeunes adultes sont rendus plus complexes.

---

2

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap\\_social#:~:text=Un%20handicap%20social%20est%20une,inserion%20dans%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9%20%C2%BB.](https://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap_social#:~:text=Un%20handicap%20social%20est%20une,inserion%20dans%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9%20%C2%BB.)

Certains jeunes peuvent être dans des conduites de mise en échec. Ils peuvent présenter une hypersensibilité due à des troubles du comportement où une pathologie qui peut rendre le lien social conflictuel.

La construction d'un projet de vie ou d'un projet professionnel peut être freinée, on constate chez ces profils des situations d'errance difficiles à dénouer.

En arrivant dans notre service, les jeunes peuvent accumuler plusieurs problématiques et se montrer dans l'incapacité de réaliser seuls les démarches pour la mise à jour de leur situation.

Ces jeunes en grande souffrance peuvent donc être dans un handicap social : marginalité, errance, addiction, ils construisent leur propre réalité. Leur estime de soi a été mise à rude épreuve.

La temporalité de l'accompagnement social FAJ de 6 mois correspond rarement à la réalité du jeune. Les démarches administratives en cours et la mise à jour de la situation administrative nécessitent régulièrement qu'une demande de renouvellement de l'accompagnement.

D'autre part, dans le cas de situations complexes, 6 mois paraît un temps trop court pour rencontrer réellement le jeune adulte et entamé un accompagnement dans un parcours de construction personnelle et professionnelle. La temporalité de chacun peut ne pas correspondre à l'accompagnement par le service malgré une vigilance sur l'adaptation dans les propositions d'intervention.

En 2023, sur les 24 accompagnements sociaux du FAJ, nous avons sollicité 8 renouvellements. Pour 4 situations, un troisième temps d'accompagnement a été accordé par la commission après une demande du service et confortée par l'avis favorable du prescripteur.

Le service constate que les interventions auprès de ces jeunes aux situations complexes font évoluer les pratiques en matière d'accompagnement de jeunes majeurs. Ces pratiques peuvent aboutir à un échec, si notre présence ne répond pas à leurs besoins immédiats et urgents. La notion d'urgence est à considérer dans la perception du jeune lui-même, dans ce qu'il vit, dans ses priorités et non par la vision du professionnel.

Ainsi nous avons accompagné un jeune sans domicile qui a refusé sa première proposition d'hébergement.

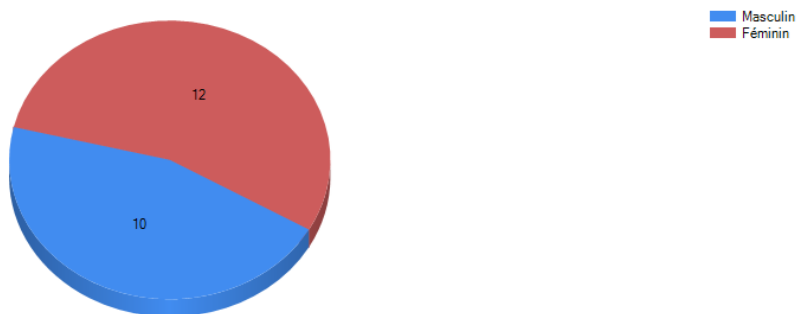
L'outil de l'aller vers est nécessaire afin de rencontrer des jeunes qui sont dans un comportement déviant des institutions, mais également lui proposer un accompagnement qu'il puisse saisir.

## **7- Activité annuelle de l'Accompagnement social FAJ 2024**

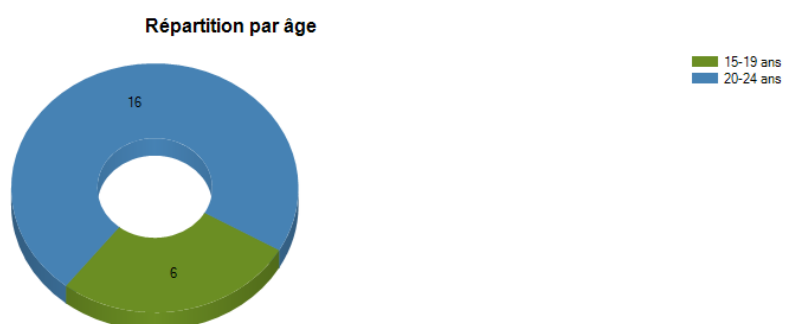
En 2024, le service du FAJ a accompagné 22 jeunes en grande précarité.

La commission du Conseil Départemental « Fond d'aide aux jeunes » a attribuée 12 nouveaux accompagnements.

## Répartition par genre

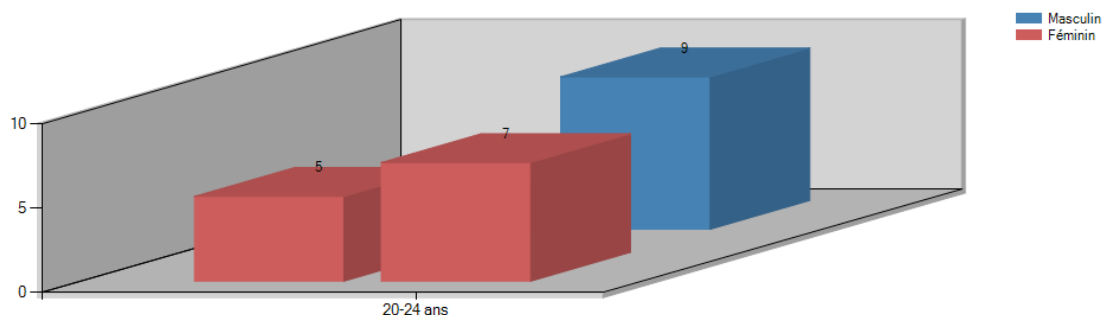


## Âges à l'entrée de l'accompagnement social



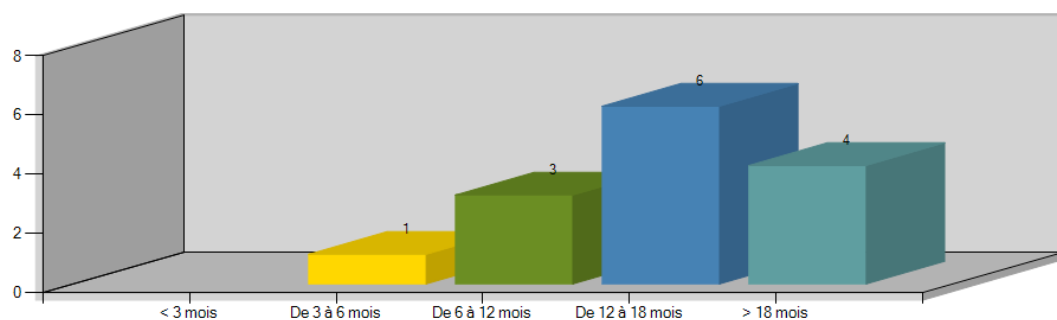
Les 20-24 ans sont majoritaires.

## Répartition par âge et sexe



On constate que les jeunes femmes sont plus nombreuses à solliciter un accompagnement avant l'âge de 20 ans.

## Durée de séjour - Accompagnement social



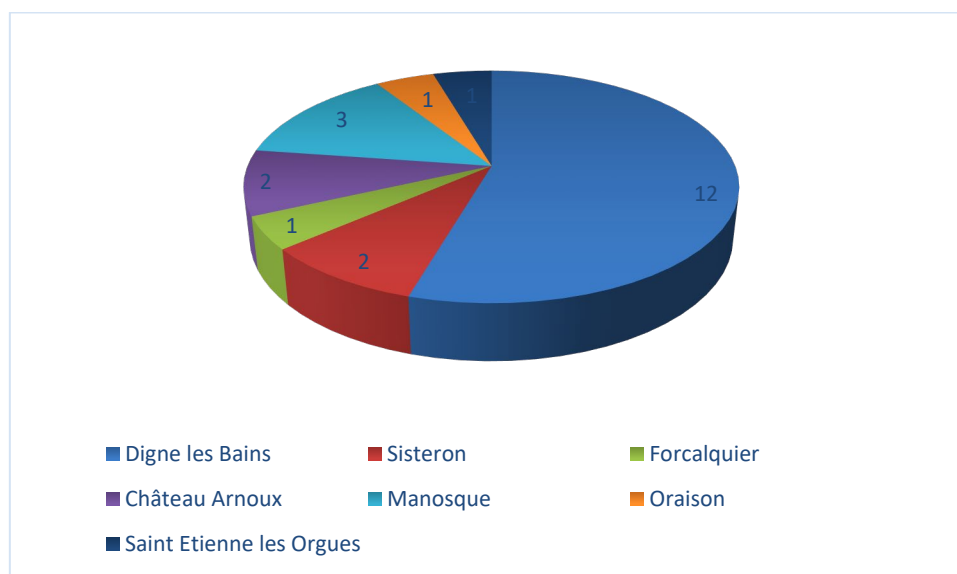


Cette année la Mission Locale et les centres médico-social restent les premiers organismes prescripteurs de l'accompagnement social.

### Motif de sortie

Cette année, sur 13 sorties nous avons pu mettre en place 12 accompagnements et les mener à leurs termes. Seule 1 jeune a refusé l'accompagnement proposé.

### Origine d'habitation des jeunes



On constate une majorité de situation sur le territoire de Digne les Bains. Cette année, il y a eu moins de situation sur le territoire de Manosque.

## 8- Bilan de l'année 2024

### 8-1- L'équipe

Cette année, un des membres de l'équipe a quitté ses fonctions d'accompagnatrice social pour rejoindre un autre service de l'ADSEA 04.

### 8-2- Travail de communication sur le territoire :

Le nombre d'accompagnements social ne correspond pas aux capacités du service. Afin d'apporter la meilleure connaissance possible de l'accompagnement social FAJ, à tous les partenaires du territoire, prescripteurs, bailleurs sociaux, et tous dispositifs en lien avec le public en grande précarité, l'équipe continue sa participation active aux diverses réunions partenaires organisées par le Conseil Départemental et par les partenaires sociaux.

### 8-3- La participation du service aux commissions FAJ du Conseil Départemental

La présence du service représenté par le responsable de service permettra un étayage supplémentaire aux rapports des accompagnatrices et permettra d'apporter autant de précisions

que nécessaire à la bonne compréhension de chaque situation. Cette présence sera organisée lorsque les situations le nécessiteront.

#### **8-4- Mise en place d'un temps d'évaluation**

Des rencontres avec la présidente de la commission FAJ sont organisée un fois par trimestre dans un objectif de suivi et d'évaluation continu du service.

Marie-Béatrice Barillère  
Responsable de service éducatif

# Le service de médiation socio- éducative



## 1- Les dispositifs de Médiation Socio-éducative

La Région a fait le choix de positionner des médiateurs aux abords des lycées devant tous les établissements publics d'enseignement secondaire généraux et professionnels de la Région PACA dans le but de favoriser la scolarité des lycéens. Depuis 2014, l'ADSEA 04 porte cette mission sur le département du 04 et en 2016, le dispositif s'est étendu au département des Hautes Alpes. Cet appel à projet Régional s'est déployé jusqu'en juin 2024 sous la forme de deux dispositifs de médiation : le PRMSE qui a pour objectif en outre, la professionnalisation de jeunes sans diplômes par le biais de contrat d'apprentissage de médiateurs et le dispositif



« Marché » qui assure la médiation aux abords des lycées avec des professionnels certifiés. En juin 2024, ces contrats d'apprentissage ont permis l'obtention du diplôme de Moniteur-Educateur (DEME) pour les 6 apprentis qui ont suivi la formation jusqu'à terme.

*remise des diplômes à l'IRTS PACA CORSE Digne, septembre 2024*

## 2- Le nouvel appel à projet 2024-2028 : de nouvelles modalités d'action

Au mois de mars 2024, l'association s'est positionnée à nouveau sur un appel à projet quelque peu différent, proposé par la Région Sud dans le cadre du Programme Régional de Médiation de Sécurité à caractère Educatif (PRMSE) ou socioéducative. Ce nouveau programme prévoyait la fusion des deux dispositifs précités en un seul.

En effet, depuis de nombreuses années, l'ADSEA alerte les services de la Région sur les difficultés rencontrées par les apprentis sur le terrain, du fait de la juxtaposition des deux dispositifs régionaux qui prévoyaient les interventions de médiation avec un binôme d'apprentis sur les lycées généraux et un binôme de mobiles sur les lycées professionnels. Le

nouveau PRIMSE prévoit que les binômes de médiateurs soient mixtes sur le terrain et même s'il l'effectif de mobiles certifiés (cinq) est moindre que celui des apprentis (neuf), le mobile « tourne » sur les binômes et est présent aux côtés des apprentis. Cela permet d'étayer chaque apprenti à tour de rôle dans sa pratique éducative quotidienne.

Ce nouveau dispositif donne également la possibilité d'ouvrir des postes d'apprentis aux Educateurs Spécialisés et plus seulement aux Moniteurs-Educateurs.

Le recrutement des apprentis : de janvier à mai 2024 nous avons eu une participation active aux différents forums de l'emploi, de l'apprentissage organisés par France Travail, la Mission

Locale, Cap Emploi, l'IRTS sur les villes de Digne, Manosque, Gap pour la diffusion d'offres d'emploi auprès des publics mais aussi auprès des partenaires comme lors des rencontres interprofessionnelles de la formation à Carmejane. Nous avons ensuite procédé à des mises en immersion sur le terrain pour les candidats qui le désiraient, afin d'évaluer de part et d'autre la réalité du quotidien en médiation. Ensuite, nous avons procédé au recrutement de 12 apprentis (médiateurs lycée et médiateurs collège). Et voici l'équipe de médiation !







*Accueil de la nouvelle cohorte d'apprentis PRMSE le 18 novembre à l'Hôtel de Région à Marseille*

Ce nouveau dispositif ne prévoit plus l'obligation d'émargement des médiateurs lors des temps forts devant les lycées, ce qui permet davantage de flexibilité sur le terrain. Nous pouvons ainsi modifier plus facilement les interventions des médiateurs en cas de besoin (absence d'un salarié, temps de formation, bagarre devant un autre lycée qui demanderait une présence...). Nous avons pu élaborer les nouveaux plannings des médiateurs en fonction des besoins observés sur chaque lycée, ce qui nous a fait gagner en souplesse d'intervention au quotidien et de répondre aux besoins que nous avons évalués lycée par lycée.



### 3- Une équipe de Médiation renouvelée

Dans notre proposition faite à la Région, un poste de médiateur / coordinateur a remplacé celui d'un mobile afin de développer le partenariat sur le nord du département des Hautes-Alpes. En effet, nous avons observé que le service, bien qu'il soit en lien avec les partenaires de la prévention, n'est pas suffisamment repéré au niveau de ce territoire. Un accent est dès à présent mis sur la rencontre des partenaires du Briançonnais. Cela permet aussi d'encadrer l'équipe sur Embrun au quotidien.

Ainsi, l'équipe de Médiation possède depuis le mois de septembre 2024, trois coordinateurs : dont deux nouveaux coordinateurs sur les Hautes-Alpes, Marie-Coralie Selvon nouvellement arrivée dans l'association et Martial Gibert, ancien médiateur mobile et en démarche de VAE Educateur Spécialisé. Reste inchangé sur le poste de coordinateur, Romain Nouaille-Degorce qui continue de « coacher » les équipes de Digne et Manosque. Cette création de poste sur Embrun a généré une nouvelle dynamique de l'équipe bi départementale, elle-même renforcée par la mise en place de temps mensuels d'analyse de la pratique professionnelles avec un intervenant extérieur et des réunions tous les quinze jours entre coordinateurs et la cheffe de service.

Les mobiles permanents eux aussi ont dû interroger leurs pratiques professionnelles en accompagnant maintenant quotidiennement les apprentis. Cette nouvelle mission de transmissions de savoirs de terrain, de techniques éducatives mais aussi d'acquisition d'un cadre de travail nouveau pour la plupart. Cela a donné lieu à la mise en place de nouveaux temps de travail et de réflexion sur ces sujets : une réunion bimensuelle permet aux mobiles d'échanger sur les situations rencontrées chacun avec leurs apprentis et de trouver des solutions collectivement pour mieux les accompagner mais aussi d'avoir du soutien de leurs pairs.

### 4- Changement de local de Médiation pour l'équipe de Gap

D'importants travaux de réfection du parking en face du local de Gap générant beaucoup de nuisances sonores notamment, nous ont conduits à déménager pour nous installer dans un local plus récent, en meilleur état et au calme. Tous les médiateurs ont contribué à l'installation dans ce nouvel espace de travail très agréable.



## 5- Des formations spécifiques pour les salariés du service

Le service a fait le choix pour préparer l'arrivée des nouveaux apprentis et intégrer les nouveaux salariés (mobiles et coordinateurs), de mettre en place une formation de trois jours sur « le positionnement du médiateur, son cadre d'intervention ainsi que les caractéristiques du public jeune » avec l'organisme de référence, France Médiation. Ce temps dédié et préparatoire à la prise de poste sur le terrain la semaine suivante, a été une vraie réussite tant sur le plan des connaissances apportées par le formateur qui garantissent un socle commun, qu'au niveau des nombreux échanges que cela a suscité. Ces trois jours ont permis de faire connaissance entre salariés et de créer une bonne dynamique de groupe.

Cette formation a été complétée par d'autres journées pour les différents membres de l'équipe.

- une journée de sensibilisation au harcèlement scolaire avec l'association Plus Fort ! organisée par les services de la Région.
- des journées de formation au « Repérage Précoce et Intervention Brève » (RPBI) sur les consommations à risques, organisée par la Fondation Edith Seltzer (avril et juin 2024).
- une formation aux « Premiers Secours en Santé Mentale » (PSSM) dispensée par le CODES 04.
- un séminaire organisé par la Région avec l'association Urban Prod : détecter, prévenir et lutter contre le cyberharcèlement.
- une journée de « Form'Action de personnes relais en éducation à la santé sexuelle des jeunes » avec le CODES 04.
- une matinée de formation sur « la santé et la sexualité des mineurs », par Pierre Brice Lebrun. Cela a permis d'aborder ce sujet sous l'angle juridique.

- un webinaire « laïcité et professionnels de la jeunesse : si on en parlait ? » organisé par Le réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville (RNCRPV).
- une matinée de sensibilisation aux questions de genre et sur les LGBTQIA+.
- deux jours de formation « Santé Sécurité au Travail (SST) pour un salarié par site de Médiation.
- la poursuite du travail des VAE en cours : deux salariés sont engagés en VAE (DEME et DEES) et présenteront leur travail pour validation en 2025.
- la participation aux journées de formation « ambassadeurs » organisées par l'Education Nationale via le lycée Martin Bret de Manosque.

## 6- Les travaux participatifs

### La finalisation du projet de service

En effet, la rédaction du projet de service a été achevée au mois de septembre 2024 après un long travail collaboratif avec l'équipe bi départementale. Cette activité avait été amorcée dès 2022 avec le précédent chef de service et a pris du temps à se concrétiser car nous n'avions que peu de temps pour y travailler tous ensemble (uniquement les temps de vacances scolaires). Également, l'éloignement des équipes sur les deux départements rendait plus difficile ces travaux communs. Cela a été l'occasion de réfléchir ensemble aux principes qui guident les actes de médiation mais aussi de s'accorder sur l'utilisation des outils de service. Cette mise en commun des pratiques a permis de redonner une ligne directrice à toute l'équipe et par la même, de remettre du sens à l'action quotidienne des membres de l'équipe.

Également, un important travail a été mené par l'équipe et notamment par les deux coordinateurs en place en 2024, afin d'établir un diagnostic des besoins de chaque lycée, sur les deux départements pour proposer une répartition « idéale » des interventions des médiateurs, dans le cadre de la proposition faite à la Région pour le nouvel appel à projet 2024-28.

En juillet dernier, ces temps de vacances scolaires ont permis de dégager du temps d'élaboration collective sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Nous avons pu nous familiariser avec les attendus de ce document et proposer quelques pistes d'amélioration et d'actions à mettre en place : sensibiliser aux risques routiers qui constituent un élément quotidien des médiateurs par les distances importantes à parcourir du local de médiation à certains lycées. Le document unique pour 2024 a été finalisée par la cheffe de service afin qu'il soit rendu dans les temps escomptés, l'équipe sera à nouveau sollicitée début juillet 2025 pour la réactualisation du DUERP.

## 7- La médiation en chiffres et en actions sur les territoires 04 et 05 en 2024

Les médiateurs rencontrent de nouvelles problématiques avec l'arrivée de drogues devant et aux abords des lycées : cannabis de synthèse, snus (tabac à mâcher), et la Kétamine



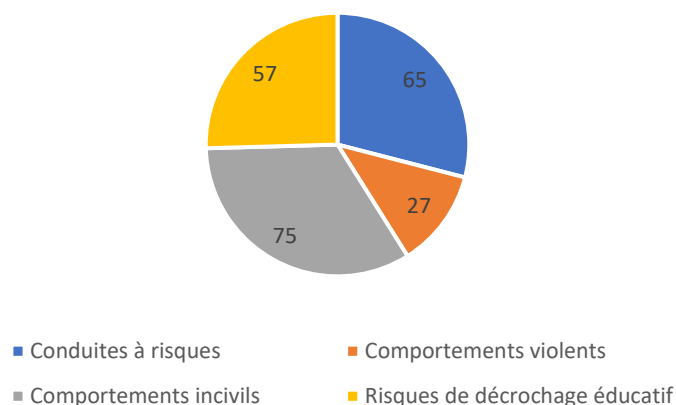
La kétamine est utilisée habituellement comme anesthésique injectable ou antidépresseur, ou comme analgésique en soins vétérinaires.

L'utilisation des réseaux sociaux avait déjà conduit à des situations de mise en danger pour certains lycéens, avec les nouvelles technologies de l'intelligence artificielle, d'autres problèmes émergent et questionnent les parents d'élèves et les professionnels de la prévention.

### 7-1- Sur les territoires d'Embrun et de Briançon

| Lycées                                          | Les problématiques / Les besoins repérés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lycée Général Honoré Romane                     | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Consommations à risque : alcool, cannabis synthétique, snus et kétamine.</li><li>2. Questions autour de la sexualité et l'identité de genre</li><li>3. Incivilités : jets de déchets, graffitis...</li><li>4. Ecrans et téléphones portables</li></ol>                                                                                                           |
| Lycée Professionnel Alpes et Durance            | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Consommations à risque : alcool, cannabis, cannabis synthétique, snus, cocaïne</li><li>2. Discriminations : homophobie, sexisme, racisme</li><li>3. Incivilités : graffitis, jets de déchets, squats et soucis de voisinage, violences verbales</li></ol> Harcèlement scolaire, jeux dangereux, décrochage scolaire, absentéisme                                 |
| Lycée Général Professionnel D'Altitude Briançon | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Consommations à risque : alcool, snus, cannabis</li><li>2. Décrochage scolaire, questionnements autour des relations intimes et de la sexualité</li><li>3. Incivilités : graffitis, jets de déchets, squats et soucis de voisinage, violences verbales</li><li>4. Harcèlement scolaire, jeux dangereux, blocus du lycée mouvement de contestation (X2)</li></ol> |

Les réponses apportées par la médiation sur  
Embrun et Briançon en %



| Thèmes               | Les projets collectifs et actions de prévention<br>EMBRUN BRIANCON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gestion Des Conflits | <p><b>Objectif : sensibiliser aux phénomènes de harcèlement scolaire</b></p> <p>Lycée d'Altitude : 2 ateliers, 1 débat mouvant, et un jeu sur les représentations liées au harcèlement (créé par le service de médiation), 88 élèves touchés.</p> <p>Lycée Alpes et Durance : 1 action, toutes les classes de premières années, association Urban Prod</p> <p>Lycée Honoré Romane : 2 séances de théâtre-forum avec une compagnie théâtrale et l'infirmière du lycée, sur le thème des discriminations, toutes les classes de seconde.</p> <p>Tous les lycées : création de 6 affiches par le service, pour prévenir les situations de harcèlement : affichage au sein des lycées.</p> |
| Prévention           | <p><b>Objectif : sensibiliser aux conduites à risques</b></p> <p>Lycée Alpes et Durance : 1 action avec 10 ateliers de partenaires (CSAPA, prévention spécialisée, Maison de la Protection des Familles, les pompiers, MDA...), 2/3 des lycéens, 35 échanges approfondis avec les lycéens.</p> <p>Lycée d'Altitude : 1 action de prévention les conduites à risques, 115 élèves touchés et 55 échanges approfondis, CSAPA</p> <p>Tous les lycées : création d'affiches de prévention sur la consommation du snus dans les Maisons des Lycéens et aux infirmeries.</p>                                                                                                                  |

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Des<br>Conduites à<br>Risques | <p><b>Objectif : sensibiliser au respect de l'environnement, aux déchets</b></p> <p>Lycée Alpes et Durance : 1 action « Nettoyons la nature », tous les élèves du lycée</p> <p><b>Objectif : prévenir sur les questions liées à la vie intime et affective (consentement, contraceptions, IST, ...)</b></p> <p>Lycée Alpes et Durance : 2 actions pour 10 jeunes filles avec le Centre de Santé Sexuelle sur l'internat scolaire.</p> <p>Lycée d'Altitude : 3 ateliers, 84 élèves avec l'infirmière de l'Education Nationale, ainsi que le Centre de Santé Sexuelle.</p> <p><b>Objectif : contribuer au repérage des partenaires de santé en faveur des lycéens</b></p> <p>Lycée Alpes et Durance : 1 action à destination de 2/3 des lycéens, 15 partenaires (Corto Maltese, Centre de Santé Sexuelle, MLDS...), 65 échanges approfondis avec les lycéens.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Repérage<br>Des<br>Médiateurs | <p>Objectif : faire connaître le service et les missions de la médiation : journées d'intégration + Portes Ouvertes + stands conviviaux</p> <p>Lycée Honoré Romane : stand convivial : 80 jeunes touchés environ, 25 échanges approfondis</p> <p>Lycée Alpes et Durance : « Sur le Roc » : parcours dans la ville avec 50 élèves touchés (tous les élèves de première année), 4 partenaires rencontrés (MDA, Centre de Santé Sexuelle, MLDS, prévention spécialisée), 15 structures présentées.</p> <p>Lycée d'Altitude : journée de prérentrée, présentation de l'équipe de médiateurs, ainsi que les missions du service de médiation (août).</p> <p>Action de cohésion (randonnée « kilomètre vertical ») : tous les élèves de seconde, et leurs professeurs principaux (septembre)</p> <p>Stand convivial : 75 élèves touchés (décembre)</p> <p>Passage dans les classes de seconde : 8 classes touchés (fin septembre)</p> <p>Journées Portes Ouvertes : 20 familles touchées (mars)</p> <p>2 conférences à destination des parents : 108 parents (mars et novembre) : les identités de genre LGBTQIA+ ; questions ouvertes sur la gestion des écrans et réseaux sociaux.</p> <p><b>Objectif : jeux et présence au réfectoire</b></p> <p>Lycée Alpes et Durance : « du jeu à la prévention » Basket et jeux de société, 20 actions, 80 élèves touchés</p> |

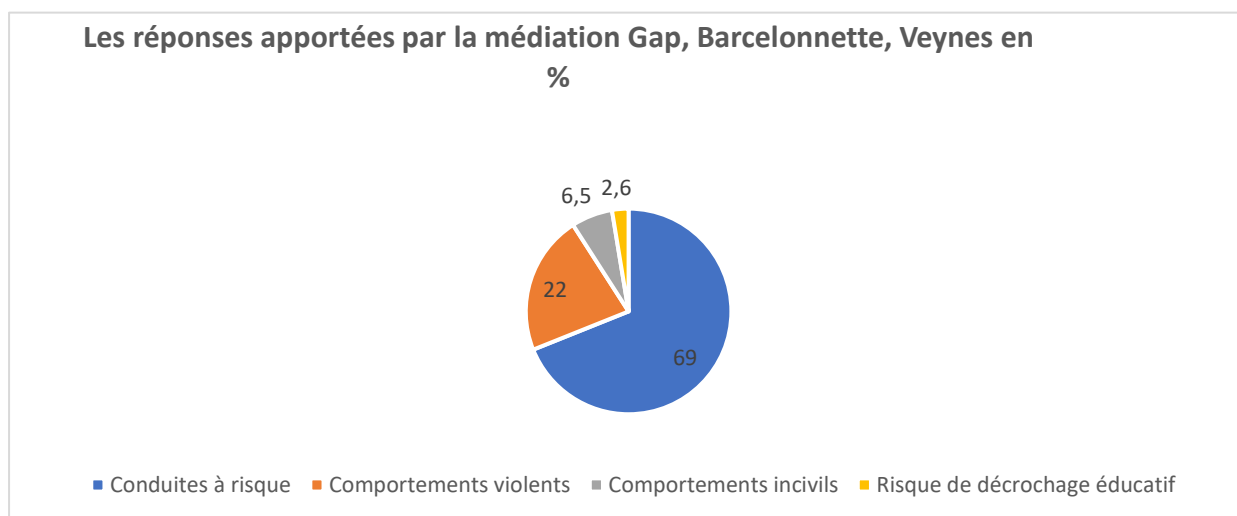


|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prévention          | Lycée d'Altitude : « du jeu à la prévention » Basket et foot 16 actions, 65 élèves touchés                                                                                                                                                                        |
| Décrochage Scolaire | <p><i>Objectif : lutter contre le décrochage scolaire, et présenter l'apprentissage professionnel.</i></p> <p>Lycée Honoré Romane : 1 action de présentation de l'apprentissage et jeux de médiation, 5 élèves touchés, un temps d'échanges avec les lycéens.</p> |

## 7-2- Sur les territoires de Gap, Barcelonnette, Veynes

| Lycées                            | Les problématiques / besoins repérés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lycée Aristide Briand             | <p><b>Conduites à risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Sécurité routière : circulation dense devant le lycée des automobilistes, risques routiers, les élèves manquent de vigilance</li> <li>-Circulation dense des engins de chantier : (en septembre) agrandissement du parking d'Intermarché et sur le parking, et au niveau de la loge (au-dessus du lycée).</li> <li>-Consommations à risque : consommation accrue de cigarettes, puffs.</li> <li>-Mauvaise hygiène alimentaire : repas souvent pris à l'extérieur du lycée au snack aux abords du lycée, et Intermarché sans l'accord des parents (internes et demi-pensionnaires).</li> </ul> <p><b>Incivilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Déchets alimentaires, jets de déchets, crachats au sol. Absence de poubelle devant le lycée et sur le parking.</li> <li>-Comportements incivils dans le lycée : langage inapproprié envers le personnel du lycée, actes de vandalisme dans le lycée</li> </ul> |
| Lycée Professionnel Sévigné Gap   | <p><b>Conduites à risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Sécurité routière : circulation dense, les élèves traversent en dehors des passages piétons.</li> <li>-Consommations à risque : puff, cigarettes et électronique,</li> <li>-Harcèlement scolaire : plusieurs cas dans le lycée</li> </ul> <p><b>Comportements violents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conflits : tensions entre les jeunes, langage inapproprié entre eux, tensions devant la gare routière</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Lycée Dominique Villars           | <p><b>Consommations à risque :</b> cigarettes, puff</p> <p><b>Orientation post bac :</b> projet d'avenir flou, anxiété sur leur avenir professionnel, inscription sur Parcoursup.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Lycée Pierre Mendès France Veynes | <p><b>Comportements violents :</b> discriminations diverses, langage inapproprié et clivage entre les sections de classe</p> <p><b>Consommations à risque :</b> cigarettes, puff</p> <p><b>Isolement :</b> intégration parfois difficile des filles nouvelles arrivantes en seconde car très peu nombreuses dans le lycée</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cité Scolaire<br>André<br>Honorat<br>Barcelonnette | <p><b>Conduites à risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Sécurité routière pour les travaux de réfection et engin de chantier, circulation dangereuse pour les élèves.</li> <li>- Consommations à risque : soirée festive à l'internat, consommation d'alcool à l'internat, puffs et cigarettes.</li> </ul> <p><b>Incivilités :</b></p> <p>Jets de déchets dans la rue, aux abords du lycée</p> <p><b>Orientation scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Parcoursup, inquiétudes sur leur avenir scolaire ; échec aux examens, pression en lien avec les tests techniques (sport), difficultés à se projeter dans leur avenir professionnel.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Lycée<br>Professionnel<br>Paul Héraud              | <p><b>Conduites à risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommations à risque tabac cigarettes électronique, cannabis au parc du Rochasson</li> <li>-Sécurité routière : lycéens ne traversent pas sur les passages piétons et automobilistes et autres véhicules (trottinette) ne respectent pas le code de la route.</li> <li>-Problèmes d'hygiène alimentaire : des jeunes priorisent leur consommation de stupéfiants sur l'alimentation</li> </ul> <p><b>Comportements violents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conflits entre les lycéens et les collégiens de Mauzan, règlement de compte aux abords du lycée.</li> </ul> <p><b>Orientations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-difficultés à se projeter dans l'avenir et à trouver leur orientation</li> <li>-risques de décrochage scolaire chez certains jeunes</li> </ul> <p><b>Incivilités :</b> mégots et déchets par terre. Squat devant une résidence HLM près du parc du Rochasson</p> |

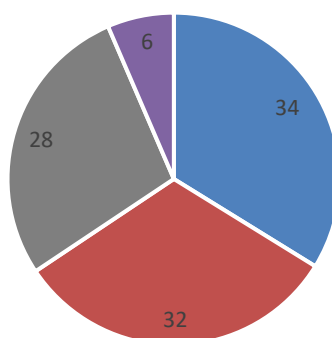


| Thèmes                                            | Les projets collectifs et actions de prévention<br><br>GAP -VEYNES -BARCELONNETTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gestion<br/>Des<br/>Conflits</b>               | <p><i>Objectif : sensibiliser au bien vivre-ensemble</i></p> <p>Animation d'un débat mouvant, « la Rivière du doute » dans le cadre du forum citoyenneté organisé par le lycée, en présence de différents partenaires (PJJ, Maison de l'habitat, Police, MDA, etc...).</p> <p>Lycée Professionnel Sévigné : 55 élèves dans 3 classes, de la Seconde à la Terminale</p> <p>Accompagnement des jeunes lycéens à un spectacle éducatif et interactif proposé par la compagnie « Le Trimaran » sur la thématique des discriminations racistes, antisémites et Lgbtqia+, participation à un débat.</p> <p>Lycée Pierre Mendès France : 40 élèves touchés de la Seconde à la Terminale</p>                                                                                                                                                                 |
| <b>Prévention<br/>Des Conduites à<br/>Risques</b> | <p><i>Objectif : sensibiliser aux consommations à risque</i></p> <p>Stands conviviaux : dans le cadre du mois sans tabac, Quizz sur smartphone (kahoot), boissons pour favoriser les échanges, en présence du CSAPA de Gap</p> <p>Lycée Aristide Briand, Pierre Mendès France, et Paul Héraud (2 stands), André Honnorat : 270 élèves touchés</p> <p><i>Objectif : sensibiliser au VIH</i></p> <p>Quizz de connaissances au foyer des jeunes dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA</p> <p>Lycées Paul Héraud : 50 élèves touchés</p> <p><i>Objectif : sensibiliser au harcèlement</i></p> <p>Dans le cadre de la journée Nationale de Lutte contre le Harcèlement, stand convivial afin d'échanger sur la thématique en proposant des jeux sur la prévention (quizz, kahoot)</p> <p>Lycée Paul Héraud : 30 élèves touchés</p> |

### 7-3- Sur les territoires de Manosque, Digne, Sisteron

| Lycées                                 | Les problématiques / besoins repérés                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lycée<br>Alexandra<br>David<br>Néel    | <i>Incivilités</i> : déchets devant et autour du lycée<br><i>Consommations à risque</i> : cannabis<br><i>Sécurité routière</i> : élèves trop près de la route et vitesse excessive des conducteurs                              |
| Lycée<br>Beau de Rochas                | <i>Sécurité routière</i> : visibilité très réduite lors des ramassages scolaires avec un flux d'élèves très important.                                                                                                          |
| Lycée<br>Pierre Gilles<br>De<br>Gennes | <i>Sécurité routière</i> : arrêts de bus bondés à 17h et circulation importante sur un axe routier principal.                                                                                                                   |
| Lycée<br>Paul<br>Arène                 | <i>Consommations à risque</i> : alcool, cannabis et nouvellement la Kétamine<br><i>Incivilités</i> : discriminations de genre, racisme : propos et insultes raciales envers le public migrant, discours décomplexé entre élèves |
| Lycée<br>Felix<br>Esclangon            | <i>Sécurité routière</i> : circulation dense et vitesse non adaptée devant le lycée.<br><i>Incivilités</i> : conflits de voisinage                                                                                              |
| Ecole<br>Internationale                | <i>Sécurité routière</i> : jeux de ballon à proximité de la voie de bus et stationnement assis sur le trottoir.                                                                                                                 |
| Lycée<br>Des<br>Isclès                 | <i>Sécurité routière</i> : élèves attroupés sur la voie d'accès du parking, jeux de ballon sur la route, rodée deux roues<br><i>Incivilités</i> : dégradation mobilier urbain, véhicules stationnés parking devant le lycée     |
| Lycée<br>Martin<br>Bret                | <i>Comportements violents</i> : harcèlement, règlement de compte<br><i>Consommations à risque</i> : cannabis                                                                                                                    |

### Les réponses apportées par la médiation Digne, Manosque, Sisteron en %



- prévention comportements violents ■ prévention comportements à risques
- préventions comportements inciviles ■ prévention décrochages scolaires

| Actions                                  | Alpes de Haute Provence<br>DIGNE- MANOSQUE- SISTERON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prévention<br><br>Des conduites à risque | <p><i>Objectif : sensibiliser les jeunes à l'utilisation des réseaux sociaux</i></p> <p>« Droit à l'image, Conditions Générales d'Utilisation, notion d'identité numérique (identité virtuelle/réelle), incidences</p> <p>Lycée Esclangon : 3 actions, 59 élèves touchés</p> <p>Lycée Beau de Rochas : 2 actions : 26 élèves touchés</p> <p><i>Objectif : contribuer au repérage des partenaires santé en faveur des lycées</i></p> <p>Participation au forum santé sexuelle en accompagnant les élèves vers les stands</p> <p>Animation jeu « ok pas ok » notion de consentement et de respect abordées</p> <p>Lycée Alexandra David Néel : 2 actions : 105 élèves touchés tous niveaux</p> <p>Lycée Beau de Rochas : 1 action : 45 élèves touchés</p> |
| Prévention des comportements violents    | <p><i>Objectif : sensibiliser au harcèlement en milieu scolaire</i></p> <p>-Animation la malle aux maux : cherche/trouve (des situations de harcèlement) et jeu feeling harcèlement</p> <p>Lycée Alexandra David Néel : 2 actions : 72 lycéens touchés de la seconde à la terminale</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |



|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                     | <p>Ecole Internationale : 1 action : 98 élèves touchés (dont quelques collégiens)</p> <p>Lycée Beau de Rochas : 1 action : 63 élèves touchés</p> <p>Lycée des Iscles : 1 action : 103 élèves touchés</p> <p>-Animation la « rivière du doute »</p> <p>Lycée Martin Bret : 6 actions : 133 élèves touchés (essentiellement des secondes et premières)</p> <p><i>Objectifs : sensibiliser les lycéens aux réponses non violentes</i></p> <p>Débat mouvant sur la violence</p> <p>Lycée Beau de Rochas : 1 action : 18 élèves touchés</p> |
| Prévention des incivilités                          | <p><i>Objectif : sensibiliser au respect de l'environnement, tri des déchets</i></p> <p>-Animation Clean Walk</p> <p>Lycée Alexandra David Neel: 1 action : 23 élèves de la seconde à la terminale</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Repérage<br>Des<br>Médiateurs /<br>création de lien | <p><i>Objectif : faire connaître le service et les missions auprès de nouveaux élèves :</i></p> <p>journées d'intégration + Portes Ouvertes + stands conviviaux+ accueil inscription au lycée</p> <p>Lycées Esclangon, Martin Bret, Beau de Rochas, Les Iscles, Pierre Gilles de Gennes : 11 actions : 332 élèves, 12 professeurs et 47 familles et 5 personnes des services de vie scolaire</p>                                                                                                                                       |

## 8- Le travail partenarial

### 8-1- Les liens avec les lycées

Comme chaque année, les coordinateurs ou mobiles ont participé aux instances des lycées comme le Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté (CESC), le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) dans certains lycées. Nous avons été également régulièrement en lien avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), les CPE, assistantes sociales, infirmières des lycées. Nous avons organisé la rencontre des proviseurs nouvellement affectés sur les établissements pour faire signer la convention de partenariat, présenter le service, les nouveaux membres de l'équipe et informer sur les missions des médiateurs.

Les médiateurs des deux départements ont été invités à accompagner les élèves lors des journées de rentrée type « rallye » pour faire découvrir aux nouveaux lycéens le territoire et notamment les points ressources pour les jeunes (MDA, Centre de Santé Sexuelle, Point Info Jeunes, CSAPA...).

Les deux réunions annuelles de régulation avec le personnel du lycée et les services de la Région, ont permis d'échanger sur les problématiques observées par les médiateurs et de réajuster nos actions en proposant des actions de prévention ciblées. Ces rencontres sont aussi l'occasion de proposer des actions communes comme celles que nous avons menées avec le lycée Martin Bret de Manosque qui nous a sollicité pour intégrer l'équipe des ambassadeurs du lycée dans le cadre du programme pHARe. Nidal, médiateur mobile a ainsi effectué 6h de visioconférence et 2 jours de formation pour intégrer les procédures mises en place par l'établissement, apprendre à repérer et orienter les élèves qui subissent du harcèlement. Il va pouvoir diffuser ces informations au sein de l'équipe.

## **8-2- Les liens avec les collectivités territoriales**

Le 16 mai 2024, la mairie de Manosque et le comité de prévention de la délinquance (en lien avec le CLSPD) ont mis en place une réflexion partenariale à laquelle nous avons pu nous joindre. Le questionnement a porté sur comment « réduire les violences, intrafamiliales ou autres, sur les enfants » avec un focus sur les violences éducatives ordinaires générées par les professionnels.

Le 21 mai 2024, un coordinateur a pu être présent lors d'un temps d'échanges partenarial sur « comment développer la mise en œuvre des mesures de responsabilisation dans les collèges et lycées », organisé par la mairie de Manosque et la DSDEN. Ces échanges ont donné lieu ultérieurement à une réflexion en équipe pour déterminer les possibilités et limites de l'intervention des médiateurs dans la mise en place des mesures de responsabilisation par les lycées.

Le 18 novembre 2024, nous avons été conviés à un atelier sur « prévenir l'extrémisme et les radicalités violentes » organisée par le Service Municipal de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de Manosque, ce qui nous tient en vigilance sur le sujet et nous permet de partager avec les acteurs locaux.

## **8-3- Les liens avec les services de la Région**

La cheffe de service ainsi que le secrétariat-comptabilité de l'association ont été très en lien avec les chargés de mission lors du nouvel appel à projet afin de répondre au plus près aux contraintes budgétaires de ce projet.

Lors de la venue du Directeur en charge des Sécurités de la Région PACA au siège de l'ADSEA le 14 octobre 2024, chaque équipe de Médiation a pu faire part des particularités des différents territoires d'intervention alpins et hauts alpins et faire état des besoins repérés.

Comme indiqué précédemment, le service de médiation au complet s'est rendu au Conseil Régional à Marseille pour l'accueil de la nouvelle cohorte de médiateurs, cela a été l'occasion également d'évoquer les nécessaires réorganisations du service. En effet, pour que les mobiles puissent accompagner au mieux les apprentis sur le terrain, nous avons mis en place des temps de travail spécifiques afin de les soutenir dans leurs missions plus approfondies de tutorat.

Martial Gibert, nouveau coordinateur de l'équipe d'Embrun, a aussi présenté une action « groupe de paroles de parents » mise en place sur le lycée de Briançon, destinée à accompagner les parents pour une meilleure compréhension de leurs adolescents et des défis sociétaux liés à leur âge : écrans, consommations diverses, conduites à risques....



*Martial Gibert présente le groupe de parole de parent, lycée de Briançon*

La rencontre de nouveaux partenaires comme le DAHLIR, ou les associations d'aide aux victimes comme MEDIAVIC sur les Hautes Alpes et l'AMAV 04, permet une connaissance réciproque des acteurs et l'orientations de jeunes lycéens vers ces structures d'accompagnement spécifique.

## 9- Les perspectives pour 2025

L'année 2025 sera l'occasion de poursuivre le travail des équipes sur l'accompagnement des apprentis pour les mener à l'obtention de leur diplôme en juin 2026. Pour ce faire, nous avons inscrit la formation de maître d'apprentissage (MATU) au plan de développement des compétences, afin d'offrir une base commune et professionnalisante aux MAP de l'association impliqués dans l'accompagnement des apprentis.

Nous allons également poursuivre de façon participative, dès le début de l'été, le travail sur le Document Unique (DUERP 2025) et élaborer un plan d'action pour apporter des solutions liées aux risques professionnels en médiation.

L'équipe de cadres élargie a travaillé sur l'élaboration d'un livret d'accueil du salarié de l'ADSEA, le service de Médiation va maintenant s'atteler à rédiger un livret d'accueil à destination des nouveaux salariés du service médiation afin de faciliter leur prise de poste et leur intégration lors de leur arrivée.

Michaëla ANDREIEFF  
Responsable de service Médiation socioéducative

# **Le service Aide au Travail Personnel de l'Enfant**



## 1- Cadre d'intervention

Le service d'Aide au Travail Personnel de l'Enfant (ATPE) agit dans le cadre du CLAS "Contrat Local de l'Accompagnement à la Scolarité ».

Ce dispositif est mis en place par la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes de Haute-Provence.

Il permet à L'A.T.P.E de proposer un service de soutien scolaire aux enfants et adolescents du territoire de Manosque.

L'objectif principal de ce service est de mettre en place les appuis et les ressources dont les enfants et adolescents ont besoin pour réussir leur scolarité. Il crée ainsi les conditions favorables à leur développement et à leurs épanouissements dans l'intégralité de leurs environnements.

L'A.T.P.E apporte aujourd'hui une réponse adaptée au territoire de Manosque pour le soutien des enfants et adolescents dans leur scolarité et offre un soutien aux familles dans l'encadrement du travail scolaire.

De ce fait, notre équipe de bénévoles accède à la dimension du soutien à la parentalité pour chaque famille.

L'équipe de L'A.T.P.E est composée d'une coordinatrice et de 14 bénévoles.

En s'engageant au sein du service d'Aide au Travail Personnel de l'Enfant, l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA04 et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

Les parents et les enfants bénéficient d'une intervention dans nos locaux ou à domicile, sans contrepartie financière. Les familles s'engagent à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement lors de la signature d'un contrat moral et inscrivent leur-s enfant-s pour la période scolaire entière de septembre à juillet.



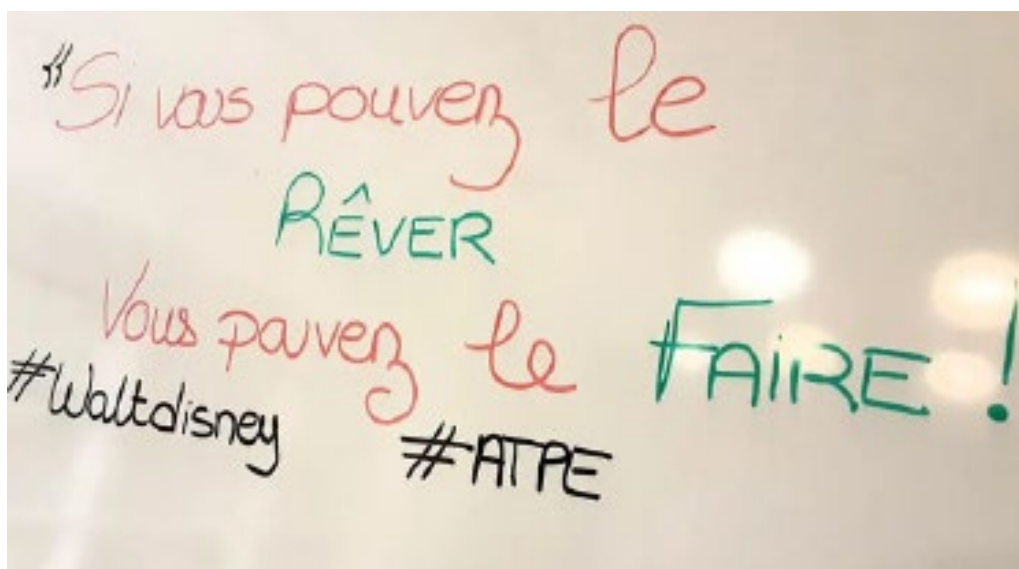


## 2- Nos missions, nos objectifs

Les actions de l'A.T.P.E sont destinées en priorité aux enfants pour lesquels un besoin d'accompagnement dans le suivi de la scolarité a été identifié par les familles et si possible en lien avec les enseignants.

La coordinatrice et les bénévoles contribuent :

- Au développement personnel de l'enfant,
- À sa valorisation,
- À sa socialisation,
- À la responsabilisation de la famille,
- À créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs,
- À l'organisation et la méthodologie,
- À travailler sur les apprentissages,
- À conduire à un minimum d'autonomie,
- À favoriser la communication au sein de la famille,
- À mettre en place les conditions nécessaires au soutien la parentalité.



## 3 - L'équipe, les bénévoles, leurs engagements

Cette année, 14 Bénévoles ont œuvré pour l'accompagnement au travail personnel des jeunes de septembre 2023 à juin 2024 pour un total de 1237 heures. Nous n'avons pas eu de candidature pour le recrutement de jeune en service civique malgré l'inscription de la mission sur le site dédié au recrutement de service civique.

Cette année, Dalhia en poste sur la mission de coordination du service est partie vivre une autre aventure professionnelle au sein de l'ADSEA 04, au mois de mars 2024. Le recrutement

a été effectif pour la rentrée scolaire 2024-2025 et nous avons accueilli Barbara. À cette occasion, les bénévoles ont pu exprimer sur la mission de coordination qui reste un maillon essentiel au bon fonctionnement du service.

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire du CLAS à laquelle il adhère.

Ses actions ne se limitent pas à une aide aux devoirs et à des méthodes de travail, mais s'inscrivent dans une relation pédagogique au sens large. Il participe à une réflexion pour favoriser le développement d'outils adaptés à chacun.

En ce sens, il joue un rôle de personne-ressource qui agit pour privilégier la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

L'ADSEA04 par la mise en place du service de l'ATPE apporte aux bénévoles, la possibilité d'inscrire ses actions dans le cadre structurant dont il a besoin afin d'éviter qu'il ne se retrouve isolé, confronté à des difficultés liées à la problématique d'une famille.

Ainsi, l'association lui offre un cadre d'intervention et les moyens matériels afin de mettre en place un accompagnement adapté à chacun des enfants.

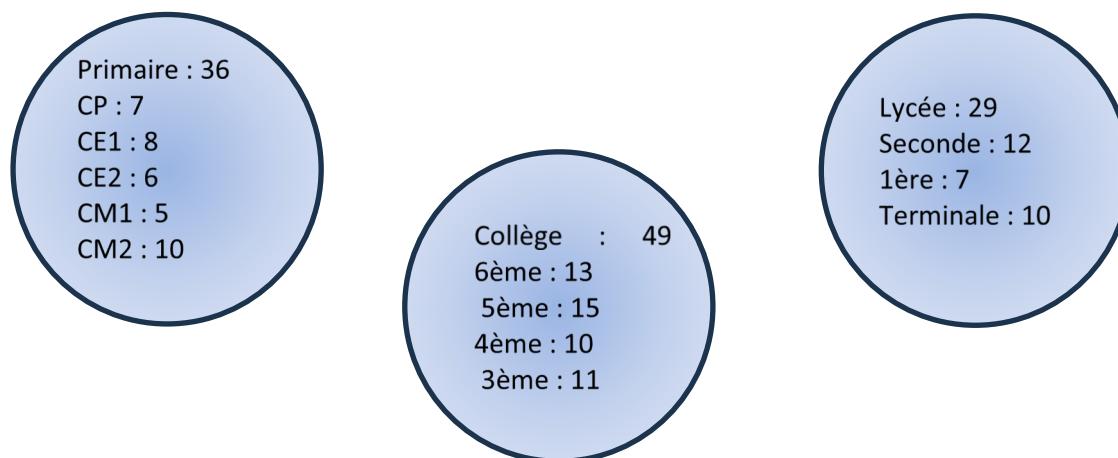
Pour retenir les grandes lignes de son engagement, il est important de rappeler que son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.



Enfin, le bénévole recherche activement à associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.

## 4 - Les jeunes

117 jeunes ont été accueillis au local ou à domicile de septembre 2023 à juin 2024 en suivant le cycle de l'année scolaire. Ce qui correspond à 10 groupes de 5 à 10 jeunes par groupes.



Sur cette année scolaire 2023/2024, nous n'avons pas eu de liste d'attente.

Nous avons accueilli 44 filles et 44 garçons de 6 à 15 ans, et 21 filles et 8 garçons de 16 à 17 ans sur l'année.

Majoritairement 101 jeunes viennent de Manosque et 16 des villes alentours, 44 viennent du quartier prioritaire de la ville Saint-Lazare/ Centre-ville et 31 des Serrets-Plantiers-Aliziers.



## 5 - Aide à la scolarité à Loubière

En 2019 et 2020, l'ATPE a effectué avec l'équipe de Prévention Spécialisée de l'antenne de Manosque des diagnostics de territoire sur le site de la Loubière avec l'ambition de faire un état des lieux plus précis concernant la scolarité des 10-21 ans. L'objectif premier est d'évaluer au mieux les besoins des familles. Le second objectif est de tisser des liens avec les habitants. La prévention spécialisée est présente sur ce quartier depuis plusieurs années. Ce travail en commun permet à la coordinatrice de l'ATPE un accès plus direct aux familles en ciblant les enfants selon les différents besoins déjà repérés par l'équipe de prévention spécialisée. Leur connaissance des habitants est un atout, l'enjeu est de mieux repérer et d'être mieux repéré. Suite à ces diagnostics réalisés, nous avons mis en place au printemps 2021, en partenariat avec l'association Éclat de Lire (intervenant historique à la Loubière),

7 séances d'aide aux devoirs les mardis de 16 h 30 à 19 h 00.

Plus de 2 ans après, en novembre 2023, la problématique autour de la scolarité des enfants et des adolescents de la Loubière est toujours présente. Nous continuons avec les intervenants de terrain (Éclat de Lire et la prévention spécialisée) d'assurer un accompagnement lié à la scolarité auprès des familles.

Pour l'année scolaire 2023-2024, un nouveau projet en partenariat avec la Prévention Spécialisée et Éclat de Lire voit le jour. Il répond aux besoins des familles en difficulté. Nous décidons donc de reprendre le fil conducteur du projet de 2021 et de mettre en place à nouveau, un nouveau diagnostic sur les besoins des familles en matière de soutien à la scolarité.

Des temps d'aide aux devoirs, mais cette fois dans les locaux de l'ATPE (en centre-ville) sont organisés. Un des objectifs est de faire sortir les jeunes du quartier de la Loubière et de découvrir au Local de l'ATPE afin qu'ils puissent y revenir seuls.

Une fois par semaine, en lien avec l'association Éclat de Lire qui, de par son intervention régulière sur le quartier, a aussi repéré des besoins chez certains jeunes (notamment les moins de 10 ans) un groupe est constitué. Les jeunes seront encadrés par les éducateurs de l'équipe de Prévention Spécialisée, par des bénévoles de l'ATPE et d'Éclat de Lire.

L'issu de ce temps d'action, une soirée pizza a été organisée avec les habitants, sur le quartier de la Loubière.

### Organisation

- Lieu : ATPE, 43 45 boulevard Plaine, 04100 Manosque
- Date : tous les mercredis après-midi.
- Éducateurs de prévention spécialisée, coordinatrice de l'ATPE et bénévoles de l'ATPE et d'Éclat de Lire.

- Horaires : de 13 h 30 à 16 h 30 Moyens

Éclat de lire intervient avec la bibliothèque de rue de 14h à 15h. Un éducateur de la prévention spécialisée récupère un groupe de jeunes en véhicule huit places et les conduit à l'ATPE.

Au sein de l'ATPE à 15h, des bénévoles disponibles prennent le relais et proposent 1h de soutien scolaire.

Les éducateurs et la coordinatrice sont aussi présents. Davantage dans la gestion du groupe, cela permet aussi des temps en individuel pour aborder d'autres sujets.

À 16 h 30, un temps de goûter est organisé. c'est l'occasion d'échanger avec les bénévoles et c'est l'heure du retour, l'équipe de prévention spécialisée effectue le trajet retour à la Loubière où certains parents prennent le temps de l'échange sur le déroulement de l'après-midi.



## Travail de rue

Le service de L'ATPE participe régulièrement au travail de rue sur le quartier de la Loubière, travail commencé en 2019 avec le service de la Prévention Spécialisée de l'antenne de Manosque. Cela permet aujourd'hui d'avoir une bonne relation avec les habitants et certaines familles sollicitent l'ATPE pour du soutien scolaire, pour des supports de devoirs ou d'exercices qu'elles souhaitent acquérir.



## Conclusion

Cette année encore, Le Service de L'ATPE de l'ADSEA 04 a accompagné des familles et leurs enfants par la mise en place de temps de soutien scolaire au sein du local où à domicile.

Les familles qui accueillent des bénévoles à leur domicile ont pu aborder leur quotidien, leur questionnement sur l'éducation et la scolarité de leurs enfants, permettant ainsi un travail de soutien à la parentalité en lien direct avec la scolarité. Cependant, les bénévoles nous témoignent que plus les liens se tissent et plus les discussions et les échanges s'étoffent, offrant aux bénévoles davantage de supports à discussion et au soutien à la parentalité.

Pour les familles dont les enfants viennent au local, les liens sont plus complexes à tisser. Le hall d'accueil permet désormais de créer un espace convivial et certaines mamans y restent volontiers pour un temps d'échange. Ainsi, les ateliers soutien au français ou cuisine ont pu voir le jour pour répondre à leur besoin et consolider les liens existants, offrant ainsi un espace supplémentaire à la coordinatrice de l'ATPE, de pouvoir être dans la mise en place d'un soutien à la parentalité.

Les temps de café discussion n'ont pu aboutir, cependant nous continuons notre réflexion sur des temps à destination des parents, restant un axe de travail pour l'année à venir.

Un rapprochement des services de Prévention spécialisée de l'antenne de Manosque et du service de l'ATPE a permis dorénavant l'élaboration et la mise en place d'une action commune en partenariat avec l'Education Nationale.

Des temps de travail de rue sont également mis en place sur le quartier de la Loubière.

Aujourd'hui, la présence de l'ATPE sur ce temps à la Loubière a pour objectif de maintenir les liens existants avec les habitants et les enfants, permettant des temps de soutien scolaire ponctuel ou de travailler et soutenir la parentalité. Il s'agit aussi d'aller vers les habitants de ce quartier et d'informer sur le service de l'ATPE.

Marie-Béatrice Barillère  
Responsable de service éducatif



# **Le service Trait d'union**

**Lieu Neutre**

**Espace rencontre**

**Visite en présence d'un tiers**

**La médiation familiale**



# 1- Lieu neutre

Le lieu neutre de Trait d'Union est un espace qui regroupe deux types d'actions distinctes :

- **L'Espace Rencontre (droits de visites avec médiatisation possible)** : appelés « point rencontre » (PR) et passages de bras appelés « point passage » (PP). Ces rencontres peuvent être : soit ordonnées par un juge (aux affaires familiales ou des enfants. Articles 373-2-1, 371-4, 375-7 du code civil) ; soit orientées par un professionnel ; soit convenues d'un commun accord entre les parties (parents, grands-parents, fratrie).
- **Les visites en présence d'un tiers** : adressées à Trait d'Union uniquement par l'ASE du 04 et ordonnées par un Juge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Elles se font avec la présence continue d'un ou deux professionnels (travailleur social, psychologue).  
Décret n° 2017-1572 du 15 novembre 2017, Art. R. 223-29 : la visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents.

## 1- L'espace rencontre : droits de visite avec médiatisation possible

### 1-1- Bilan Qualitatif

#### Jours et horaires d'ouverture en 2024

Le service Trait d'Union dispose de deux antennes pour accueillir les usagers :

- Manosque : ouvert tous les mercredis de 12h à 18h et les 1ers et 3èmes week-ends de 10h à 8h les samedis et de 10h à 18h les dimanches ;
- Digne les Bains : ouvert les mercredis de 10h à 18h (exceptés les 5ème mercredis) et les 2èmes et 4èmes samedis de 9h à 18h ;
- L'ouverture de l'espace rencontre est maintenue durant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés. Le service ferme la semaine du 25 décembre au 1er janvier inclus.
  - ↳ Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 160 (170 en 2023 ; 186 en 2022 ; 193 en 2022).
  - ↳ Nombre d'heures d'ouverture dans l'année (jour d'espace rencontre et entretiens) : 1 406 (1 464 en 2024 ; 1 277 en 2022 ; 1 310 en 2021 ; 1 018 en 2020 ; 1348 en 2019).

#### Les objectifs principaux

Les objectifs principaux des rencontres en lieu neutre sont les suivants :

Permettre de créer, de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant pas ou plus sous le même toit, ou entre grands-parents et petits-enfants ;

Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit à l'extérieur ;

Permettre le passage des enfants d'un parent à l'autre pour les visites libres et / ou droits d'hébergement dans un lieu neutre et sécurisant (éventuellement sans que les deux parents ne se rencontrent).

Les passages de bras : ils concernent les situations où la relation entre les parents est trop conflictuelle pour qu'ils assurent eux-mêmes l'échange de leur(s) enfant(s). Le lieu neutre constitue alors un temps et un espace relais entre les parents. La présence des professionnels permet de faciliter l'échange ou permettre qu'il se fasse. Ces points passage sont parfois couplés à des entretiens de médiation familiale au sein du service.

## **Orientations**

La majorité des mesures d'Espace Rencontre est prescrite par les juges (JAF et JE) essentiellement de la juridiction de Digne-les-Bains, également à l'initiative de l'ASE. Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent suite à une nouvelle décision judiciaire. Les autres mesures sont dites « privées », elles émanent le plus souvent d'entente entre les parents pour avoir recours au lieu neutre, sans passer devant un juge. Certaines sont orientées par des services sociaux.

## **L'équipe pluridisciplinaire**

Les rencontres sont assurées par deux intervenantes présentes dans les locaux. Elles aident à la mise en place, accompagnent la relation et la médiatisent si nécessaire. L'équipe pluridisciplinaire est composée actuellement de femmes (cela n'est pas un choix de l'association) : médiatrices familiales et juristes (2), psychologues (2), éducatrice spécialisée (1), éducatrice jeunes enfants (1), assistante sociale (1), apprentie éducatrice spécialisée (1). L'ensemble de l'équipe est sensibilisé à l'approche systémique, quatre membres sont thérapeutes familiales systémiques.

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires. En 2024 : nous avons accueillis 3 stagiaires : Malika, monitrice éducatrice ; Katell et Marion psychologues ; (4 en 2023 ; 5 en 2022 ; 3 stagiaires et une bénévole en 2021).

Depuis 2021, les professionnelles sont remplacées lors de leurs congés ;

En 2024 :

- par une apprentie éducatrice spécialisée depuis octobre 2023 ;
- par les salariées de Trait d'Union selon leurs disponibilités ; cela complète ainsi leur temps partiel ;

- par des travailleurs sociaux d'autres services de l'ADSEA : 10 travailleurs sociaux différents sont intervenus.

### Mise en place des rencontres et entretiens

Pour chaque nouvelle situation, plusieurs appels téléphoniques sont passés, des courriers et mails sont envoyés. Chaque partie est reçue pour des entretiens préalables d'environ une heure. Ces entretiens visent à présenter le fonctionnement du service, recueillir les informations pertinentes à la mise en place des rencontres, remplir « la convention de rencontre ou passage ». Ils se font idéalement sans la présence de l'enfant. Seules les situations orientées par l'ASE diffèrent quelque peu : la prise de contact et le remplissage de la convention se fait par le référent ASE, en lien avec la cheffe de service de Trait d'Union.

↳ Nombre d'**entretiens préalables réalisés en 2024 : 120** (62 en 2023 ; 85 en 2022 ; 109 en 2021 ; 93 en 2020).

Depuis 2019, une fois les PR ou PP mis en place, le référent de la famille propose des « entretiens intermédiaires » avec le parent gardien au bout de 3 à 5 rencontres (selon le rythme des visites). L'objectif de ces entretiens est de permettre au parent gardien de s'exprimer sur son vécu suite à la mise en place des visites et de ne pas perdre le lien avec lui. Le parent visiteur bénéficie régulièrement de ce temps d'écoute, souvent avant ou après les rencontres ou passages.

↳ Nombre d'**entretiens intermédiaires réalisés en 2024 : 102** (58 en 2023 ; 69 en 2022 ; 77 en 2021 ; 48 en 2020).

Les visites en lieu neutre doivent rester provisoires. Aussi, nous amenons progressivement les parents à accepter d'être reçus ensemble lors de ces entretiens intermédiaires. En 2024, **7 entretiens communs** ont pu se mettre en place.

### Réunions, supervision formation et auto-formation

**Les réunions de l'espace rencontre** ont lieu tous les mardis matin. Elles sont dirigées par la cheffe de service. Lorsqu'elle est absente, elles sont animées par une psychologue.

Lors de ces réunions, l'équipe reprend le « cahier de liaison », outil numérique en ligne (*OneDrive*), où sont consignées toutes les informations à traiter concernant l'ER.

Les intervenantes font ensuite un retour de l'ensemble des PR et PP de la semaine écoulée. Elles ont en amont réfléchis et « ciblés » certaines rencontres / difficultés.

Cette partie de la réunion constitue un véritable travail d'analyse de la pratique, animée par une cheffe de service également psychologue et systémicienne. C'est un temps de réflexion et de débat qui permet d'adapter et réajuster la posture professionnelle.

A la suite de cette réunion, de nombreuses tâches sont à faire : retours ou entretiens téléphoniques, prise de RDV, courriers aux familles, élaboration de plannings etc.

👉 La réunion espace rencontre a lieu chaque semaine.

**Les réunions dites « d'équipe »** ont lieu une fois par mois (pour une durée de 2 heures). C'est durant ce temps que l'équipe aborde les sujets plus larges concernant le fonctionnement de l'équipe ainsi que celui de l'association (congrès, vie associative, etc.) ; elle permet aussi d'inviter des partenaires.

**Des supervisions d'équipe** sont organisées une fois par mois, excepté en juillet et août, pour une durée de 3 heures. Elles se déroulent le mardi après-midi, sur un rythme différé avec les réunions d'équipe. Depuis fin 2023, le service a changé de superviseur : il s'agit d'une psychologue systémicienne qui anime les séances de supervision (pour l'ensemble de l'équipe sans la cheffe de service) et de régulation d'équipe (avec la cheffe de service).

**Des réunions d'harmonisation des pratiques** : Le service poursuit son travail d'harmonisation des pratiques : nombre de réunion en 2024 : **2** (2 en 2023 ; 3 en 2022 ; 4 en 2021).

L'équipe n'a pas organisé **d'auto-formation en 2024** (retour et partage de formation) (1 en 2023 ; 3 en 2022).

**Réunions « cadres de service »** réunissant les deux psychologues et la cheffe de service maintient son rythme mensuel. Celles-ci permettent :

- d'échanger sur le fonctionnement et la dynamique de l'équipe, vigilance particulière à "la bonne santé" de l'équipe ;
- de faire remonter à la cheffe de service les difficultés rencontrées dans l'équipe et les dysfonctionnements observés, recherche de solutions ensemble ;
- d'échanger des informations et réflexions sur la vie institutionnelle de l'association ;
- de préparer et organiser d'autres réunions ;
- de se concerter à propos du projet de service et du rapport d'activités ;
- de veiller au bon déroulement de l'activité du service.

L'équipe de l'Espace Rencontre est régulièrement invitée à participer aux **rencontres régionales des espaces rencontres PACA-Corse**, organisées en lien avec la **FFER** (Fédération Française des Espaces de Rencontre). En 2024, nous n'avons pu nous rendre disponible à ces rencontres (1 en 2023 ; 2 en 2022). Elles sont l'occasion pour les intervenants, coordinateurs, chefs de services et / ou directeurs des différentes structures d'aborder des difficultés rencontrées dans l'accueil du public, d'harmoniser les pratiques, d'échanger avec des juges invités, etc. Pour Trait d'Union, une personne (cadre hiérarchique ou technique) représente généralement l'équipe à ces rencontres.

L'association est adhérente à la FFER.

## Les écrits

Pour chaque PR et PP, une observation est systématiquement rédigée informatiquement afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de comptes-rendus demandés par les instances mandantes (Juges et ASE). Ces écrits sont centralisés sur le « drive » avec une adresse électronique spécifiquement dédiée au service.

Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la cheffe de service.

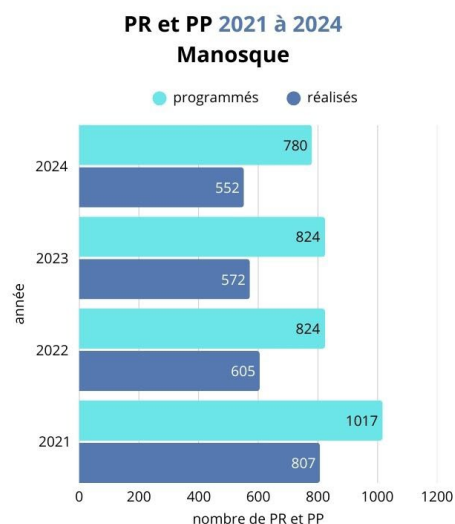
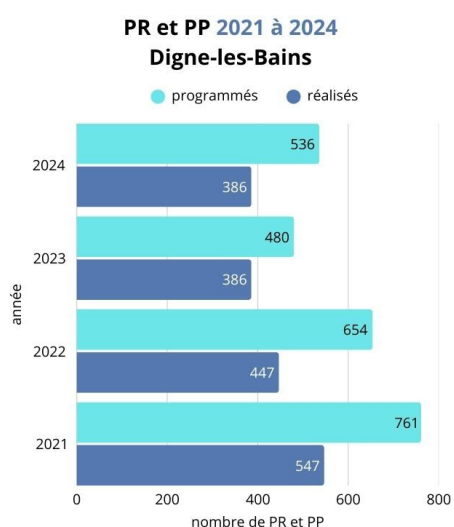
• Leur nombre en 2024 :

- **36** synthèses JAF (28 en 2023 ; 65 en 2022 ; 67 en 2021 ; 44 en 2020) ;
  - **29** courriers retour d'informations pour le JAF (23 en 2023 ; 28 en 2022 ; 31 en 2021 ; 45 en 2020) ;
  - **16** courriers retour d'informations pour le JE (21 en 2023 ; 29 en 2022 ; 34 en 2021 ; 12 en 2020) ;
  - **30** synthèses pour l'ASE (25 en 2023 ; 38 en 2022 ; 44 en 2021 ; 35 en 2020) ;
  - **102** courriers expédiés aux familles. (82 en 2023 ; 158 en 2022 ; 171 en 2021 ; 286 en 2020)
- De plus en plus de courriers sont envoyés par mail.

## 1-2- Bilan quantitatif

Les tableaux détaillés des types de Points Rencontre et passage de bras ainsi que leur origine se trouvent dans les annexes.

Les graphiques ci-dessous soulignent principalement l'écart entre les visites programmées et celles non réalisées.

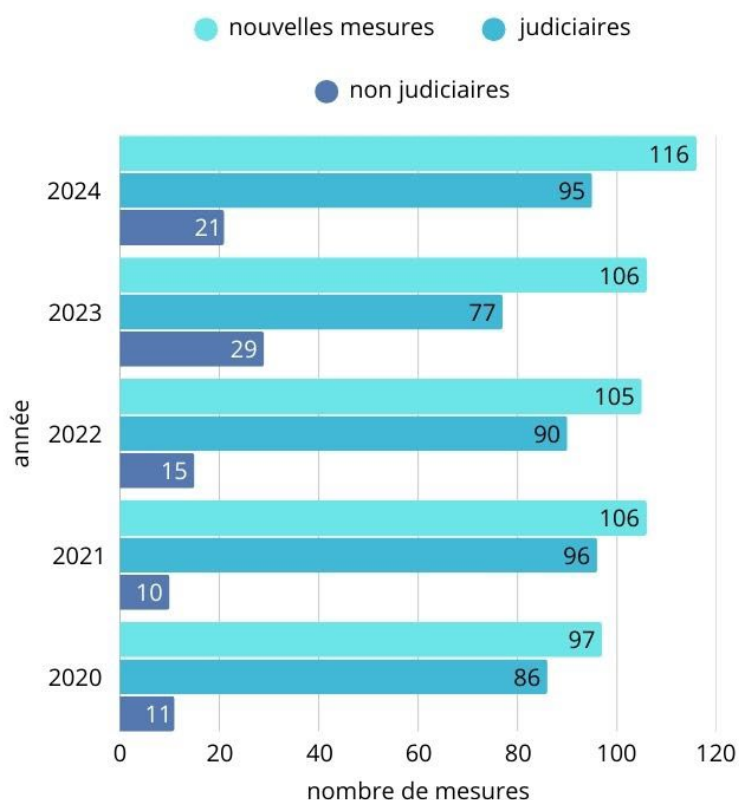


Au total, en 2024 :



- **938 PR et PP ont été effectués** (958 en 2023 ; 1 052 en 2022 ; 1 354 en 2021 ; 1 073 en 2020) ;
- **845** sont des PR (785 en 2023 ; 661 en 2022 ; 918 en 2021 ; 741 en 2020), dont **288** de l'ASE 04 (367 en 2023 ; 317 en 2022 ; 225 en 2021) ;
- **93** sont des PP (173 en 2023 ; 362 en 2022 ; 367 en 2021 ; 355 en 2020), dont **18** de l'ASE (12 en 2023 ; 18 en 2022 ; 64 en 2021).

### Nouvelles mesures PR et PP 2020 à 2024



**Nombre de nouvelles mesures en 2024 : 116** (106 en 2023 ; 105 en 2022 ; 106 en 2021 ; 97 en 2020) dont :

- **95** mesures judiciaires (77 en 2023 ; 90 en 2022 ; 96 en 2021 ; 86 en 2020) dont 20 mesures ASE (38 en 2022 ; 13 en 2021) ;
- **21** mesures non judiciaires (29 en 2023 ; 15 en 2022 ; 10 en 2021 ; 11 en 2020).

*En 2024, augmentation de 9% du nombre de nouvelles mesures en 2024.*

Parmi les nouvelles mesures, **46** (39 en 2023 ; 37 en 2022 ; 21 en 2021 ; 20 en 2020) n'ont pas abouti à un entretien préalable (ex. si le parent bénéficiant du droit de visite ne se manifeste pas auprès du service).

**Nombre de mesures terminées en 2024 : 79** (78 en 2023 ; 92 en 2022 ; 121 en 2021 ; 90 en 2020).

**Nombre d'enfants accueillis en 2024 : 197** (153 en 2023 ; 176 en 2022 ; 174 en 2021 ; 182 en 2020).

### 1-3- Bilan des enquêtes de satisfaction

| Résultats du dépouillement de <b>39</b> questionnaires d'évaluation<br>(40 en 2023 ; 38 en 2022 ; 51 en 2021 ; 58 en 2020) |                                      |                                      |                                    |                                    |                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
|                                                                                                                            | Très satisfaisant                    | Satisfaisant                         | Insatisfaisant                     | Très insatisfaisant                | Sans opinion                       |
| <b>Coordonnées faciles à se procurer</b>                                                                                   | 50,5%<br>(68% en 2023 ; 66% en 2022) | 42%<br>(33% en 2023 ; 18% en 2022)   | 0%<br>(0% en 2023 ; 3% en 2022)    | 5,5%<br>(0% en 2023 ; 11% en 2022) | 1,5%<br>(5% en 2023 ; 3% en 2022)  |
| <b>Service facilement joignable</b>                                                                                        | 29,5%<br>(55% en 2023 ; 53% en 2022) | 42,5%<br>(43% en 2023 ; 34% en 2022) | 12,5%<br>(5% en 2023 ; 3% en 2022) | 5,5%<br>(0% en 2023 ; 5% en 2022)  | 7%<br>(0% en 2023 ; 5% en 2022)    |
| <b>Qualité de l'accueil téléphonique</b>                                                                                   | 48,5%<br>(75% en 2023 ; 63% en 2022) | 43,5%<br>(30% en 2023 ; 26% en 2022) | 1,5%<br>(0% en 2023 ; 0% en 2022)  | 0%<br>(0% en 2023 ; 8% en 2022)    | 7,5%<br>(0% en 2023 ; 3% en 2022)  |
| <b>Délai du premier contact</b>                                                                                            | 58,5%<br>(53% en 2023 ; 42% en 2022) | 29%<br>(38% en 2023 ; 37% en 2022)   | 12,5%<br>(3% en 2023 ; 5% en 2022) | 0%<br>(0% en 2023 ; 5% en 2022)    | 1,5%<br>(0% en 2023 ; 11% en 2022) |
| <b>Accueil et accompagnement des intervenants*</b>                                                                         | 63,5%<br>(65% en 2023 ; 58% en 2022) | 29,5%<br>(28% en 2023 ; 26% en 2022) | 0%<br>(8% en 2023 ; 0 en 2022)     | 1,5%<br>(0% en 2023 ; 8% en 2022)  | 3,5%<br>(0% en 2023 ; 8% en 2022)  |

La baisse de satisfaction au niveau de la joignabilité du service (et peut-être par conséquence la qualité de l'accueil téléphonique) est certainement liée à nos problèmes de réseau à Digne.

Commentaires recueillis :

**Quelles améliorations le service pourrait-il apporter pour favoriser vos rencontres ?**

Réponses Manosque :

« Partager vos perspectives du déroulement et de l'utilité de maintenir cette modalité de contact et sur quelle durée. »

« Pour ma part tout se passe très bien. »

« Une machine pour avoir des boissons chaudes pour l'offrir à nos enfants. »

« Participation et aide d'une pers. tiers. »

« Ras »

**Comment souhaiteriez-vous participer à la vie du service et/ou de l'association ?**

Réponses Manosque :

« Je peux aider aux personnes de langue espagnol ou anglais. »

« Bénévolat. »

« J'aimerais mais je travail de déplacement pour tout la France. »

Réponses Digne :

« Être bénévole. »

**Vos suggestions**

Réponses Manosque :

« Merci pour tout :) »

« Aucune. »

« RAS. » (2 x)

**Remarques :**

« Répondeur et rappelle vite. »

« Toujours répondeur / Accueil et accompagnement : « Sans / le néant, me laisse seul. »

« Service super. »

**1-4- Nouveautés et Particularités 2024 :**

- Le service poursuit son travail d'harmonisation des pratiques dans un souci de plus d'efficience ;
- Poursuite également de la régulation d'équipe associée à la supervision ;

- Suivi de l'avancée de la construction du futur local de Trait d'Union et de l'ensemble des services de l'ADSEA à Manosque. Des visites de chantier sont régulièrement organisées avec les salariés. Un déménagement est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025 ;
- L'ensemble de l'équipe a bénéficié en 2024 d'une formation sur les écrits professionnels ;
- Depuis octobre 2023, le service accueille pour la première fois, une apprentie éducatrice spécialisée.

## 1-5- Conclusion

En 2024, nous constatons une diminution des points passage mais une augmentation des rencontres médiatisées : **845 PR** (785 en 2023) ; **augmentation de 7%**

L'écart signalé entre le nombre de visites programmées et celui des réalisées se poursuit :

- 938 réalisées (958 en 2023 ; 1 052 en 2022 ; 1 354 en 2021) ;
- 1 316 programmées (1 304 en 2023 ; 1 478 en 2022 ; 1 778 en 2021).

Soit 378 visites non réalisées (346 en 2023 ; 426 en 2022 ; 424 en 2021) qui ont demandé le travail en amont habituel voire plus conséquent s'agissant souvent de familles opposées aux rencontres.

Nous constatons à nouveau une augmentation en 2024 : 28% des visites programmées n'ont pas été réalisées (26% en 2023 ; 29 % en 2022 ; 24 % en 2021).

## 1-6- Projets pour 2025

- Au-delà de la poursuite du maintien de la qualité d'accueil des familles, les projets pour 2025 sont :
- Continuer la participation aux réunions de réseaux (échanges de pratiques) organisées par les fédérations ;
- Poursuite de la régulation d'équipe ;
- Poursuite des réunions « harmonisation des pratiques » ;
- Poursuite du travail partenarial avec l'ASE ;
- Déménagement et aménagement dans les nouveaux locaux à Manosque ;
- Création de partenariat avec les différents services de l'ADSEA ainsi qu'avec nos « voisins » : l'AMF, l'APAJH et la pédopsychiatrie en vue de notre « cohabitation » dans les nouveaux locaux à Manosque ;
- Réflexion avec les partenaires financeurs sur la forme à apporter au service « accompagnement à la parentalité ».

## 2. Les visites en présence d'un tiers (VPT)

Le droit de visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance est fixé par une décision judiciaire. Le service Trait d'Union accueille uniquement les situations dont les enfants ont été confiés à l'ASE du 04. Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées » selon les modalités d'organisation précisées par le décret en Conseil d'État n°2017-1572 du 15 novembre 2017.

D'après ce même décret, la visite en présence d'un tiers vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents (Art. R. 223-29.).

Depuis décembre 2015, le Conseil Départemental a confié à titre expérimental l'exercice de certaines VPT au service Trait d'Union. La raison principale de cette externalisation est d'offrir aux familles un accompagnement par un lieu neutre. De ce fait, il y a moins d'enjeu pour les parents puisque ce n'est pas le service auquel leur enfant est confié qui observe et évalue. Par ailleurs, cela permet d'apporter un autre éclairage sur la situation et le lien parent/enfant.

### 2.1- Bilan qualitatif

#### Objectifs principaux

L'organisation de visites en présence d'un tiers répond à différents objectifs déterminés par l'ordonnance et adaptés à la situation de chaque famille. Les objectifs de ces visites sont :

- Offrir à l'enfant un cadre de rencontre sécurisant avec ses parents ;
- Maintenir et soutenir la construction du lien parent / enfant ;
- Evaluer les capacités ou compétences des parents et de l'enfant ;

Ces objectifs visent autant la protection de l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, que le soutien des parents dans leur fonction parentale et la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et ses parents.

#### Organisation des VPT

Deux intervenantes sont présentes durant ces visites. Le binôme est composé d'un travailleur social et d'un psychologue. Les familles sont accueillies sur les deux antennes du service, Digne les Bains et Manosque, chaque mercredi (y compris les jours fériés). Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022, l'organisation des VPT à Trait d'Union a été la suivante :

- À **Digne les Bains** : les mercredis de 9h à 14h30 (30 min entre chaque VPT pour mieux accompagner les usagers avant et après la rencontre) ;

- À **Manosque** : les mercredis de 9h à 13h45 (le temps entre chaque VPT est limité à 15 min pour réduire l'occupation de la salle et la rendre accessible à l'espace de rencontre). Les nouveaux locaux (déménagement en 2025) permettront les 30 min entre chaque VPT.

Pour effectuer les remplacements, le service continue de faire appel aux professionnels du service ainsi qu'à d'autres salariés de l'ADSEA.

La technicité des tiers est un atout pour la pratique des VPT. Il s'agit de professionnels de la relation, du lien parent / enfant et de la protection de l'enfance. Le binôme psychologue / travailleur social permet d'avoir un regard à la fois social, éducatif et psychologique. L'ensemble étant encadré par une cheffe de service psychologue de formation et systémicienne.

Les locaux (les mêmes que ceux de l'espace rencontre) dans lesquels les familles sont reçues sont adaptés à l'accueil d'enfant. Ils offrent le matériel et l'espace nécessaire pour assurer de bonnes conditions de rencontre, dans un espace sécurisé. Ils permettent également la prise de repas sur place, quel que soit l'âge de l'enfant.

## Réunion

Une réunion de deux heures, spécifique aux visites en présence d'un tiers, a lieu chaque semaine. Au-delà de la prise de connaissance des nouvelles situations, de la planification des VPT, s'y déroulent également :

- Le compte rendu et l'analyse du déroulement des visites ;
- L'évaluation des relations parents / enfants ;
- L'analyse des comptes rendus.

## Les écrits

Pour chaque VPT, une observation écrite est rédigée systématiquement et informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de comptes rendus demandés par l'ASE et le JE. Ces écrits sont centralisés sur *Nextcloud*.

Un tableau avec des items (directement en lien avec les besoins fondamentaux de l'enfant) a été créé pour faciliter les comptes rendus et répondre aux observations nécessaires à l'évaluation.

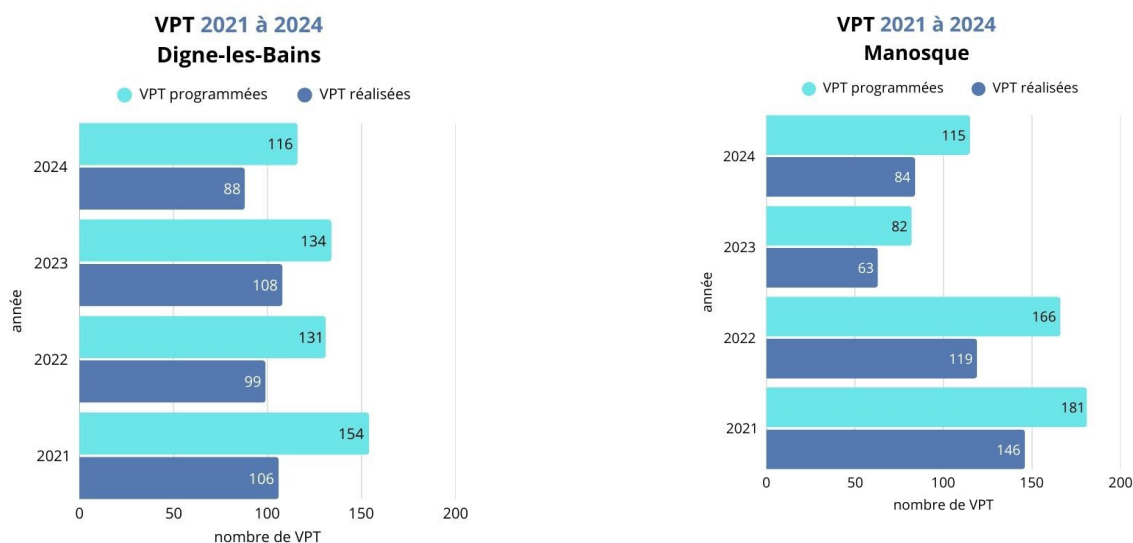
✍ Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la cheffe de service.

Leur nombre en 2024 : **16 synthèses ASE** avec copie systématique au JE (20 en 2023 ; 46 en 2022 ; 39 en 2021 ; 24 en 2020).



## 2.2- Bilan quantitatif

Un tableau détaillé se trouve en annexe.



Au total, **172 VPT** (171 en 2023 ; 218 en 2022 ; 252 en 2021 ; 193 en 2020) ont eu lieu en 2024 :

- 88 à Digne les Bains (108 en 2023 ; 99 en 2022 ; 106 en 2021 ; 96 en 2020) ;
- 84 à Manosque (63 en 2023 ; 119 en 2022 ; 146 en 2021 ; 97 en 2020).

Nombre total de journées en 2024 : 102 (104 en 2023 ; 102 en 2022 ; 102 en 2021 ; 86 en 2020).

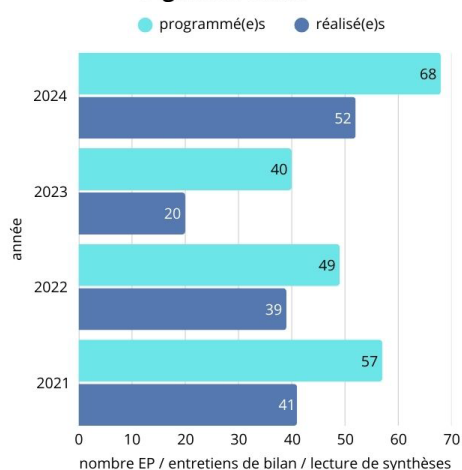
- Nombre total de situations traitées :
- 42 en 2024 (23 à Digne et 19 à Manosque ; 2 sur les 2 sites) ; **Augmentation de 29%**
- 30 en 2023 ; 42 en 2022 (20 à Digne et 22 à Manosque) ;
- 44 en 2021 (23 à Digne et 21 à Manosque). 37 en 2020 (19 à Digne, 17 à Manosque, 1 sur les 2 sites).

| <b>Motifs des arrêts des VPT terminées en 2024 :</b><br><b>31 (18 en 2023 ; 29 en 2022 ; 36 en 2021)</b> |                                                 |                                           |                                               |                      |                                |                                               |                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                                                                                                          | Evolution<br>vers ER                            | TISF                                      | Suspendu<br>par TU                            | Réalisé<br>par l'ASE | Pas mis<br>en<br>place         | Absence<br>du parent<br>visiteur              | Autre                                           |
| Nbre de<br>situations                                                                                    | 14<br>9 en 2023 ;<br>16 en 2022 ;<br>8 en 2021. | 0<br>2 en 2023 ;<br>1 en 2021<br>et 2022. | 0<br>1 en 2023 ;<br>1 en 2022 ;<br>0 en 2021. | 1<br>2 en 2023.      | 0<br>2 en 2023 ;<br>9 en 2022. | 2<br>0 en 2023 ;<br>1 en 2022 ;<br>3 en 2021. | 14<br>3 en 2023 ;<br>9 en 2022 ;<br>11 en 2021. |

Autres : déménagement ; droits réservés ; main levée ; visites libres ; attente audience.

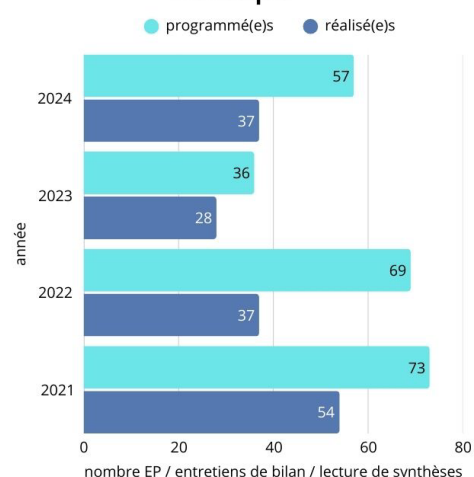
EP / entretiens de bilan / lecture de synthèses 2021 à 2024

#### Digne-les-Bains



EP / entretiens de bilan / lecture de synthèses 2021 à 2024

#### Manosque



## 2-3- Conclusion

### Cette année, nous observons :

- une légère augmentation du nombre de VPT en 2024 : **172** (171 en 2023 ; 218 en 2022 ; 252 en 2021) ;
- une nette augmentation du nombre de familles prises en charge : **42** (30 en 2023 ; 43 en 2022 ; 50 en 2021). **Augmentation de 29%**

**Nous constatons également :**

- une diminution du nombre de VPT programmées et non réalisées : 26 % (37 % en 2023 et 2022 ; 27 % en 2021) ;
- un nombre d'écrits plus ou moins équivalent : 25 (23 en 2023 ; 46 en 2022 ; 39 en 2021).

**2-4- Projets pour 2025**

Rencontre avec toutes les équipes de l'ASE :

- pour faire un point sur notre partenariat ;
- pour affiner les demandes et les objectifs d'intervention ;
- et améliorer la prise en charge commune de ces familles.

Rencontrer les collègues remplaçants des autres services de l'ADSEA pour améliorer notre partenariat et enrichir notre pratique.

Poursuivre les réunions « harmonisation des pratiques ».

## 2-LA MÉDIATION FAMILIALE

*« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».* Définition du Conseil National Consultatif de la médiation familiale (2002).

Le médiateur familial peut intervenir à tout moment (avant, pendant ou après la séparation) et même pendant une procédure judiciaire. La médiation familiale peut avoir lieu aussi bien dans le cadre d'une démarche spontanée que judiciaire.

Les situations suivantes peuvent relever de la médiation familiale :

- Situations de séparation et de divorce ;
- Situations de séparation et / ou de divorce afin de soutenir un exercice partagé des responsabilités parentales, permettant aux parents de favoriser le développement et les besoins de l'enfant ;
- Conflits familiaux autour du maintien des relations intra-familiales ;
- Conflits liés aux recompositions dans la famille ;
- Conflits familiaux intergénérationnels entre : parents et adolescents ; grands-parents et parents permettant le maintien des liens entre grands-parents et petits enfants.

### 1- Bilan Quantitatif

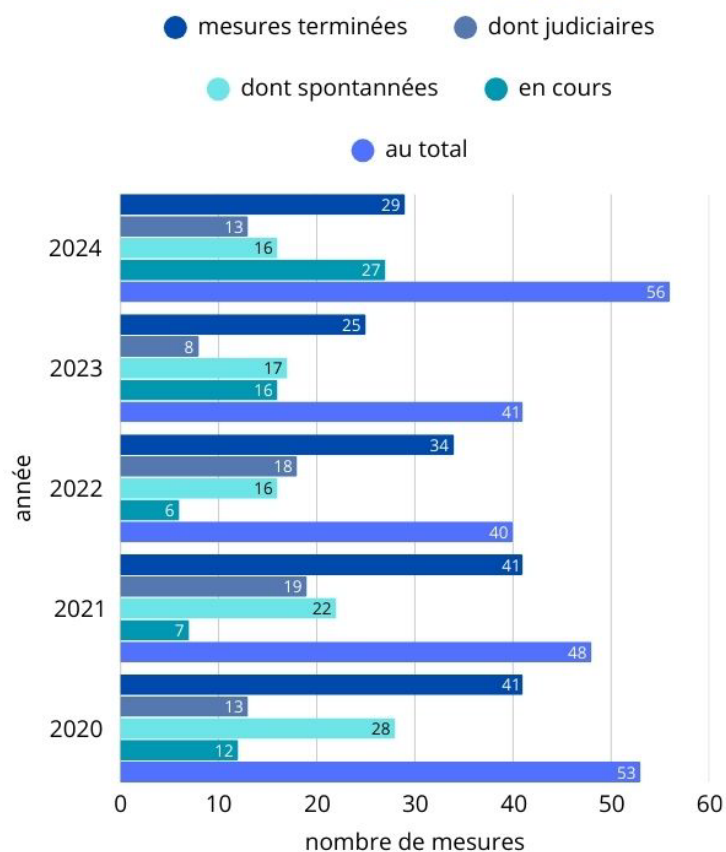
**Nombre total de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale :**

**14** (12 en 2023 ; 8 en 2022 et 2021 ; 4 en 2020).

**Nombre total de personnes bénéficiaires de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale :**

**105** (68 en 2023 ; 70 en 2022 ; 51 en 2021 ; 45 en 2020).

## Mesures de MF 2020 à 2024



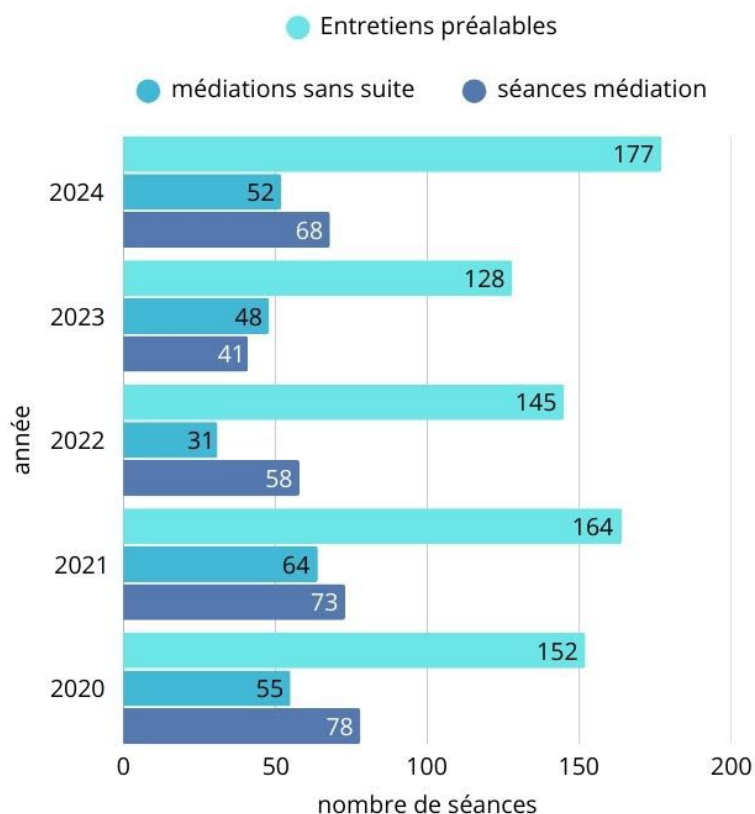
**29** mesures de médiations terminées (25 en 2023 ; 34 en 2022 ; 41 en 2021 ; 41 en 2020), dont :

- 13 judiciaires (8 en 2023 ; 18 en 2022 ; 19 en 2021 ; 13 en 2020) ;
- 16 spontanées (17 en 2023 ; 16 en 2022 ; 22 en 2021 ; 28 en 2020).

**56** mesures au total (41 en 2023 ; 40 en 2022 ; 48 en 2021 ; 53 en 2020), dont **27** en cours au 31/12/2023 (16 en 2023 ; 6 en 2022 ; 7 en 2021 ; 12 en 2020).

*Soit une augmentation de 18% du nombre de mesures au total en 2024.*

## Séances de MF 2020 à 2024



### Nombre de séances

**177** entretiens d'information préalables (128 en 2023 ; 145 en 2022 ; 164 en 2021 ; 152 en 2020), **52** dont médiations sans suite (48 en 2023 ; 31 en 2022 ; 64 en 2021 ; 55 en 2020).

**Augmentation de 28%**

**68** séances de médiation (41 en 2023 ; 58 en 2022 ; 73 en 2021 ; 78 en 2020). **Augmentation de 40%**

**Nombre total de bénéficiaires d'entretiens d'information préalables : 213** (155 en 2023 ; 182 en 2022 ; 206 en 2021 ; 162 en 2020). **Augmentation de 27%**

### Durée des médiations familiales terminées

- **10** mesures sur un total de 29 ont été réalisées en maximum 3 mois (34%), (32% en 2023 ; 38% en 2022 ; 41% en 2021 ; 63% en 2020) ;
- **13** mesures sur un total de 29 ont duré entre 3 et 6 mois (45%), (56% en 2023 ; 35% en 2022 ; 39% en 2021 ; 32% en 2020) ;
- **6** mesures sur un total de 29 ont duré 6 mois ou plus (21%) (12% en 2023 ; 26% en 2022 ; pourcentage insignifiant les années précédentes).



## Personnel

Le service de médiation familiale comprend deux médiatrices familiales, soit 1,3 ETP et une secrétaire écoutante.

Une des deux médiatrices a quitté le service en juin et sa remplaçante n'est arrivée que fin octobre 2024.

Cette dernière consacre 39 % d'un ETP pour le service : accueil téléphonique dont les premières prises de contact (50 % de ces appels durent 20 minutes), prises de rendez-vous, rédaction et actualisation de fiches et registres, mise à jour statistiques, information-orientation, rédaction-envoi des courriers, tenue de l'agenda général et du cahier de liaison, création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles **3** (1 en 2023 ; 4 en 2022 ; 11 en 2021).

Aujourd'hui, la majorité des courriers envoyés aux familles comme aux magistrats sont envoyés par mail.

La secrétaire a participé avec l'ensemble de l'équipe à 10 supervisions et 12 réunions d'équipe.

La secrétaire écoutante a traité également les demandes de médiation (tél. et courriels) qui n'ont pas donné lieu au processus de médiation, **33 au total** (15 en 2023 ; 31 en 2022 ; 39 en 2021 ; 46 en 2020) ; ces demandes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques. De la même façon, certains rendez-vous sont posés et non honorés sans en être averti.

## 2- Bilan Quantitatif

### Typologie des situations terminées

**66 %** des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après), (68 % en 2023 ; 97 % en 2022 ; 76 % en 2021 ; 85 % en 2020) ;

**28 %** concernent le maintien des relations intra familiales. (4 % en 2023 ; 3 % en 2022 ; 12 % en 2021 ; 2% en 2020) ;

**0 %** concernent la recomposition familiale. (0 % en 2021 et 2022 et 2023 ; 5 % en 2020)

**7 %** des situations reçues ont concerné des conflits intergénérationnels : grands-parents/parents. (28 % en 2023 ; 0 % en 2022 ; 10 % en 2021 ; 5 % en 2020).

### Issues

**28 %** des situations ont abouti à des accords (60 % en 2023 ; 59 % en 2022 ; 54 % en 2021 ; 39 % en 2020) :

- Écrits : 0 % (4 % en 2023 ; 12 % en 2022 ; 5 % en 2021 ; 7 % en 2020) ;
- Oraux : 28 % (56 % en 2023 ; 47 % en 2022 ; 49 % en 2021 ; 32 % en 2020).

Les **72 %** restantes ont été interrompues, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale. (40 % en 2023 ; 41 % en 2022 ; 37 % en 2021 ; 60 % en 2020) ;

**38 %** de ces situations ont cependant abouti à des avancées significatives dans l'apaisement du conflit, (12 % en 2022 ; 40 % en 2021 ; 12 % en 2020).

### **Formations, Supervisions et analyses de la pratique**

Les médiatrices poursuivent leur participation aux :

**1/ Rencontres du Réseau Sud Est des Médiateurs Familiaux** au rythme d'une journée par trimestre pour s'informer de l'actualité de l'activité de l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF), pour échanger sur la mise en œuvre des réformes, ou nouveaux référentiels et sur des questionnements ou difficultés rencontrés dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres offrent aussi l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre collectivement des journées d'étude et ou formation.

- 1 journée d'études le 25 novembre à Trets en 2024 et participation d'une médiatrice familiale à un groupe de travail sur la loi Taquet ;
- 3 participations avec l'APMF ;
- 2 Visio avec la FENAMEF.

**2/ Séances d'analyse de la pratique** à raison de 4 jours par an en mutualisant la prestation avec La CAFC La Récampado d'Aix-en-Provence.

### **3/ Des modules de formation continue :**

- Médiation familiale en protection de l'enfance ;
- « Liaisons et déliaisons » réalisée par une médiatrice familiale ;
- Formation en santé mentale ;

### 3- Bilan des enquêtes satisfaction 2024

Résultats du dépouillement des 3 questionnaires d'évaluation récoltés : 2024 (2023 ; 2022)

|                                                                                      | Très satisfaisant      | Plutôt satisfaisant   | Somme colonnes 1 et 2     | Plutôt insatisfaisant | Très Insatisfaisant | Sans opinion        |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Coordonnées faciles à se procurer                                                    | 67%<br>(38% ; 75%)     | 33%<br>(41% ; 16,67%) | 100%<br>(79% ; 91,67%)    | 0%<br>(8%)            | 0%                  | 0%<br>(8% ; 8,33%)  |
| Service facilement joignable                                                         | 67%<br>(38% ; 41,67%)  | 33%<br>(38% ; 50%)    | 100%<br>(76% ; 91,67%)    | 0%<br>(8%)            | 0%                  | 0%<br>(15% ; 8,33%) |
| Qualité de l'accueil téléphonique                                                    | 67%<br>(38% ; 75%)     | 33%<br>(31% ; 16,67%) | 100%<br>(69% ; 91,67%)    | 0%                    | 0%                  | 0%<br>(23% ; 8,33%) |
| Qualité des professionnels                                                           | 67%<br>(69% ; 100%)    | 0%<br>(41%)           | 67%<br>(69% ; 100%)       | 0%                    | 0%                  | 33%                 |
| Capacité d'écoute                                                                    | 67%<br>(62% ; 100%)    | 0%<br>(38%)           | 67%<br>(100% ; 100%)      | 0%                    | 0%                  | 0%                  |
| Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflit, etc.) | 67%<br>(62% ; 50%)     | 33%<br>(38% ; 25%)    | 100%<br>(100% ; 75%)      | 0%<br>(8,33%)         | 0%                  | 0%<br>(16,67%)      |
| Avons-nous répondu à vos attentes ?                                                  | 67%<br>(69% ; 58,33 %) | 33%<br>(31% ; 16,67%) | 13 = 100%<br>(100% ; 75%) | 0%                    | 0%<br>(8,33%)       | 33%<br>(16,67%)     |

Les résultats des questionnaires de satisfaction (seulement 3 cette année) sont équivalents aux années précédentes.

#### **Rappel :**

Les médiatrices familiales s'astreignent à inviter les personnes à remplir ce document sur place une fois le processus terminé, à l'issue du dernier entretien. Mais plusieurs situations s'interrompent hors de la présence des médiatrices : par téléphone ou courrier électronique. Il arrive également qu'après plusieurs reports de rendez-vous, personne ne donne plus de nouvelles.

## **4- Promotion de la médiation familiale**

### **Informations collectives et partenariales :**

- CMS Manosque : une douzaine de personnes ;
- Assistants Familiaux à Digne ;
- CMPA de Manosque ;
- Dépôt docs à Volx et Villeneuve (par assistante familiale) ;
- Comité technique MDA à Digne ;
- Forum des services à Forcalquier ;
- Portes ouvertes à Manosque dans cadre du printemps des familles ;
- Rencontre avec la coordinatrice du CDAD ;
- Village des familles à Manosque : Printemps des familles au parc de la Rochette ;
- Participation à la réunion trimestrielle SEMO à Digne pour présenter la MF en contexte de la protection de l'enfance ;
- Présentation au service SAASSED ;
- Présentation au futur cabinet médical associatif « santé communes aux terres » à La Brillanne ;
- Réunion REAAP rentrée centre de l'enfance Manosque ;
- Comité d'animation départemental à Volx ;
- Participation à la Nuit du droit au TJ de Manosque : présentation et promotion + Ateliers de mise en situation de médiation familiale proposé au public ;
- Crèche « les petites planètes » à Manosque ;
- Visio avec la Cour d'Appel d'Aix sur les modes amiables de résolution des conflits.

### **Participation au REAAP**

Une médiatrice familiale est référente de proximité sur le secteur de Manosque pour le REAAP 04 : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

Ce référent de proximité est un relais local du REAAP pour les parents et les structures qui ont des projets d'action à destination des parents ; il participe de droit au comité de pilotage où il représente les acteurs du terrain et informe des réalités locales (2 par an).

Il co-organise des réunions de groupe local pour présenter l'appel à projet du REAAP et préparer les actions communes. Il participe également au comité d'animation départemental (2 par an) ayant pour but de faire émerger des projets collectifs entre parents, structures et institutions.

Pour 2024, il a participé à :

- 1 réunion du secteur de Manosque et 1 CAD (Comité d'Animation Départemental) ;
- 2 réunions préparatoires au « printemps des familles 2024 à Manosque.
- Journée du 27 avril 2024 : Printemps des familles à Manosque.
- Comité technique de la MDA à Digne.

## **5- Partenariats**

Nos partenaires en 2024 ont été les juges aux affaires familiales, les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocation Familiale, le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles (CIDFF), le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), l'association « La Marguerite », les professionnels du soin, le centre médico-social, les avocats et travailleurs sociaux qui nous adressent des situations familiales conflictuelles dans le cadre de la prévention des risques de rupture des liens familiaux.

## **6- Conclusion et commentaires**

Le service Trait d'Union a fonctionné 5 mois avec une seule médiatrice familiale.

Malgré cela, nous constatons pour cette année 2024 :

- Une augmentation du nombre de mesures de médiation familiale et du nombre d'entretiens ;
- Une attention particulière s'est portée sur la promotion à la médiation familiale.
- Accueil de 2 stagiaires en médiation familiale : Esther et Laurence ;
- Réalisation de la formation « Médiation en protection de l'enfance ».

## **7- Projets pour 2025**

- Harmonisation des pratiques avec la nouvelle collègue médiatrice familiale ;

- Profiter de sa présence (depuis fin octobre 2024) pour organiser des réunions avec la bâtonnière, les juges aux affaires familiales et autres partenaires afin de la présenter et envisager avec eux de nouveaux projets (présentation de la MF auprès de professionnels, permanences à tenir, etc.)
- Etude du dernier référentiel et s'y conformer ;
- Accueil de stagiaires en médiation familiale ;
- Poursuite de la promotion à la médiation familiale dans l'ensemble du département ;
- Participation au Forum des Services pour Tous à Forcalquier le jeudi 15 mai ;
- Poursuite de l'élargissement du champ d'application de la médiation familiale :
- « Adolescents / parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation ;
- Maintien du développement de la médiation familiale « internationale ou à distance » avec un équipement de visioconférence ;

L'équipe de Trait d'Union

# Annexes

## Points rencontre et passage de bras

### Digne 2024 (2023-2022-2021)

|         | Cadre judiciaire (JAF, JE, ASE, CA)     |                             |                         |               | Cadre privé                            |                             |                         |             |                                           |                                         |
|---------|-----------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|---------------|----------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|
|         | Nbre de rencontres (PR, PP) programmées | PR dans les locaux réalisés | PR avec sortie réalisés | PP réalisés   | Nbre de rencontres (PR, PP) programmés | PR dans les locaux réalisés | PR avec sortie réalisés | PP réalisés | PR et PP programmés 2024 (2023-2022-2021) | PR et PP réalisés 2024 (2023-2022-2021) |
| Janvier | 34(36-61)                               | 18 (14-30)                  | 4(6-3)                  | 0(8-6)        | 4(8-2)                                 | 2(3-0)                      | 0(1-0)                  | 0(4-1)      | 38 (44-63-53)                             | 24 (36-40-43)                           |
| Février | 37(36-62)                               | 23 (14-31)                  | 4(6-3)                  | 0(5-6)        | 4(7-2)                                 | 2(4-2)                      | 0(0-4)                  | 0(3-0)      | 41 (43-64-65)                             | 29 (32-46-43)                           |
| Mars    | 44(29-53)                               | 33 (14-26)                  | 3(5-5)                  | 0(4-6)        | 5(9-0)                                 | 1(4-0)                      | 0(0)                    | 4(4-0)      | 49 (38-53-59)                             | 41 (31-37-43)                           |
| Avril   | 48(28-53)                               | 32 (14-23)                  | 3(6-8)                  | 1(5-2)        | 5(9-0)                                 | 1(5-0)                      | 0(0-0)                  | 4(0-0)      | 53 (37-53-57)                             | 41 (30-33-37)                           |
| Mai     | 45(33-52)                               | 32 (16-22)                  | 2(5-7)                  | 0(4-4)        | 6(10-1)                                | 1(5-1)                      | 0(0-0)                  | 1(2-0)      | 51 (43-53-59)                             | 36 (32-34-47)                           |
| Juin    | 50(31-48)                               | 31 (16-24)                  | 5(6-7)                  | 0(2-)         | 5(10-1)                                | 1(6-1)                      | 0(0-0)                  | 4(4-0)      | 55 (41-49-63)                             | 41 (34-36-46)                           |
| Juillet | 44(31-58)                               | 26 (14-12)                  | 7(5-5)                  | 0(1-12)       | 5(10-2)                                | 1(4-2)                      | 0(0-0)                  | 0(4-0)      | 49 (41-60-70)                             | 34 (28-31-48)                           |
| Août    | 32(34-50)                               | 21 (15-17)                  | 3(4-8)                  | 0(0-12)       | 9(14-2)                                | 3(6-1)                      | 0(0-0)                  | 3(4-0)      | 41 (48-52-72)                             | 30 (29-38-48)                           |
| Sept    | 31(27-46)                               | 18 (17-21)                  | 5(6-6)                  | 0(0-8)        | 8(12-2)                                | 1(7-2)                      | 0(0-0)                  | 2(4-0)      | 39 (39-48-74)                             | 26 (34-37-55)                           |
| Oct     | 40(28-50)                               | 16 (20-18)                  | 4(5-9)                  | 9(0-7)        | 1(11-6)                                | 0(5-1)                      | 0(1-0)                  | 0(4-4)      | 41 (39-56-71)                             | 29 (35-39-51)                           |
| Nov     | 44(22-46)                               | 20 (17-22)                  | 2(4-6)                  | 8(0-8)        | 0(7-6)                                 | 0(3-2)                      | 0(0-0)                  | 0(4-0)      | 44 (29-52-71)                             | 30 (28-38-55)                           |
| Déc     | 35(31-43)                               | 14 (25-17)                  | 5(5-7)                  | 6(0-7)        | 0(7-8)                                 | 0(3-3)                      | 0(0-0)                  | 0(4-4)      | 35 (38-51-47)                             | 25 (37-38-31)                           |
| Total   | 484(366-622-743)                        | 284(196-263-367)            | 47(63-74-47)            | 24(29-82-116) | 52(114-32-18)                          | 13(55-15-9)                 | 0 (2-4-4)               | 18 (41-5-4) | 536 (480-654-761)                         | 386(386-447-547)                        |



|              | Judiciaires (réalisés) 2024 (2023-2022-2021) |                   |                |               |                  |              | Total              |
|--------------|----------------------------------------------|-------------------|----------------|---------------|------------------|--------------|--------------------|
|              | PR                                           |                   |                | PP            |                  |              |                    |
|              | ASE (04, ext)                                | JAF (04, ext, CA) | JE             | ASE           | JAF              | JE           |                    |
| Janvier      | 10(13-13)                                    | 10(7-19)          | 2(0-1)         | 0(0(0)        | 0(8-6)           | 0(0-0)       | 22<br>(28-39-40)   |
| Février      | 14(14-19)                                    | 12(6-15)          | 1(0-1)         | 0(0(0)        | 0(5-6)           | 0(0-0)       | 27<br>(25-41-42)   |
| Mars         | 14(12-18)                                    | 16(6-12)          | 6(0-1)         | 0(0(0)        | 0(4-0)           | 0(0-0)       | 36<br>(22-31-43)   |
| Avril        | 14(15-16)                                    | 14(5-13)          | 6(0-0)         | 0(0(2)        | 1(5-0)           | 0(0-2)       | 35<br>(25-33-37)   |
| Mai          | 12(14-17)                                    | 14(7-11)          | 8(0-1)         | 0(0(0)        | 0(4-4)           | 0(0-0)       | 34<br>(25-33-47)   |
| Juin         | 15(17-21)                                    | 14(4-9)           | 9(1-0)         | 0((0)         | 0(2-4)           | 0(0-0)       | 38<br>(24-34-45)   |
| Juillet      | 13(15-10)                                    | 11(4-7)           | 7(0-0)         | 0(0(0)        | 0(1-12)          | 0(0-0)       | 31<br>(20-29-47)   |
| Août         | 10(12-18)                                    | 7(7-7)            | 7(0-0)         | 0(0(0)        | 0(0-12)          | 0(0-0)       | 24<br>(19-37-47)   |
| Sept         | 14(16-20)                                    | 6(7-7)            | 3(0-0)         | 0(0(0)        | 0(0-(8)          | 0(0-0)       | 27<br>(23-35-51)   |
| Oct          | 12(16-18)                                    | 7(8-9)            | 1(0-0)         | 0(0(0)        | 9(1-7)           | 0(0-0)       | 29<br>(25-34-48)   |
| Nov          | 14(11-20)                                    | 6(10-8)           | 2(0-0)         | 2(0(0)        | 6(0-8)           | 0(0-0)       | 30<br>(21-36-53)   |
| Déc          | 13(16-17)                                    | 5(13-4)           | 1(1-0)         | 2(0(0)        | 4(0-3)           | 0(0-0)       | 25<br>(30-24-28)   |
| <b>Total</b> | 155(171-207-151)                             | 122 (84-121-218)  | 53<br>(2-4-45) | 4<br>(0-2-28) | 20<br>(30-70-86) | 0<br>(0-2-0) | 299 (287-406 -528) |

# Manosque 2023 (2022-2021)

|       | Cadre judiciaire (JAF, JE, ASE, CA)    |                             |                         |                    | Cadre privé                            |                             |                         |                  |                        |                      |
|-------|----------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------|----------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|------------------|------------------------|----------------------|
|       | Nbre de rencontres (PR, PP) programmés | PR dans les locaux réalisés | PR avec sortie réalisés | PP réalisés        | Nbre de rencontres (PR, PP) programmés | PR dans les locaux réalisés | PR avec sortie réalisés | PP réalisés      | PR et PP programmés    | PR et PP réalisés    |
| Janv  | 58(56-62)                              | 25(25-12)                   | 6(1-2)                  | 2(18-30)           | 13(13-1)                               | 8(7-0)                      | 0(0-0)                  | 0(2-0)           | 71<br>(69-63-73)       | 41<br>(53-44-55)     |
| Févr  | 58(53-69)                              | 33(26-21)                   | 4(1-4)                  | 1(14-24)           | 11(12-3)                               | 7(7-2)                      | 0(0-2)                  | 0(2-0)           | 70<br>(65-72-82)       | 45<br>(50-53-59)     |
| Mars  | 58(58-77)                              | 26(27-18)                   | 3(2-2)                  | 6(15-32)           | 14(14-7)                               | 9(7-5)                      | 0(0-1)                  | 2(2-0)           | 72<br>(72-84-98)       | 46<br>(53-58-83)     |
| Avril | 48(56-83)                              | 29(25-23)                   | 3(4-0)                  | 3(12-33)           | 15(11-9)                               | 9(5-6)                      | 0(0-1)                  | 4(0-2)           | 63<br>(67-92-88)       | 48<br>(46-65-67)     |
| Mai   | 51(57-64)                              | 35(29-25)                   | 2(4-6)                  | 4(6-22)            | 17(9-8)                                | 10(8-3)                     | 0(0-2)                  | 2(0-0)           | 68<br>(66-72-79)       | 53<br>(47-56-66)     |
| Juin  | 62(55-56)                              | 42(29-28)                   | 1(5-2)                  | 2(10-14)           | 14(14-14)                              | 9(10-2)                     | 0(0-0)                  | 2(0-6)           | 76<br>(69-70-90)       | 56<br>(54-52-78)     |
| Juil  | 56(58-51)                              | 33(29-21)                   | 1(4-5)                  | 4(4-8)             | 11(13-12)                              | 8(6-3)                      | 0(1-0)                  | 0(2-6)           | 67<br>(71-63-82)       | 46<br>(46-43-63)     |
| Août  | 44(55-51)                              | 29(25-16)                   | 3(4-5)                  | 3(3-16)            | 13(9-11)                               | 7(6-2)                      | 0(0-1)                  | 0(0-4)           | 57<br>(64-62-76)       | 42<br>(38-44-53)     |
| Sept  | 45(58-57)                              | 30(32-23)                   | 3(4-5)                  | 2(2-20)            | 11(14-9)                               | 5(8-2)                      | 0(1-0)                  | 0(0-2)           | 56<br>(72-66-86)       | 40<br>(47-52-71)     |
| Oct   | 52(52-52)                              | 36(31-18)                   | 3(4-2)                  | 2(0-20)            | 11(20-8)                               | 7(5-3)                      | 0(2-0)                  | 0(2-4)           | 63<br>(72-60-86)       | 48<br>(44-47-77)     |
| Nov   | 47(54-50)                              | 31(31-24)                   | 1(4-0)                  | 2(2-14)            | 13(20-9)                               | 7(7-3)                      | 0(1-0)                  | 0(3-2)           | 60<br>(74-59-89)       | 41<br>(48-43-68)     |
| Déc   | 47(51-51)                              | 26(29-26)                   | 2(6-1)                  | 10(4-16)           | 10(12-10)                              | 8(6-5)                      | 0(1-0)                  | 0(0-0)           | 57<br>(63-61-88)       | 46<br>(46-48-67)     |
| Total | 626<br>(663-723-953)                   | 375<br>(338-255-460)        | 32<br>(43-34-47)        | 41<br>(90-249-255) | 153<br>(161-101-64)                    | 94<br>(82-36-13)            | 0<br>(6-7-13)           | 10<br>(13-26-19) | 780<br>(824-824-1 017) | 552<br>(572-605-807) |

|              | Judiciaires (réalisés) 2024 (2023-2022) |                   |                  |                  |                    |                | Total             |
|--------------|-----------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|--------------------|----------------|-------------------|
|              | PR                                      |                   |                  | PP               |                    |                |                   |
|              | ASE (04, ext)                           | JAF (04, ext, CA) | JE               | ASE              | JAF                | JE             |                   |
| Janv         | 14(17-3)                                | 16(5-11)          | 1(4-0)           | 0(4-0)           | 2(14-26)           | 0(0 (4)        | 33<br>(44-44-52)  |
| Fév          | 17(13-4)                                | 20(8-21)          | 1(6-0)           | 0(2-0)           | 0(12-22)           | 0(0 (2)        | 38<br>(41-49-53)  |
| Mars         | 9(16-6)                                 | 19(9-13)          | 1(4-1)           | 4(4-0)           | 2(11-30)           | 0(0 (2)        | 35<br>(44-52-77)  |
| Avril        | 14(18-8)                                | 17(9-14)          | 1(2-1)           | 2(0-0)           | 1(12-30)           | 0(0 (3)        | 35<br>(41-55-61)  |
| Mai          | 13(20-11)                               | 22(10-15)         | 2(3-3)           | 2(0-0)           | 2(6-20)            | 0(0 (2)        | 41<br>(39-51-59)  |
| Juin         | 15(19-12)                               | 26(13-13)         | 2(2-5)           | 2(0-0)           | 0(10-14)           | 0(0 (0)        | 45<br>(44-44-68)  |
| Juil         | 10(16-11)                               | 22(14-12)         | 2(3-3)           | 2(0-0)           | 2(4-8)             | 0(0 (0)        | 38<br>(37-34-61)  |
| Août         | 11(15-9)                                | 20(12-10)         | 1(2-2)           | 2(0-2)           | 1(3-14)            | 0(0 (0)        | 35<br>(32-37-53)  |
| Sept         | 7(15-11)                                | 24(19-13)         | 2(2-4)           | 0(0-4)           | 2(2-16)            | 0(0 (0)        | 35<br>(38-47-69)  |
| Oct          | 10(15-10)                               | 27(19-9)          | 2(1-1)           | 0(0-4)           | 2(0-16)            | 0(0 (0)        | 41<br>(35-40-76)  |
| Nov          | 7(16-11)                                | 23(19-8)          | 2(0-5)           | 0 (0-4)          | 2(2-10)            | 0(0 (0)        | 34<br>(37-38-62)  |
| Déc          | 6(14-15)                                | 20(20-9)          | 2(1-3)           | 0 (2-4)          | 10(2-12)           | 0(0 (0)        | 38<br>(39-43-66)  |
| <b>Total</b> | 133<br>(194-111-74)                     | 256 (157-148-406) | 19<br>(30-28-24) | 14<br>(12-18-36) | 26<br>(78-218-201) | 0<br>(0-13-16) | 448 (471-536-757) |

## Visites en présence d'un tiers

| Entretiens et écrits effectués dans le cadre des VPT                                                                       |                                                                         |                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Entretiens préalables et entretiens de bilan/lecture de synthèses en 2024<br>(pour rappel : 2 EP avant la première visite) | Programmés<br>Digne - Manosque                                          | Réalisés<br>Digne - Manosque                                           |
|                                                                                                                            | <b>68 - 57</b><br>40 - 36 en 2023<br>49 - 69 en 2022<br>57 – 73 en 2021 | <b>52 -37</b><br>20 – 28 en 2023<br>39 – 37 en 2022<br>41 - 54 en 2021 |
| Total                                                                                                                      | <b>125</b><br>(76 en 2023 ;<br>118 en 2022 ;<br>130 en 2021)            | <b>89</b><br>(48 en 2023 ; 76 en<br>2022 ; 95 en<br>2021 ;58 en 2020)  |
| Écrits (synthèses d'évaluation, Compte rendu événementiel)                                                                 | <b>25</b><br>(23 en 2023 ; 46 en 2022 ;39 en 2021 ; 24 en 2020)         |                                                                        |

L'équipe de Trait d'Union

# La maison d'enfant à caractère social



## Avant-propos

La Maison d'enfants fait partie de l'association ADSEA 04 depuis plus d'un an maintenant. Des changements s'opèrent au fil des jours pour essayer de stabiliser les équipes et travailler en lien avec le département des Alpes de Haute Provence afin d'accompagner au mieux les enfants accueillis.

La Maison d'enfants a pour mission d'accueillir, de protéger et d'accompagner des enfants et des adolescents en difficulté sociale, familiale ou éducative, en leur offrant un environnement sécurisé, éducatif et bienveillant. L'établissement œuvre au quotidien pour favoriser leur développement, leur épanouissement et leur réinsertion sociale.

Ce rapport d'activité présente les principales actions menées au cours de l'année 2024, les projets mis en place, ainsi que les résultats obtenus dans le cadre de notre mission. Il offre une vision globale des dispositifs de prise en charge et des résultats observés, tout en mettant en lumière les partenariats, les difficultés rencontrées et les perspectives d'amélioration pour l'année à venir.

Ainsi, à travers ce document, nous souhaitons rendre compte des efforts collectifs déployés pour répondre aux besoins des jeunes accueillis et de leurs familles, tout en assurant une gestion optimale des ressources et en veillant au respect des valeurs fondamentales de l'institution.

## Caractéristiques de l'établissement

### But de l'établissement

L'établissement fonctionne toute l'année pour répondre à toutes les demandes d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance : enfants en danger - en garde - en placement temporaire ou en rupture momentanée avec le milieu familial, scolaire, d'accueil.

### Objectif du Centre :

Une action éducative appropriée pour une réinsertion sociale et familiale progressive.

### Effectifs :

Au 1er janvier 2024 : 20 enfants sont accueillis pour un agrément de 22 de 10 à 21 ans.

La moyenne d'accueil au cours de l'année a été de 19 enfants.

### Admissions :

Les admissions se font toute l'année, suivant les places disponibles.

### Orientations :

Les orientations se font au mieux de l'intérêt de l'enfant. Il n'y a pas de durée maximum ou minimum de placement. Les orientations se font avec le jeune, les services de contrôle et placeurs, la famille, dans le cadre d'une commission d'orientation.

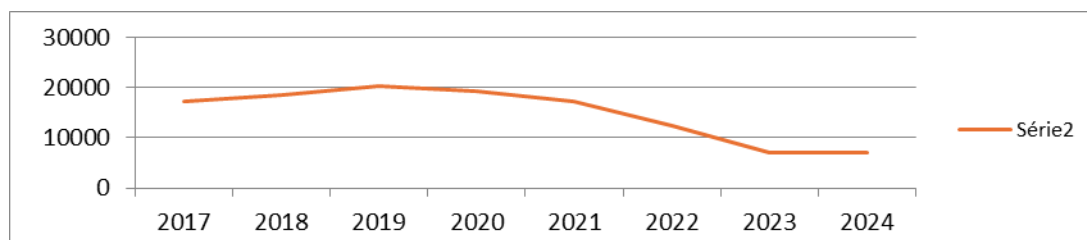
### Zone d'accueil :

Le département des Alpes de Haute Provence et les départements limitrophes.

## 1- Activité de l'établissement

L'évolution de l'activité de l'établissement

| Années                       | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | 2023 | 2024 |
|------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|
| Nombre de journées réalisées | 17126 | 18564 | 20261 | 19380 | 17333 | 12309 | 6918 | 7083 |



L'activité originel envisagée au budget prévisionnel 2024 était de 13 870 journées pour 39 enfants.

Cependant, le budget a été arrêté à 8 052 journées pour 22 enfants.



L'activité se répartit, au regard des années précédentes, de la façon suivante :

| Année       | Nombre de journées |             | % réalisé     | Total théorique | % d'occupation |
|-------------|--------------------|-------------|---------------|-----------------|----------------|
|             | Prévues            | Réalisées   |               |                 |                |
| 2017        | 16 676             | 17 126      | 102,7         | 14 600          | 117%           |
| 2018        | 18976              | 18564       | 97,8          | 14600           | 127%           |
| 2019        | 19048              | 20261       | 108.25        | 19048           | 106%           |
| 2020        | 19048              | 19380       | 101,74%       | 19048           | 102%           |
| 2021        | 19048              | 17345       | 91,06%        | 19048           | 91%            |
| 2022        | 19256              | 12309       | 63,92%        | 19256           | 64%            |
| 2023        | 15656              | 6918        | 44,19%        | 15656           | 44%            |
| <b>2024</b> | <b>9470</b>        | <b>7084</b> | <b>74,80%</b> | <b>9470</b>     | <b>75%</b>     |

|           |      | <b>2024</b> | TAUX<br>OCCUPATION/MOIS |
|-----------|------|-------------|-------------------------|
| JANVIER   | 1178 | 661         | 56,11%                  |
| FEVRIER   | 1064 | 573         | 53,85%                  |
| MARS      | 1178 | 553         | 46,94%                  |
| AVRIL     | 660  | 516         | 78,18%                  |
| MAI       | 682  | 567         | 83,14%                  |
| JUIN      | 660  | 607         | 91,97%                  |
| JUILLET   | 682  | 668         | 97,95%                  |
| AOUT      | 682  | 682         | 100,00%                 |
| SEPTEMBRE | 660  | 568         | 86,06%                  |
| OCTOBRE   | 682  | 599         | 87,83%                  |
| NOVEMBRE  | 660  | 555         | 84,09%                  |
| DECEMBRE  | 682  | 535         | 78,45%                  |
|           | 9470 | 7084        | 74,80%                  |

## Admissions des jeunes en 2024

*Nombre de jeunes accueillis (admis) en 2024 : 15*

### Origine des admissions

| AHP | Bouches du Rhône | Hautes Alpes | Vaucluse |
|-----|------------------|--------------|----------|
| 5   | 10               | 0            | 0        |

### Age des jeunes admis

| 10 – 12 ans | 12 – 14 ans | 14 – 16 ans | 16 - 17 ans | Après 17 ans |
|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| 0           | 2           | 7           | 3           | 3            |

*Nombre de jeunes sortis en 2024 : 22*

*Durée moyenne de la prise en charge : 1 an et 5 mois*

### Mouvements des effectifs en 2024

|                                           | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------------------|------|------|------|
| Jeunes pris en charge le 1er janvier 2024 | 40   | 22   | 24   |
| Jeunes confiés ou admis dans l'année      | 52   | 12   | 15   |
| Jeunes sortis dans l'année                | 72   | 11   | 22   |
| Jeunes pris en charge au 31 décembre 2024 | 23   | 24   | 17   |
| Total de jeunes suivis dans l'année       | 92   | 34   | 39   |

### Analyse de l'activité

Le nombre de jeunes pris en charge au début de l'année 2024 a été modifié, la MECS passe de 39 à 22 jeunes en accord avec le Conseil Départemental faisant suite à un travail de proximité en lien avec la difficulté rencontrer pour recruter du personnel éducatif.

Nous devons stabiliser l'équipe pluriprofessionnel notamment l'équipe éducative en sous-effectif pour accueillir les jeunes dans de meilleures conditions.

### PRIX DE JOURNEE 2024

Du 01/01/2024 au 31/03/2024 :

|                                                                                                                |                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>22 places MECS</b></li> </ul> <p>Du 01/04/2024 au 30/04/2024 :</p> | Prix de journée de .....193,18 € |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>22 places MECS</b></li> </ul> <p>Depuis le 01/05/2024 :</p>        | Prix de journée de .....289.68 € |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>22 places MECS</b></li> </ul>                                      | Prix de journée de .....317.38 € |

## 2- Gestion des ressources humaines

Composition du personnel au 31/12/2024

23 ETP dont : 1 Responsable Educative

- 1 Responsable Service Généraux
- 1 Cheffe de Service
- 1 Administratif
- 8 Educatifs
- 1 Apprentie Educatif
- 9 Services généraux
- 1 Paramédical

Composition du personnel hors budget établissement

- 1 instituteur (EN)

Contrats à durée indéterminée (CDI)

5 entrées dont :

- 1 Service Cheffe de Service
- 2 Service Educatif
- 2 Service Paramédical

15 sorties dont :

- 1 Service Direction
- 1 Service Administratif
- 6 Service Educatif
- 3 Service Paramédical
- 4 Service Généraux

Contrats à durée déterminée (CDD)

31 CDD dont 1 contrat d'apprentissage, répartis de la manière suivante :

- 21 CDD pour le service éducatif (dont 1 Apprentie, 5 pour une même personne travaillant déjà à temps partiel pour pallier le manque de personnel cet été, 7 CDD pour une même personne travaillant déjà à temps partiel pour pallier le manquant de personnel les week-ends depuis septembre)

- 10 CDD pour les Services Généraux (3 veilleurs en moins 2 inaptitudes et 1 licenciement : 5 CDD pour la même personne pour pallier aux congés).

**Contrats Intérim**

19 Contrats d'Intérim sur le service éducatif pour pallier aux 2 postes à pouvoir et aux absences pour formation.

#### **Formation Professionnelle à la demande de l'employeur**

- Formation « Manipulation extincteur et Evacuation » : 7 salariés 42 heures
  - Formation « Compta First, Alfa GRH » : 1 salarié 28 heures
  - Analyse des pratiques professionnelles : tous les salariés 70 heures
  - Formation « PSC1 » : 7 salariés 56 heures
  - Formation « Communication Interne » : 7 salariés 56 heures
  - Formation Inter Consult Facturation, Dossier Unique, Santé : tous 115.50 H
- TOTAL 367.50 heures**

#### **Formation Professionnelle à la demande des salariés**

- Formation « Contrôle Interne Gestion Budgétaire » : 1 salarié 14 heures
  - Formation « Maitriser le Management d'équipes et des services » : 2 salariés 84 heures
  - Formation « CAFERUIS » : 1 salarié 91 heures
- TOTAL 189 heures**

**TOTAL des heures de formation effectuées en 2024 : 556.50 heures**

### 3- Travaux et investissement

#### Les travaux et aménagement réalisés en 2024 :

- Réfection régulière des peintures,
- Réfection des sanitaires du groupe Aster (plomberie, peinture)

#### Les opérations d'investissement réalisées en 2024 :

##### Matériel services généraux :

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| – 3 Aspirateurs                | 1 469.70 euros |
| – 1 Table à repasser           | 1 664.52 euros |
| – 1 Lave-linge                 | 4 828.80 euros |
| – 2 Chariots à débarrasser     | 1 272.16 euros |
| – 1 Echelle (cuisine)          | 540.96 euros   |
| – 1 Cellule de refroidissement | 5 176.82 euros |
| – 1 Plonge complète            | 3 848.20 euros |

---

|       |                 |
|-------|-----------------|
| Total | 18 801.16 euros |
|-------|-----------------|

##### Matériel Informatique :

|                                                 |                |
|-------------------------------------------------|----------------|
| – 1 Ordinateur portable (Cheffe de service)     | 1 157.22 euros |
| – 4 Ordinateurs + 1 Ordinateur portable (Ecole) | 6 572.40 euros |

---

|       |                |
|-------|----------------|
| Total | 7 729.62 euros |
|-------|----------------|

**TOTAL INVESTISSEMENT**

**26 530.78 euros**

#### 4- Faits marquants – fonctionnement de nouveaux services

L'année 2024 a été marquée par des changements au niveau des ressources humaines. Le département a validé un deuxième poste de chef de service éducatif qui a été pourvu dès le mois de mai.

En revanche, suite au départ de la secrétaire, le poste a été gelé, occasionnant une réorganisation au sein du pôle administratif. Le siège a pris les démarches de recrutement, la constitution des dossiers des salariés et l'élaboration des contrats de travail. Toutes les autres tâches du secrétariat ont été réparties entre l'économe, la comptable et les cheffes de service. Le pôle administratif est passé de 6 à 4 salariés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les effectifs de la Maison d'enfants ont été revus à la baisse, en lien avec le manque de personnel. En effet, la capacité d'accueil est passée de 39 à 22 jeunes, répartie sur 3 espaces de vie.

Nous avons été amenés à mutualiser 2 groupes n'ayant pas le personnel éducatif suffisant pour offrir un accompagnement optimal.

Le groupe Edelweiss peut accueillir 15 enfants âgés de 10 à 17 ans.

Aster est composé de 3 chambres individuelles, d'une cuisine indépendante permettant un travail sur l'autonomie.

Le groupe Sill'age est une maison située dans l'enceinte de l'établissement accueillant 4 jeunes garçons en semi-autonomie. Leur âge et leur projet permettent de les accompagner sur les dispositifs de droit commun en vue d'une fin de prise en charge.

## 5 - La santé des jeunes en 2024

L'infirmière de la Maison d'enfants, travaille du lundi au vendredi depuis le 23 septembre 2024 à temps partiel (80%).

Avant son arrivée, l'absence d'une infirmière était effective depuis le mois de mars, ne permettant pas d'avoir des statistiques au plus proche de la réalité.

Une réorganisation de l'infirmierie a été réalisée sur :

- Le matériel
- Les dossiers des jeunes accueillis (attestation sécurité sociale, récupération des papiers médicaux.)
- Les trousse de secours
- Mise en place du suivi des traitements
- Partenariat avec le secteur médical et paramédical

### Suivis individuels

Le suivi de chaque adolescent est réalisé de manière individuelle dans le respect de déontologie et d'éthique.

#### *Les nouveaux jeunes arrivants sont reçus*

Dans un premier temps, lors d'un entretien individuel infirmier.

Une fiche d'identification est remplie afin de créer un dossier.

C'est une première prise de contact où nous évoquons leur parcours de santé, leurs antécédents médicaux, les problèmes de santé, les éventuels traitements en cours mais aussi leur histoire et leur état d'âme.

Durant cette visite une prise des constantes est effectuée.

Dans un second temps, lors d'une consultation médicale.

Concernant l'explication des soins, les jeunes sont difficilement impliqués. Les rendez-vous médicaux sont toujours sur une base de négociation et pas sur une réflexion personnelle et volontaire.

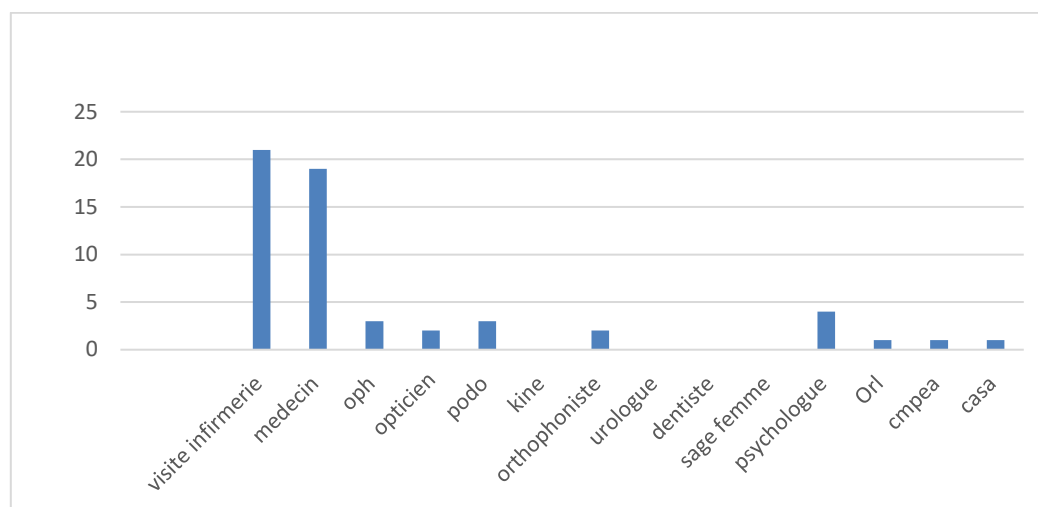
Le temps des consultations est allongé du fait de plusieurs facteurs : négociation, barrière de la langue et de la non-compréhension de leur santé malgré un travail en amont.

La maison de santé nous offre un partenariat pour suivre les enfants, mais aussi dans l'élaboration des protocoles de première nécessité.

Le cabinet médical du Sauze assure aussi un suivi des jeunes, pour tout ce qui est traumatologique.



## Statistiques



Durant la période de septembre à décembre les examens et accompagnements ci-dessous ont été effectués par l'infirmière :

- Visite accueil d'infirmière : 15
- Consultation médecin généraliste : 12
- Consultation chez ophtalmologue : 8
- Consultation orthophoniste : 2
- Consultation podologue : 2
- Opticien : 6
- Kinésithérapeute : 1

11 enfants ont passé des radiographies à Gap ou Barcelonnette

2 jeunes ont passé une échographie

1 jeune a passé un ECG

3 jeunes sont allés se présenter à la CPAM pour la création de leur carte vitale

### ***Vaccinations***

A cours du premier trimestre, 8 vaccinations ont été faites et il n'y en a plus eu sur le reste de l'année.

### ***Bilan sanguin***

Suite à des prescriptions, 10 prises de sang ont été réalisées au laboratoire de Barcelonnette.

### ***Intervention chirurgicale***

Une intervention a été programmée puis annulée suite à la réorientation de la jeune fille dans un autre département.

### ***Déplacements pour accompagnement***

|               | 1 <sup>er</sup> trimestre | 4 <sup>ème</sup> trimestre |
|---------------|---------------------------|----------------------------|
| Gap           | 3                         | 5                          |
| Digne         | 3                         | 7                          |
| Manosque      | 1                         |                            |
| Sauze         | 4                         | 10                         |
| Barcelonnette | 18                        |                            |
| Marseille     |                           |                            |
| Briançon      |                           |                            |
| Aix           | 1                         |                            |
| Peyruis       | 2                         | 2                          |
| Seyne         | 3                         | 3                          |
| Tallard       | 1                         | 2                          |

### ***Perspectives du service***

Des actions de prévention tant au niveau individuel que collectif sont à réfléchir en fonction des besoins des jeunes. Des partenariats sont déjà en place notamment avec l'intervention d'ARPEJ auprès des professionnels et des jeunes.

En l'absence de psychologue au sein de la Maison d'enfants, un suivi peut être mis en place auprès de professionnels exerçant en libéral ainsi qu'avec le CMPEA et le CASA à Digne.

## 6- Bilan d'activité edelweiss 2024

### Introduction

Le bilan d'activité du service éducatif présente un cadre structuré et diversifié, avec des objectifs clairs d'accompagnement vers l'autonomie pour des jeunes en difficulté, qu'ils soient mineurs non accompagnés (MNA) ou jeunes issus du dispositif de droit commun.

L'établissement offre un environnement sécurisé et formateur, intégré à la vie locale de la montagne et enrichi par des activités de plein air et des stages professionnels.

Le groupe dispose de diverses infrastructures pour favoriser l'épanouissement des jeunes, avec des chambres individuelles, des espaces communs (salles à manger, salle d'activités, salle de télévision), et deux logements annexes pour l'accompagnement à l'autonomie : Aster et Sill'age



### 6-1- Missions et objectifs de l'accompagnement éducatif

#### 1 – Pour les MNA

Tous ces jeunes sont arrivés en France après un parcours migratoire parfois traumatisant. Certains jeunes accueillis ont été peu scolarisés, voire illettrés. Ils peuvent arriver démunis, souvent sans papiers. Certains jeunes souffrent de stress post-traumatique : trouble du sommeil, perte de repères, souvent dûs aux mauvais traitements subis durant leur parcours migratoire (esclavage, enfermement, maltraitance...). Afin de répondre à ces problématiques, les jeunes sont suivis par l'infirmière de la Maison d'enfants et un psychologue sur l'extérieur en attente que le poste soit pourvu. Ils bénéficient également d'un suivi médical. L'accompagnement réside surtout dans la mise à niveau scolaire, la régularisation administrative (démarche état civil, obtention de papiers légaux, demande de titre de séjour...), l'accompagnement socioéducatif à l'apprentissage des valeurs républicaines, un accompagnement psychologique.

#### 2 – Pour les jeunes du dispositif de droit commun

Ce public peut présenter des carences éducative, psychologique, affective, scolaire, comportementale parfois très importantes. L'enjeu de nos prises en charge, consiste généralement à faire en sorte de ramener ces jeunes vers d'avantage d'adaptation sociale, de respect des règles et des personnes, d'eux-mêmes, d'une pacification de leur comportement, de renforcer les élans constructifs et la capacité à former des projets d'avenir. Quand leur

projet le nécessite, nous travaillons en collaboration avec différents services de soins (CMPEA à Digne, Corto Maltese à GAP, CSAPA...).



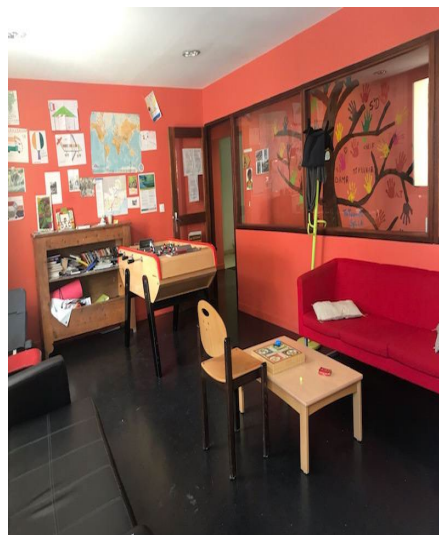
Pour tous les jeunes accueillis, nous formulons en équipe, les projets personnalisés qui fondent notre action socioéducative. Chaque jeune est suivi par 2 référents éducatifs. Nous rencontrons tous les partenaires institutionnels nécessaires (établissements scolaires, activités extrascolaires, maître de stage/apprentissage, gendarmerie, médecins...).

## 6-2- Objectifs et missions du groupe

- Mise à l'abri, sécurisation
- Veille sanitaire, physique, psychique et affective
- Gestion de la vie quotidienne
- Alphabétisation / Aide à la scolarité
- Aide à l'acquisition des premiers besoins fondamentaux sociaux et culturels
- Accompagnement administratif (à l'obtention des papiers d'identité, inscription en établissement scolaire, démarches bancaires, ouverture de droits à la sécurité sociale...)
- Accompagnement à l'autonomie (quotidienne, financière, administrative...).

## 6-3- Vie quotidienne sur le groupe Edelweiss

Une présence et un accompagnement éducatif sont assurés en continu par l'équipe éducative, la maîtresse de maison et le veilleur de nuit. La vie collective est encadrée par un règlement intérieur, précisant les horaires de levers, des repas et des couchers. Les jeunes sont tous scolarisés, soit dans le cadre de leur formation professionnelle au CFA, soit au sein de notre École Ouverte ou à la Cité scolaire de Barcelonnette. Dans une volonté, de les préparer au mieux pour leur autonomie prochaine, les jeunes sont invités à gérer leur réveil seul. Ils assurent chacun, l'entretien de leur chambre et leur



linge, en lien avec les maîtresses de maison. Tous les week-ends, les jeunes confectionnent les repas après avoir élaboré les menus et fait les courses avec un éducateur.

#### 6-4- Les activités

Des activités de loisirs sont proposées sur les temps libres, les week-ends et sur les périodes de vacances, ou encore parfois en soirée (piscine, ski, cinéma, bowling, pique-nique, randonnée, jeux de société...). Durant la période estivale, des sorties aux plans d'eau, avec surveillant de baignade, sont proposées, ainsi que des sorties barbecue et pétanque. Des séjours en colonies ont été mis en place pendant les vacances scolaires. Certains jeunes ont pu participer à un séjour vers les Gorges du Verdon, en bord de mer ou en montagne.



#### 6-5- Accompagnement à la scolarité et à la professionnalisation

Les jeunes bénéficient d'une évaluation de leur niveau scolaire. Si leurs acquis et comportement le permettent, ils peuvent être orientés vers une scolarité ordinaire. Ils peuvent effectuer des stages de découvertes professionnelles e/ou rechercher un employeur pour entrer en formation par la voie de l'apprentissage. Tout au long de leur parcours, ils sont accompagnés par l'équipe pédagogique et l'équipe éducative, qui échangent lors de réunions hebdomadaires.

En 2024, nous avons eu 9 jeunes en apprentissage, 4 au collège, 17 à l'école ouverte, 1 au lycée, 1 en ITEP, 4 en emploi du temps aménagé collège/école ouverte.

#### 6-6- Accompagnement administratif

L'accompagnement des jeunes accueillis sur ce groupe est jalonné de démarches administratives incontournables. Nous accompagnons ceux qui le nécessitent, à récupérer leurs documents d'identité. Pour les MNA, les documents doivent être authentifiés : ce sont souvent les services de l'ASE qui s'occupent de cette formalité auprès de la PAF (Police des Frontières). Il s'agit ensuite de les accompagner pour effectuer leur demande de carte consulaire et de passeport. Après les démarches en ligne, des transports sont organisés pour se rendre aux ambassades ou consulats.



Pour la formalisation d'un contrat d'apprentissage, commence un parcours administratif : recherche d'un maître d'apprentissage, inscription au CFA, demande de titre de séjour, demande d'aide pour les majeurs sous forme d'un contrat jeune majeur (CJM), ouverture d'un compte bancaire, suivi de la validité de la CSS, demande de numéro définitif à la CPAM. Ces démarches sont souvent interdépendantes : une démarche en exigeant une autre. L'ensemble de ces démarches est exécuté avec le jeune concerné : l'objectif étant avant tout l'accès à son autonomie.

Nous tenons à jour les différents documents d'accompagnement : DIPEC, PPI, entretiens de référence, rapport de synthèse, grille des écrits, grille de situations des jeunes. Des rapports sont destinés aux services de l'ASE et d'autres à la préfecture pour la demande de titre de séjour. Ce sont autant de documents nécessaires à la traçabilité de notre action éducative.

## 6-7- Accompagnement à l'autonomie

Nous devons nous adapter au mieux à la situation particulière de chacun. Ainsi, l'accompagnement à l'accès à l'autonomie ne se construira pas de la même façon pour un jeune qui arrive sur le groupe à l'âge de 16 ans ou pour celui qui intègre le groupe à 3 mois de sa majorité. L'évaluation de l'acquisition de l'autonomie se fait sur plusieurs points : l'accès au projet professionnel, les compétences liées à la vie quotidienne (entretien du lieu de vie, gestion d'un budget, mise en place d'une alimentation équilibrée, etc.), la capacité de gérer les démarches administratives et de se mettre en lien avec des personnes ressources. Nous sommes attentifs aussi à la bonne socialisation du jeune, à ses représentations culturelles et au développement de ses compétences d'accès à la vie citoyenne.

## 7- L'école ouverte

L'école ouverte de la Maison d'enfants de Barcelonnette a pour mission principale de **donner une impulsion nouvelle et complémentaire à chaque élève, dans la construction de son parcours personnel**, sur les plans scolaire et social, ainsi que sur le plan de l'insertion professionnelle.

L'école revient sur les connaissances et les compétences indispensables devant être acquises à l'issue d'une scolarité. Deux axes sont saillants : l'un est d'accompagner le jeune dans l'acquisition ou le retour à une posture d'élève ; l'autre, consiste à lui permettre d'être acteur de tous ses apprentissages.





scolaire.

L'action scolaire et éducative s'appuie sur une pédagogie adaptée et différenciée : les enseignants s'adaptent à des niveaux disparates, ainsi qu'à des profils et des besoins d'apprentissages différents. Des évaluations réalisées régulièrement auprès des jeunes permettent de valider l'acquisition et la consolidation des connaissances, ainsi que la pertinence des comportements sur le temps

L'école ouverte a connu courant 2024 un renouvellement complet de l'équipe enseignante, suite à des départs volontaires. Pour une question de recrutement la rentrée scolaire n'a pu avoir lieu que le 4 novembre : la nouvelle équipe est composée d'un enseignant détaché par l'Éducation Nationale et d'une éducatrice sportive de l'ADSEA 04.

Plus tôt dans l'année, soit de janvier à juin 2024, les élèves étaient pris en charge par deux enseignantes, un éducateur sportif et un éducateur technique sur l'atelier bois.

### 7-1- Les groupes scolaires

La prise en charge s'est faite à partir de groupes d'âge, de niveau et de besoins spécifiques. L'équipe pédagogique étant passée de 4 à 2 membres, nous avons conservé 2 groupes dits **Projet** et **SAS-Remobilisation**, qui peuvent donc mêler des publics hétérogènes mais qui montrent des profils et des postures scolaires compatibles :

**Groupe Projet** : accompagnement des jeunes ayant un projet déjà formalisé, ainsi que des jeunes partiellement scolarisés au Collège de Barcelonnette. Leurs objectifs individuels sont précisés selon leurs projets d'orientation et de leurs besoins d'accompagnement scolaire. Ce groupe fonctionne sur le modèle de la classe unique, à savoir mettre en place une dynamique de groupe tout en proposant des apprentissages différenciés orientés sur les objectifs individuels.

**Groupe SAS-Remobilisation** : accompagnement des jeunes en manque de cadre et de repères scolaires, qui ont pour objectifs de retrouver une posture d'élève et de redonner du sens aux apprentissages. Les notions d'interaction dans le groupe, d'attention à l'autre, d'équilibre et de gestion des émotions, de prise de conscience de soi et de projection dans l'avenir sont ici travaillées prioritairement.

### 7-2- Les projets

Durant cette période, les projets ont été les suivants :



### Arts plastiques, avec un intervenant de l'École Artistique de l'Ubaye

- Cours de dessin : personnages de BD, tel Snoopy
- Préparation des fêtes de fin d'année (guirlandes, bestiaire des neiges et des glaces...)

### Enjeux écologiques, économiques et touristiques de la montagne

- Découverte du milieu naturel
- Création d'objet en bois avec un intervenant de la **Maison du bois de Méolans-Revel**

### Activités chorales : cohésion de groupe et apprentissage du français par le chant et l'écriture de textes

- Etude de textes, karaoké et chants dans la classe
- Exploration de vie intérieure, du rapport à l'autre, de la vie sentimentale
- Etudes de thématiques sociales : la non-discrimination, l'égalité femmes-hommes, etc

### Journal interne "La Gazette de la MECS" : un numéro de la Gazette est préparé durant chaque période scolaire, puis distribué sur les groupes de vie ainsi qu'aux différents services du centre

- Travail de réflexion, d'imagination et de création, perfectionnement de l'expression écrite
- Apprentissage et perfectionnement sur l'outil informatique
- Création d'un support d'informations et de témoignages sur la vie à la Maison d'enfants

### Découverte des métiers et stages en entreprises : découvrir le milieu professionnel et acquérir les techniques de recherche de stages

- Présentation de différentes branches d'activité et de métiers sous forme de vidéo
- Sensibilisation à la notion de compétences, de postures professionnelles
- Rédaction de curriculum vitae, de lettres de motivation
- Recherche de patrons, appels téléphoniques
- Réalisation de stages en entreprises
- réalisation de rapports de stage

### Atelier informatique : pratiques et usages de l'outil informatique

- Initiation aux procédures et aux logiciels informatiques
- Préparation à l'ASSR 1 et 2
- Rédaction de CV et lettres de motivation
- Recherche sur internet de stages en entreprise

## Les activités sportives et ludiques en montagne : attrait et dangers

- Initiation à la course d'orientation, jeux coopératifs : 1<sup>er</sup> trimestre = Ultimate frisbee, marche en montagne, renforcement musculaire pour une remise en activité des élèves et en prévision de la saison de ski
- Mise en place du cycle ski dans le respect du cadre légal avec encadrement par des moniteurs de l'Ecole du Ski Français : une séance d'évaluation puis 10 séances de 2H pendant les vacances de Noël en deux groupes de niveaux, avec une évaluation par les moniteurs à la fin des vacances. Cette activité sera poursuivie sur les week-ends et les vacances de Février, dans le cadre scolaire en 2025 avec un cycle de 6 séances comprenant deux évaluations. Les élèves ont entièrement adhéré à l'encadrement des moniteurs, ils se sont sentis valorisés et sécurisés lors de cette activité. Un élève cependant, n'a pas pu suivre le déroulement du cycle, il s'est blessé lors de sa deuxième séance qui l'a mis en difficulté (niveau de la piste trop difficile pour lui).
- Il paraît important d'anticiper le renouvellement par tranches, du matériel et d'anticiper la préparation de la saison afin de préparer le projet, d'obtenir les devis (encadrement, matériel) et les faire valider avant l'été pour une meilleure perspective budgétaire.
- Les élèves sont apaisés par les sorties en extérieur, ces sorties sont l'occasion d'échanger également sur leur vie au centre, leur progression à l'école. Ils découvrent également les magnifiques paysages qui sont à découvrir à proximité du centre.
- La dynamique du groupe est travaillée sur chaque séance et spécifiquement sur les temps de jeux coopératifs (entraide, respect, fair-play).

### 7-3- Les partenaires

#### ***La Cité Scolaire de Barcelonnette***

- Le partenariat établi avec le collège et le lycée de Barcelonnette permet aux jeunes de la Maison d'enfants d'être pris en charge sur des emplois du temps mixtes et modifiables en cours d'année, selon l'évolution des besoins et des situations individuelles. Une réunion mensuelle est mise en place avec le proviseur adjoint de la Cité Scolaire, la cheffe de service éducatif et l'enseignant.

#### ***L'École artistique de l'Ubaye***

- Un professeur de dessin de l'École artistique de l'Ubaye est intervenu de façon hebdomadaire dans la classe : dessin, peinture, préparation de décorations des fêtes de fin d'année. L'année 2024, année olympique, a permis aux enfants de la Maison d'enfants de participer au passage de la flamme olympique de la ville, avec une fresque représentant des athlètes mise à disposition.

#### ***La commune de Barcelonnette***

- Nous avons accès aux équipements sportifs de la commune (salle omnisport, salle d'escalade).

#### ***La maison du Bois de Méolans-Revel***

- La Maison d'enfants met à disposition un atelier de menuiserie, dans lequel un intervenant de la maison du bois mène des projets avec les jeunes qu'il reçoit en petits groupes, notamment la confection d'athlètes en bois, exposés sur la place Vallé de Bravo lors du passage de la flamme Olympique.

#### **7-4- Perspectives**

L'année 2024 s'est terminée de façon positive avec le redémarrage de l'école ouverte en novembre : phase d'accueil des jeunes dans des conditions favorables, évaluations des acquis et besoins, reprise des apprentissages en fonctions des besoins individuels, continuité des interventions et des projets en cours.

Pour autant, l'école reste fragile et pâtit du manque de repères des jeunes dans leur quotidien, lequel entrave la mise en place d'un rythme de travail et d'activité régulier, ainsi que le respect des emplois du temps des groupes. Les jeunes arrivent à des horaires aléatoires, manquent fréquemment de sommeil et peuvent être sujets à des troubles ou addictions, ce qui limite leur capacité d'attention, de concentration, leur implication et progrès scolaires. Les départs et arrivées permanents amplifient ces difficultés.

Ainsi, les perspectives pour 2025 présentent un défi de taille : stabiliser l'effectif, réaffirmer et tenir le cadre, redonner une dynamique au(x) groupe(s), afin que les élèves – notamment les plus jeunes et les plus en difficulté – puissent bénéficier d'un environnement sécurisant, stimulant, qui favorise un épanouissement scolaire, une progression dans leur projet individuel, enfin une avancée vers leur avenir professionnel.

#### **8- Perspective et conclusion de la directrice**

L'année 2024 aura été marquée par la continuité de l'activité par l'ADSEA 04, après une administration provisoire qui aura permis cette reprise en avril 2023.

L'activité, en deçà des attendus s'explique par des difficultés RH qui ont impacté le nombre d'admissions tout au long de l'année.

Le projet d'établissement est travaillé avec l'ensemble des professionnels pour le mettre en conformité sur le premier semestre 2025. D'une manière générale, les pratiques éducatives sont réinterrogées et revisitées pour gagner en efficacité.

L'année 2024, année olympique, a permis aux enfants de la Maison d'enfants de participer au passage de la flamme olympique de la ville, tout comme à l'arrivée du tour de France.

L'année a été donc sportive à bien des égards, année charnière de poursuite du travail initié depuis avril 2023.

En conclusion, l'année 2024 a été marquée par des actions concrètes et des efforts soutenus pour assurer un accueil de qualité aux enfants et adolescents confiés à notre établissement. Nous avons mis en œuvre des dispositifs éducatifs et sociaux adaptés, visant à soutenir leur développement, leur bien-être et leur insertion dans la société. Grâce à l'implication des équipes professionnelles, des partenaires et des familles, de nombreux progrès ont été réalisés, tant sur le plan éducatif qu'affectif.

Cependant, certains défis demeurent, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. Nous restons convaincus que des efforts continus sont nécessaires pour améliorer nos pratiques et répondre toujours mieux aux besoins des jeunes accueillis.

Pour l'année à venir, plusieurs perspectives s'ouvrent à nous. Nous envisageons de renforcer certains dispositifs, notamment le développement des partenariats (Sous-Préfet, Maire, Présidente de la CCVUSP, gendarmerie...) permettant de se faire connaître et par la même occasion profiter de la richesse du bassin territorial de Barcelonnette, notamment en projetant des conventions avec la Maison du bois et l'Ecole Artistique de la Ville.

Un travail de réflexion et de formation continue des équipes sera mis en place afin de maintenir une qualité d'accompagnement optimale.

En somme, tout en restant vigilants face aux défis à relever, nous sommes confiants dans la capacité de notre institution à évoluer et à continuer d'offrir un cadre bienveillant et structurant pour les enfants et adolescents qui nous sont confiés.

Marina Martineau  
Directrice de la MECS

# Le CEF



## 1- Année 2024 : l'étape décisive du démarrage de la construction

### 1-1- Finalisation du projet architectural

En 2024, le Centre Educatif Fermé des Alpes de Haute-Provence a franchi des étapes cruciales dans la finalisation de son projet architectural.

Le processus a débuté avec l'envoi du dossier de Projet (PRO) le 9 février, suivi de sa validation par le bureau de l'immobilier de la PJJ (bureau L2) le 20 février, dans des délais rapides permis par des échanges nourris lors de la phase précédente de l'avant-projet détaillé.

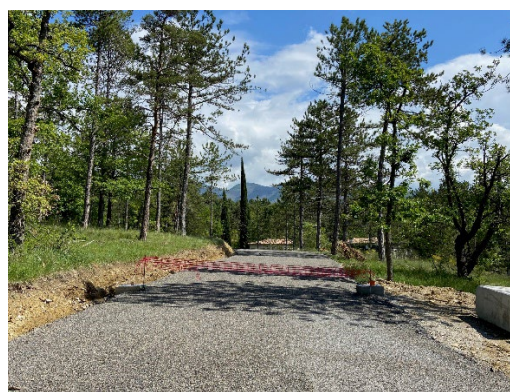
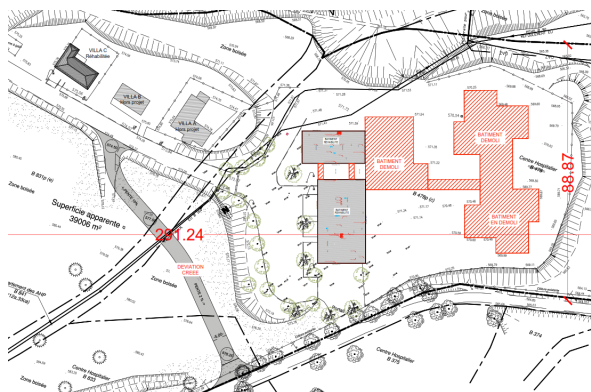
Le choix d'une construction en entreprise générale a été privilégié pour ses nombreux avantages. En effet, cette approche permet une meilleure coordination des travaux, avec un interlocuteur unique responsable de l'ensemble du projet. Cette option avait pour objectif de simplifier la gestion et réduit les risques de retard, avec une garantie de prix ferme, assurant ainsi une maîtrise des coûts tout au long du chantier.

Le lancement de la phase de Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a eu lieu le 26 février, avec une diffusion le 10 mars, ouvrant ainsi la voie à la réception des offres jusqu'au 12 avril. Après une évaluation rigoureuse des propositions reçues, la commission de sélection s'est réunie le 10 mai. Cette commission a constitué une étape décisive dans le choix des prestataires, garantissant ainsi la qualité et la conformité des travaux à venir. L'entreprise Chiarella est sortie lauréate de ce processus de sélection pour la partie construction et le lot VRD a été attribué à l'entreprise SACCO TP.

### 1-2- Achèvement des travaux préparatoires

En parallèle de cette étape importante de sélection de l'entreprise, les travaux de démolition et de désamiantage, engagés en septembre 2023, ont continué de se poursuivre jusqu'en juin 2024.

Une déviation a également été réalisée afin de permettre la servitude de passage due au centre hospitalier sans pour autant perturber le fonctionnement du CEF.



En avril 2024, la réalisation de cette déviation a donné lieu à une étonnante découverte d'une réserve de munitions datant de la Seconde Guerre Mondiale, heureusement maîtrisée de manière rapide et efficace par les services de déminage de la gendarmerie, n'occasionnant aucun dégât ni aucun retard dans l'exécution du chantier.

### 1-3- Atterrissage budgétaire

Les discussions budgétaires se sont également poursuivies tout le premier semestre 2024 pour une révision du cout final estimé, tenant compte des demandes d'ajouts du bureau immobilier de l'administration centrale de la PJJ (panneaux photovoltaïques notamment), de la réalité des prix du marché et de l'offre des entreprises retenues, pour un cout final estimé à 7,8 millions en juin 2025.

L'écart avec le cout final estimé en 2024 a amené l'ADSEA 04 à solliciter une nouvelle subvention de la PJJ, qu'elle a obtenu en décembre 2024 pour une part finale de plus de 50% du financement.

### 1-4- Ouverture du chantier

Après le choix de l'entreprise chargée de la construction, la déclaration d'ouverture de chantier a été réalisée le 3 juin 2024.

La direction du CEF a assisté à l'ensemble des réunions hebdomadaires de chantier, en présence de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, des architectes et du directeur de l'entreprise Chiarella. Cette présence a permis de suivre l'avancement des travaux de manière continue et de s'assurer que le projet respectait les délais et le budget prévus. Cela a également permis une communication directe avec les différents intervenants (architectes, entreprises, bureaux d'étude), facilitant ainsi la résolution rapide des problèmes et la prise de décisions. Cette présence régulière a également permis de s'assurer du respect du cahier des charges et des spécifications du projet. Enfin, cela devrait également permettre une meilleure connaissance du fonctionnement ultérieur du bâtiment.



L'entreprise a commencé par la réalisation de l'unité d'hébergement et de l'unité logistique, toutes deux en construction neuve. Rapidement, les travaux de rénovation des unités administratives et vie collective se sont faites en parallèle.





Juin 2024



Septembre 2024



Novembre 2024



A la fin de l'année 2024, les bâtiments neufs étaient presque finalisés, la charpente des bâtiments en rénovation posée et les menuiseries extérieures prêtes à être installées pour mettre le bâtiment hors d'eau hors d'air fin janvier 2025.

Les administrateurs ont été conviés à des visites de chantier leur permettant de mesurer l'avancement du projet.

## 2- Une année déjà riche en partenariat

### 2-1- Des jalons importants dans la communication

En 2024, le Centre Educatif Fermé des Alpes de Haute-Provence a franchi plusieurs jalons significatifs, marquant des étapes importantes dans son développement et son intégration au sein du territoire.

Le 11 janvier 2024, l'ADSEA 04 a eu l'honneur d'accueillir Madame Pallin, la nouvelle Directrice Interrégionale Sud-Est de la PJJ. Cette visite, effectuée en présence de Monsieur le Préfet, de la Direction Territoriale de la PJJ, des maires et des représentants des autorités locales, a été une occasion précieuse pour présenter les avancées du centre et discuter des perspectives.



Le 20 février 2024, le Centre Educatif Fermé a été présenté aux adhérents de l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) PACA. Cette

présentation a permis de renforcer les liens avec les acteurs du secteur sanitaire et social, et de partager les objectifs et les missions du CEF.

La pose de la première pierre, initialement prévue le 19 juin 2024, a finalement dû être annulée en raison des événements politiques survenus à cette période.

## **2-2- La poursuite du travail engagé avec la DIR PJJ Sud-Est et la DT Alpes-Vaucluse**

Afin de préparer l'ouverture du CEF pour septembre 2025, une rencontre importante a eu lieu à la Direction Interrégionale de la PJJ en septembre 2024 pour constituer un rétroplanning. Celui-ci prévoit le démarrage des cadres en mai 2025, de la secrétaire d'établissement en juin 2025, et celle de l'équipe en septembre 2025, avec six semaines de formation communes préalable à l'accueil des jeunes.

Des liens étroits ont continué de se tisser avec la PJJ à l'échelle territoriale : Madame Nadia Zeghmar a succédé en août 2024 à Monsieur Benoit Belvalette et a pris connaissance de ce projet essentiel pour le territoire Alpes-Vaucluse.

Des échanges nourris avec le Directeur Territorial adjoint et la responsable des politiques institutionnelles de la DT Alpes Vaucluse ont également permis de préparer l'ouverture dans ses aspects opérationnels : mise en relation avec les services et unités du territoire, notamment lors des réunions des directeurs de service d'hébergement à partir de la fin d'année 2024, la préparation des conventions indispensables, notamment avec la Gendarmerie et le Parquet (protocole de gestion des incidents) et avec l'Education Nationale.

Enfin, le STEM0 04-05 a accueilli la directrice du CEF pour une passionnante immersion au sein des services de milieu ouvert, permettant de préparer les liens ultérieurs avec ces acteurs essentiels du territoire et de la prise en charge des jeunes.

## **2-3- Les apports de la CNAPE**

Le CEF 04 a également été présent au sein de la commission Réponses Pénales de la CNAPE, représenté par sa directrice, mais également par Olivier Viles, vice-président de l'ADSEA 04 et administrateur à la CNAPE. Cette participation a permis des échanges nourris avec d'autres directeurs et directrices de CEF, et des temps de réflexions autour de sujets tels que les MNA en conflit avec la loi (janvier 2024), l'accès aux soins et la prise en charge de la santé mentale en CEF (mars 2024), le projet de réforme de la justice pénale (septembre 2024), ...

Ces commissions sont également l'occasion de rencontrer des personnalités extérieures pour des apports théoriques et des réflexions sur les pratiques des CEF : Messieurs Guillaume MONOD (pédopsychiatre), Dominique Simmonot (contrôleure générale des lieux de privation de liberté), Christophe Dargère (docteur en sociologie).

Au sein de cette commission, des groupes de travail ont également été mis en place pour :

- Rédiger une contribution au sujet du cahier des charges des CEF
- Echanger avec les quatre autres CEF en construction sur nos enjeux communs

- Préparer les 20 ans des CEF pour la rentrée 2024.

## 2-4- Des visites de structures qui enrichissent le projet et créent les partenariats de demain

L'année 2024 a été riche de rencontres qui ont nourri le projet du CEF et les partenariats de demain :

- Au sein des institutions comme l'immersion à l'UEMO de Digne et la participation à des audiences du Tribunal pour Enfant de Digne, mais aussi la visite de la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie ;
- Au sein d'autres établissements de placement, notamment des visites des CEF de Montfavet (secteur public), de Don Bosco à Marseille (Institut Don Bosco), de Tonnoy (association REALISE) ou de La Mazille (association ACOLEA), une rencontre avec le directeur du CER d'Aspres sur Buech (Groupe SOS Jeunesse) ou une visite de l'EPM de la Valentine ;



- Avec les partenaires de la formation l'Ecole Numérique des Apprentissages à Avignon ou le CFPPA de Carmejane au Chaffaut,
- Avec d'autres établissements médico-sociaux, comme le DITEP de Champtercier (APAJH) ou le pôle enfance de l'APF pour un échange sur la médiation animale,
- Avec des acteurs de la santé comme la directrice du CSAPA 04 ou l'équipe d'ARPEJ.

## 3- La préparation de l'ouverture pour 2025

### 3-1- Une dynamique interne qui se poursuit

Les groupes de travail de l'ADSEA 04, qui se réunissent chaque trimestre depuis 2019, se sont poursuivis en 2024. Ils ont continué de réunir des salariés de l'ensemble des services pour des réflexions sur des thématiques telles que la médiation animale au sein du CEF en février 2024, l'accompagnement santé au sein du CEF, avec la participation du Docteur Bodereau, cheffe de pôle du service de pédopsychiatrie de l'hôpital, et de la directrice du CSAPA (mai 2024) et en septembre, un groupe de travail sur les plannings éducatifs, afin d'identifier les leviers de

conciliation entre vie professionnelle dans une structure d'hébergement et vie personnelle des salariés, afin de renforcer l'attractivité des postes.

Ces rencontres nourrissent le projet d'établissement du CEF et une réflexion sur le futur fonctionnement qui s'appuie sur l'expérience, les compétences et les connaissances des salariés de l'ADSEA 04.

### **3-2- Les premiers recrutements**

En octobre 2024, les premières offres d'emploi du CEF ont été lancées pour le poste de directeur adjoint et de chef de service, ces deux professionnels ayant vocation à démarrer en mai 2025.

Pour le poste de directeur adjoint, 22 candidatures ont été transmises et 7 candidat-e-s ont été reçu-e-s.

Pour le poste de chef de service, 27 candidatures ont été transmises et 6 candidat-e-s ont été reçu-e-s.

Après des entretiens en présence de la directrice du CEF et du directeur général de l'ADSEA 04, puis avec la Présidente et le Vice-président de l'association, le processus de recrutement s'est poursuivi début 2025 avec une visite du chantier du CEF.

Les recrutements commenceront entre février et avril 2025 pour un démarrage de l'équipe en septembre 2025.

### **3-3- Préparation du budget prévisionnel**

Fin 2024, le travail pour préparer le budget prévisionnel 2025 a été initié avec l'objectif d'un envoi en février 2025. Cette étape est cruciale pour identifier les besoins matériels, chiffrer les prestations nécessaires à la réalisation du projet d'établissement, construire un groupe 2 (une carte des postes) répondant aux besoins d'accompagnement et au projet pédagogique du CEF.

## **Conclusion**

L'année 2024 marque ainsi la dernière période en "mode projet", avant une année 2025 qui sera tournée vers la préparation opérationnelle de l'ouverture, tant sur le plan de la construction, des moyens humains et matériels, que de la finalisation du projet d'établissement et de la préparation de l'accueil des premiers jeunes.

Miléna RASPAIL  
Directrice du CEF

# ACRONYMES

CAMSP Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

CASA *Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents*

CDAD Les conseils départementaux de l'accès au droit

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles

CMPEA Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents

CMPI *Centre Médico-Psychologique Infantile*

CNAF *Caisse nationale des Allocations familiales*

FENAMEF La Fédération nationale de la médiation familiale

GIAPATS e Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social.

REAAP Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

CLSPD Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

GPDS groupe de prévention du décrochage scolaire

CESC Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

MLDS mission de lutte contre le décrochage scolaire

CPE Conseiller Principal d'Education

CODES Comité Départemental d'Éducation pour la Santé

PSAD plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

CVL *conseil délégué de la Vie Citoyenne*

MDA *maison des adolescents*

CISPD Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance

SIAO service intégré d'accueil et d'orientation

MDPH maison départementale des personnes handicapées





**ADSEA 04**

**Siège**

**Immeuble le Félibrige**

**18 avenue Demontzey**

**04000 Digne-les-Bains**



**04 92 36 71 71**



**04 92 36 71 70**



**siege@adsea04.fr**



**www.adsea04.fr**

L'ADSEA 04 a été qualifiée d'organisme général depuis le 19 janvier 2021.  
L'association est autorisée à ce titre à délivrer des reçus fiscaux attestant du versement  
de dons ouvrant droit à la réduction d'impôts prévue aux articles 200-1 (pour les particuliers)  
et 283 bis (pour les entreprises) du Code Général des Impôts (CGI).

nexem

